

EXERCICE 2026**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 17 septembre 2026**AVIS n°CFVU/2026-014**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 17 septembre 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 10 septembre 2026.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.1. Calendrier des dates limites d'inscriptions administratives
- 2.2. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E.
 - 2.2.2. Ouverture des formations sur le site EEF
- 2.3. Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (L.AS)
 - 2.3.2. Modifications de maquettes de la première année de PASS
 - 2.3.3. Capacités d'accueil rentrée 2027 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé
- 2.4. Offre de formation 2024-2028
 - 2.4.2 Modifications de maquettes de diplômes
- 2.7. UFR Médecine
 - 2.7.1. Règlement intérieur, des études et des examens de l'école régionale de sage-femmes
 - 2.7.2. Diplôme d'État d'infirmier
 - 2.7.2.2. Maquette de la première année
 - 2.7.3. Capacité d'orthophoniste
 - 2.7.3.2 Maquette de la première année
 - 2.7.4. Création et modifications de diplômes d'université (DU) et inter-universitaires (DIU)
- 2.8. Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE)
 - 2.8.3. Modification de maquettes du DUEF et du DU Passerelle
- 2.9. UFR Arts et sciences humaines
 - 2.9.1. Crédits ECTS Erasmus
 - 2.9.2. Licence de Musicologie : création du parcours préparation au CAPES
- 2.10. Cahier des charges des CERCIP
- 2.13. Bornage année universitaire des diplômes de 1er et second cycle
- 2.15. IUT de Blois et Tours
 - 2.15.1. Accréditation à délivrer la spécialité de LP-BUT Réseaux informatiques et télécommunications à la suite de la modification de l'intitulé de la spécialité Réseaux et télécommunications dans la nomenclature nationale des diplômes
 - 2.15.2. Modification des intitulés de parcours à la suite du changement des intitulés dans la nomenclature nationale

Vu le code de l'éducation notamment l'article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1. Calendrier des dates limites d'inscriptions administratives

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le calendrier des dates limites d'inscriptions administratives pour l'année universitaire 2027-2028.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le calendrier des dates limites d'inscriptions administratives pour l'année universitaire 2027-2028.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Calendrier des dates limites d'inscriptions administratives

2.2. Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E.

2.2.2. Ouverture des formations sur le site EEF

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les filières ouvertes ou non à candidature d'étudiants étrangers, les démarches individuelles et les candidatures hors U.E.

Ces niveaux de langues requis font l'objet d'une harmonisation pour une plus grande cohérence et plus de clarté pour les candidats à l'exception de certaines filières qui peuvent déroger à la règle en raison de leur spécificité.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur filières ouvertes ou non à candidature d'étudiants étrangers, les démarches individuelles et les candidatures hors U.E.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Tableau récapitulatif des filières ouvertes ou non à candidature d'étudiants étrangers

2.3. Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (L.AS)

2.3.2. Modifications de maquette de la première année de PASS

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications de maquette de première année de PASS pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la modification de maquette de première année de PASS pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Maquette de première année de PASS

2.3.3. Capacités d'accueil rentrée 2027 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les capacités d'accueil de la rentrée 2027 en deuxième année des filières de santé.

Capacités d'Accueil en Santé (CAS) pour l'entrée en 2e année santé à la rentrée universitaire 2027

	Médecine*			Maïeutique*	Odontologie*	Pharmacie*	Total MMOP	Pour information	Kiné**			Total MMOPK
CAS 2027	480			40	50	128	698	153			851	
	Tours	Orléans	Total					Orléans	Tours	Total		
	330	150	480					115	38	153		
PASS	163	74	237	19	22	58	336	55	20	75	411	
LAS 1	48	22	70	7	9	22	108	23	6	29	137	
LAS 2/3	99	46	145	12	15	38	210	31	8	39	249	
Passerelles	17	8	25	2	3	8	38	5	2	7	45	
Sportif haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3	
Candidats hors UE	3	0	3	0	1	2	6	0	0	0	6	
Total	330	150	480	40	50	128	698	115	38	153	851	

Pour
information

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les capacités d'accueil de la rentrée 2026 en deuxième année des filières de santé.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40 Nombre de membres en exercice : 29 Quorum : 15 Nombre de membres participant à la délibération : 18 Abstention : 0
Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

2.4. Offre de formation 2024-2028

2.4.2 Modifications de maquettes de diplômes

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la modification des maquettes de diplômes proposées par les différentes composantes de l'université pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la modification des maquettes de diplômes proposées par les différentes composantes de l'université pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40 Nombre de membres en exercice : 29 Quorum : 15 Nombre de membres participant à la délibération : 18 Abstention : 0
Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

Pièce jointe : Tableau récapitulatif des modifications de maquettes

2.7. UFR Médecine

2.7.1. Règlement intérieur, des études et des examens de l'école régionale de sage-femmes

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le règlement intérieur, des études et des examens de l'école régionale de sage-femmes pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le règlement intérieur, des études et des examens de l'école régionale de sage-femmes pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Règlement intérieur, des études et des examens de l'école régionale de sage-femmes

2.7.2. Diplôme d'État d'infirmier

2.7.2.2. Maquette de la première année

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la maquette de première année du diplôme d'État d'infirmier pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la maquette de première année du diplôme d'État d'infirmier pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Maquette de 1ère année du diplôme d'État d'infirmier

2.7.3. Capacité d'orthophoniste

2.7.3.2 Maquette de la première année

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la maquette de première année de la capacité d'orthophoniste pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la maquette de première année de la capacité d'orthophoniste pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40 Nombre de membres en exercice : 29 Quorum : 15 Nombre de membres participant à la délibération : 18 Abstention : 0
Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

Pièce jointe : Maquette de 1ère année de la capacité d'orthophoniste

2.7.4. Création, fermeture et modifications de diplômes inter-universitaires (DIU)

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la création d'un DIU « Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale » proposé par la faculté de Médecine.

Après une expertise réalisée par deux membres de la commission, le dossier a reçu un avis favorable.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la création du DIU « Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale ».

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40 Nombre de membres en exercice : 29 Quorum : 15 Nombre de membres participant à la délibération : 18 Abstention : 0
Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

Pièce jointe : Dossier du DIU « Cardiologie pédiatrique et congénitale »

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la fermeture du DIU « Cardiologie pédiatrique et congénitale » proposé par la faculté de Médecine suite à la création du DIU « Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale »

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la fermeture du DIU « Cardiologie pédiatrique et congénitale ».

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40 Nombre de membres en exercice : 29 Quorum : 15 Nombre de membres participant à la délibération : 18 Abstention : 0
Votes exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications du DIU « Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool » (anciennement intitulé « Prévenir et prendre en charges les addictions : généralisés – spécificité du trouble de l'usage de l'alcool »), proposé par la faculté de Médecine.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications du DIU « Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool ».

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Dossier « Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool »

2.8. Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE)

2.8.3. Modification de maquettes du DUEF et du DU Passerelle

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la modification des maquettes du DUEF et du DU Passerelle pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la modification des maquettes du DUEF et du DU Passerelle pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Dossiers modifiés du DUEF et du DU Passerelle

2.9. UFR Arts et sciences humaines

2.9.1. Crédits ECTS Erasmus

Exposé de l'avis :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur l'attribution de crédit ECTS dans le cadre des échanges ERASMUS à compter de la rentrée 2026-2027.

L'UFR Arts et Sciences Humaines souhaite adopter une politique de crédits ECTS différenciés pour les étudiants d'échange suivant des enseignements inscrits dans les maquettes de formation, conformément à la politique de l'établissement et aux dispositions prises dans d'autres UFR.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur l'attribution de crédit ECTS dans le cadre des échanges ERASMUS à compter de la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Demande de l'UFR Arts et sciences humaines sur l'attribution de crédit ECTS

2.9.2. Licence de Musicologie : création du parcours préparation au CAPES

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur la création du parcours « préparation au CAPES » de la licence de Musicologie à compter de la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur la création du parcours « préparation au CAPES » de la licence de Musicologie à compter de la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Maquette de la licence Musicologie parcours préparation au CAPES

2.10. Cahier des charges des CERCIP

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur le cahier des charges des Compétences, Engagement, Réflexions Citoyennes et Pratiques (CERCIP) à compter de la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur le cahier des charges des Compétences, Engagement, Réflexions Citoyennes et Pratiques (CERCIP) à compter de la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Cahier des charges des CERCIP

2.13. Bornage année universitaire des diplômes de 1er et second cycle

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les nouvelles dispositions du bornage de l'année universitaire pour des diplômes de 1er et second cycle à compter de la rentrée 2026-2027. Il permet d'intégrer dans ces dispositions le diplôme d'État d'infirmier.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les nouvelles dispositions du bornage de l'année universitaire pour des diplômes de 1er et second cycle à compter de la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Dispositions du bornage de l'année universitaire

2.15. IUT de Blois et Tours

2.15.1. Accréditation à délivrer la spécialité de LP-BUT Réseaux informatiques et télécommunications à la suite de la modification de l'intitulé de la spécialité Réseaux et télécommunications dans la nomenclature nationale des diplômes

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur l'accréditation à délivrer la spécialité de LP-BUT Réseaux informatiques et télécommunications à la suite de la modification de l'intitulé de la spécialité Réseaux et télécommunications dans la nomenclature nationale des diplômes à compter de la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur l'accréditation à délivrer la spécialité de LP-BUT Réseaux informatiques et télécommunications à la suite de la modification de l'intitulé de la spécialité Réseaux et télécommunications dans la nomenclature nationale des diplômes à compter de la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

2.15.2. Modification des intitulés de parcours à la suite du changement des intitulés dans la nomenclature nationale

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications des intitulés de parcours de Bachelor Universitaire Technologique (BUT) à la suite du changement des intitulés dans la nomenclature nationale à compter de la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modifications des intitulés de parcours de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) à la suite du changement des intitulés dans la nomenclature nationale à compter de la rentrée 2026-2027

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire donne un avis favorable sur la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 40
Nombre de membres en exercice : 29
Quorum : 15
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Abstention : 0
Votes exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0

Pièce jointe : Récapitulatif des changements des intitulés dans la nomenclature nationale des BUT

Fait à Tours, le 28 septembre 2026,

Le Président du Conseil
Académique

Daniel Alquier

le 28/09/2026 10:07:36 +02:00



Daniel ALQUIER

Calendrier de la campagne d'inscription administrative
2027-2028

PRINCIPE : Les étudiants doivent s'inscrire pendant les campagnes d'inscription administrative principales de juillet, aout et septembre 2027 définies en fonction de la date de publication des résultats de baccalauréat et de la période de fermeture estivale de l'établissement.

AUDITEURS LIBRES : Du 1er au 30 septembre

Au-delà des deux périodes officielles d'inscription, une tolérance est accordée aux :

- > Etudiants en attente de décision d'admission (*Parcoursup, Sélection, Validation d'acquis, Procédure spécifique de vérification des unités d'enseignement en M2, ...*). C es étudiants doivent s'inscrire dans un délai maximum de 5 jours après réception de leur décision d'admission.
- > Etudiant en attente de réponse à leur demande de césure
- > Etudiants en attente de résultats. Ces étudiants doivent s'inscrire dans un délai maximum de 5 jours après communication de leurs résultats.
- > Etudiants internationaux admis à l'université de Tours en attente de visa.

Ces étudiants devront avoir procédé à leur inscription administrative avant les dates limites fixées, ci-dessous, par type de diplôme. Ces dates étant communes à toutes les composantes de l'Université (*Sauf exception spécifiée dans le tableau*).

DATES LIMITES D'INSCRIPTION OPPOSABLES AUX ETUDIANTS BENEFICIANT DE L'APPLICATION D'UN CALENDRIER NATIONAL OU APPARTENANT A UN CAS DE TOLERANCE MENTIONNE CI-DESSUS
Pour les autres cas éventuels, une demande de dérogation devra être soumise au Président de l'Université, seul habilité à autoriser une inscription dérogatoire à ce calendrier.

Diplômes/Année d'études	Première inscription à l'Université de Tours				Réinscription à l'Université de Tours	
	Nouveaux bacheliers + Etudiants soumis à PARCOURSUP	Etudiants hors U de Tours (Non Parcoursup)	Etudiants internationaux (Hors Parcoursup)	Stagiaires de Formation Continue	Français et internationaux	Stagiaire de Formation Continue
DAEU A/B				Présentiel : 18/09/2027 Dispensé d'assiduité : 13/11/2027		Présentiel : 18/09/2027
DAEU Sonate	CONFERE DECISION DU CONSORTIUM					
BUT 1ère , 2nde année et année spéciale	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
PASS et LAS	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
LICENCE L1, L2 et L3	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
LICENCE PROFESSIONNELLE		15 septembre 2027	15 septembre 2027	15 septembre 2027	15 septembre 2027	15 septembre 2027
MASTER 1ère année		Calendrier national Mon master ou 30/09/2027*	Calendrier national Mon master ou 30/09/2027*	30 septembre 2027	Calendrier national Mon master ou 30/09/2027*	30 septembre 2027
MASTER 2ème année		30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027
MASTER POLDIF distanciel		30 octobre 2027	30 octobre 2027	30 octobre 2027	30 octobre 2027	30 octobre 2027
MASTER INTERNATIONAUX (EPU)		14 octobre 2027	14 octobre 2027		8 octobre 2027	
INGENIEURS + MASTER 2 MECANIQUE (EPU)		30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027	30 septembre 2027
INTERNES MEDECINE ET PHARMACIE		30 octobre 2027			Pharmacie : 27 novembre 2027 Médecine : 13 novembre 2027	

Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E

Les étudiants internationaux inscrits au CUEFEE de l'université de Tours ont la possibilité de déposer une candidature pour l'ensemble des formations de l'université de Tours y compris celles fermées aux étudiants internationaux. Leur candidature sera validée sous réserve de la décision de la commission pédagogique de chaque filière qui tient compte du niveau académique et linguistique exigé (DUEF B2 ou C1 acquis) de l'étudiant.

Les étudiants devront avoir procédé à leur inscription administrative avant les dates limites fixées, ci-dessous, par type de diplôme.

À compter de la rentrée universitaire 2026/2027, Le gouvernement a modifié les modalités d'application des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extracommunautaires. Toutes les informations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-tours.fr/international/etudes-stages-a-tours/droits-dinscription-differences-pour-les-etudiants-extra-communautaires-2026-2027>

Type de diplôme	Date limite IA
BUT	30 septembre 2027
PASS - L.AS	30 septembre 2027
Licence	30 septembre 2027
Licence professionnelle	15 septembre 2027
Master	30 septembre 2027 ou calendrier national MonMaster
Master POLDIF distanciel	30 octobre 2027
Master internationaux EPU	08 octobre 2027
Ingénieurs	30 septembre 2027

Tous les candidats doivent obligatoirement passer les quatre épreuves suivantes de la certification en langues : compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue et expression écrite.

Tableau de correspondance entre la note du TCF et le niveau CECRL

Niveau	Note du TCF	Niveau CECRL
Élémentaire	De 100 à 199	A1 acquis
Élémentaire avancé	De 200 à 299	A2 acquis
Intermédiaire	De 300 à 399	B1 acquis
Intermédiaire avancé	De 400 à 499	B2 acquis
Supérieur	De 500 à 599	C1 acquis
Supérieur avancé	De 600 à 699	C2 acquis

Niveaux requis à l'université de Tours :

Licence	« Intermédiaire avancé » (400 points minimum aux résultats globaux QCM + B2 à l'expression écrite)
Master	« Supérieur » (500 points minimum aux résultats globaux QCM + C1 à l'expression écrite)
Master dispensé en langue étrangère	« Intermédiaire » (300 points minimum aux résultats globaux QCM + B1 à l'expression écrite)

Diplômes par composantes

Ouvert O/N	
NON	Licence portail santé

UFR d'Odontologie : pas ouvert à candidatures

IUT de Blois

Bachelor Universitaire de Technologie

Ouvert O/N	Mentions/Spécialités	Parcours
OUI en 1ère année	Mesures physiques	
NON en 2ème et 3ème années		
NON	Autres mentions/spécialités de BUT	

IUT de Tours

Ouvert O/N	Mentions/Spécialités	Parcours
NON en 1ère année	Génie biologique	Diététique et nutrition
OUI en 2ème année		
NON en 3ème année		
NON	Autres mentions/spécialités de BUT	

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire de l'art	
OUI	Histoire	1. Archéologie en L3 2. Histoire en L3
OUI	Musicologie	1. Musique et Musicologie
NON		2. Musiciens-interprètes 3. Jazz et Musiques actuelles 4. DNSPM
OUI	Philosophie	/
OUI en L1 NON en L2 et L3	Psychologie	/
OUI	Sociologie	/
OUI	Histoire et sociologie	1. Double licence histoire sociologie

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire de l'art	1. Médiation culturelle et pratique de l'exposition 2. Histoire de l'art et études italiennes 3. Recherche et concours en histoire de l'art
OUI	Histoire	1. Histoire des sociétés urbaines 2. Histoire et cultures européennes
OUI	Musique	1. Musique et Sciences humaines
OUI	Philosophie	1. Humanités et Politique
NON	Psychologie	1. Cognition, neurosciences et psychologie 2. Psychologie gériatologique normale et pathologique 3. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap 4. Psychopathologie et psychologie clinique 5. Psychologie du travail et des organisations
OUI	Sciences de l'éducation	1. Stratégie et ingénierie en formation d'adultes 2. Intervention et fonctions d'accompagnement en formation 3. Ingénierie pédagogique et pratique numérique 4. Management éthique et formation en santé

OUI	Sociologie	1. Métiers de la recherche en sociologie et anthropologie 2. Métiers de l'intervention sociale et du développement territorial
------------	------------	---

CESR

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Histoire, civilisation, patrimoine	1. Renaissance 2. Alimentation : patrimoines, cultures et transitions 3. Métiers de l'archéologie et archéomatique 4. Métiers du patrimoine et ingénierie culturelle
OUI	Humanités numériques	/

UFR Droit, Économie, Sciences Sociales

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Droit	1. L1 Droit 2. L2 Droit 3. L3 Droit privé général 4. L3 Droit judiciaire 5. L3 Droit de l'entreprise 6. L3 Droit public
NON	Économie	1. L1 Économie 2. L2 Économie 3. L3 Économie d'entreprise 4. L3 Économie et finance
NON	Géographie et aménagement	1. L1 Géographie 2. L2 Géographie
OUI		3. L3 Géographie
NON	Science politique	1. L1 Droit Sciences politiques 2. L2 Droit sciences politiques

Licence professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs	
NON	Activités juridiques : assistant juridique	1. Droit du numérique (sécurisation des espaces numériques)

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Droit de la santé	1. Parcours droit de la santé
OUI		2. Biotechnologies et droit
NON	Droit de l'entreprise	1. Droit des affaires 2. Droit social
OUI	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	1. Environnement, territoire, paysage 2. Territoire(s) et urbanisme
OUI	Droit du patrimoine	1. Droit immobilier : promotion et gestion de l'Immeuble 2. Ingénierie patrimoniale
OUI	Droit européen	1. Affaires européennes 2. Droit-Langues
NON		3. Franco-allemand (non ouvert aux étudiants hors UE)
NON	Droit privé	1. Droit privé fondamental
NON	Justice, procès et procédures	1. Conseil et contentieux 2. Études judiciaires approfondies
OUI	Droit public	1. Droit et gestion publique locale 2. Juriste de droit public
OUI	Géographie, aménagement, environnement et développement	1. Environnement, territoires, paysage 2. Territoire(s) et urbanisme
NON		3. Recherche en environnement et urbanisme
NON	Économie de l'entreprise et des marchés	1. Economiste d'entreprise

IAE Tours Val de Loire

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
Selon l'année	Gestion	1. Sciences de gestion L1 NON L2 NON L3 OUI
NON		2. International Management 3. Expérience en entreprise

Licence professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	/

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON en M1 OUI en M2	Finance	1. Chargé d'affaires et analyste risques
NON en M1 OUI en M2	Gestion des ressources humaines	1. Gestion des ressources humaines et inclusion
NON		2. Executive management stratégique des ressources humaines
NON en M1 OUI en M2	Entrepreneuriat et management de projets	1. Management des PME et entrepreneuriat
NON		2. Executive management des PME et entrepreneuriat
NON en M1 OUI en M2		3. Management de la qualité et des projets
NON		4. Executive Management de la qualité et des projets
NON en M1 OUI en M2	Contrôle de gestion et audit organisationnel	1. Audit et pilotage de la performance
NON	Marketing/vente	1. International services marketing
NON en M1 OUI en M2		2. Marketing stratégique et digital
NON en M1 OUI en M2	Management et administration des entreprises	1. Management double compétence 2. Ingénieur manager
NON		3. Recherche et conseil en management

UFR Sciences et Technologies

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI en L1/L2/L3	Chimie niveau B2 en français et B1 en anglais	/
NON	Sciences de la Terre et de l'environnement	/
OUI en L1 NON en L2/L3	Sciences de la vie niveau B2 en français et B1 en anglais	1. Biologie, écologie et évolution 2. Biologie santé
NON		3. International
OUI	Informatique – BLOIS niveau B2 acquis en français, sans exigence B2 sur les compétences écrites	1. Sciences informatiques – Blois
NON	Informatique – TOURS	2. Systèmes-logiciels-sécurité (SLS) - Tours
OUI L1/L2/L3	Mathématiques niveau B2 en français et B1 en anglais	/
OUI en L1/L2 NON en L3	Physique niveau C1 en français	/
NON	Physique : Coursus master en ingénierie/CMI	1. Technologies quantiques

NON	CPES (cycle pluridisciplinaire d'études supérieures)	1. Science de la transition écologique et sociétale
NON	Double licence Physique/Chimie	

Licence Professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Productions animales	1. Durabilité et valorisation des produits de l'élevage
NON	Industries agroalimentaires : gestion production et valorisation	1. Analyse sensorielle et qualité

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Biodiversité, écologie et évolution	1. Plantes et société 2. Insectes et environnement durable
NON	Biologie, agros sciences	1. Durabilité et qualité dans les filières de productions animales 2. Sensoriel en innovation
OUI en M1	Biologie-Santé niveau C1 en français	1. Biologie et imagerie multimodale (M2 en UFR de Médecine)
NON	Biologie-Santé	2. Physiopathologies et applications en santé 3. Biologie de la reproduction 4. Qualité et gestions des risques en santé (M2 en UFR de Médecine) 5. Cognition neurosciences et psychologie
NON	Sciences et génie des matériaux	1. Sciences des matériaux
NON	Informatique	1. Data sciences for societal challenges
		2. Intelligent systems and applications
OUI	Mathématiques niveau C1 en français et B2 en anglais	
OUI	Physique fondamentale et applications M1 : niveau C1 en français et B2 en anglais M2 : niveau C1 en anglais	1. Modèles non linéaires (MNL)
		2. Applications et théories quantiques (QAT)
NON	Sciences de l'eau	1. Hydrosystèmes et bassins versants (HBV)
OUI en M1 NON en M2	Sciences du vivant M1 : niveau C1 en français	1. Biotechnologies et droit
NON		2. Infectiologie, immunité, vaccinologie et biomédicament (I2VB)

UFR Médecine

Diplôme d'État infirmier

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Diplôme d'État infirmier	

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Biologie-Santé	1. M2 Biologie et imagerie multimodale
NON	Santé publique	1. Prévention et promotion de la santé (PPS)
OUI en M1 NON en M2		2. Économie et gestion des structures sanitaires et sociales (EGSSS)
NON		3. Management, éthique et éducation en santé (MEFS)
NON		4. Recherche, éducation et innovation dans le prendre soin (REIPS)

UFR Pharmacie

DEUST

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Préparateur/technicien en pharmacie	

Licence professionnelle

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Bio Industries et Biotechnologies	1. Contrôle et analyse des biomédicaments et biocosmétiques
NON	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	1. Formulation et contrôle qualité des cosmétiques
NON		2. Eco-conception de matières naturelles : extraction et contrôle
NON	Métiers de la santé : technologies	1. Data-manager clinique

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
NON	Biologie-Santé	1. Qualité et gestions des risques en santé en master
NON	Sciences du vivant	1. Infectious diseases and one health
OUI		2. Infectiologie, immunité, vaccinologie et biomédicaments
NON		3. Management des bioproductions

École polytechnique universitaire (EPU)

Master

Ouvert O/N	Mention	Parcours
OUI	Mécanique	
OUI	Urbanisme et aménagement / Urban and regional planning Pas de niveau minimum de français demandé à l'entrée. Niveau minimum B2 en anglais demandé à l'entrée.	1. Urbanisme et durabilité (Planning and sustainability)
OUI	Science de la durabilité	1. Économie circulaire

Cas particulier

UFR Lettres, Langues

Licence

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Langues étrangères appliquées Niveau « Supérieur » (500 points minimum) Sauf LEA Anglais –Français : Niveau « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)	<u>Parcours LEA :</u> 1. LEA - anglais/allemand 2. LEA - anglais/chinois 3. LEA - anglais/espagnol 4. LEA - anglais/italien 5. LEA - anglais/français pour étrangers 6. Philologie <u>Parcours Droit-Langues :</u> 1. Droit-langues – anglais-allemand 2. Droit-langues – anglais-espagnol 3. Droit-langues – anglais-italien
OUI	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	1. Anglais 2. Espagnol
OUI	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	1. Anglais 2. Italien
OUI	Lettres Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	
OUI L1 L2 NON L3	Sciences du langage Niveau « Supérieur » (500 points minimum)	

Master

Ouvert O/N	Mentions	Parcours
OUI	Arts, lettres et livlisations Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Création de projets culturels en arts du spectacle 2. Lettres
OUI	Français langue étrangère Niveau « Supérieur avancé » (600 points minimum au TCF/C2 du CECRL) dans toutes les épreuves, dont production orale (PO) et production écrite (PE) obligatoirement et explicitement attestées dans les justificatifs Des dérogations de niveau sont accordées dans les cas suivants : - le candidat ou la candidate a réalisé ses études dans un pays ou dans un établissement francophone, - le candidat ou la candidate a validé un diplôme de niveau bac+5 portant sur la langue française ou est issu.e d'une formation dispensée en langue française, - le candidat ou la candidate a enseigné la langue française pendant 2 ans ou plus, - le candidat ou la candidate est issu.e d'un établissement ayant mis en place un partenariat avec le département Sodilang, dont le niveau en langue française est de ce fait bien connu.	1. SODIQ : sociolinguistique, didactique des langues, qualitatif
NON		1. Formation DUALE enseignement du/en Français en Colombie Britannique 2. FLE/S (à distance) : POLDIF - Politiques linguistiques, didactique, interculturel, francophonies (2 parcours M2 R+Pro)
NON	Journalisme	
OUI	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Niveau « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)	1. Métiers des langues et la culture : études italiennes et histoire de l'art (Master bi national)
	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Niveau « Intermédiaire avancé » (400 points minimum)	2. Métiers des langues et la culture : études italiennes
	Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	3. Métiers des langues et la culture : études anglophones, germanophones et hispanophones
OUI	Langues étrangères appliquées Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Langues, affaires, négociation interculturelle
OUI	Sciences du langage Niveau « Supérieur » (500 points minimum) dans toutes les épreuves	1. Linguistique avancée et description des langues (LADL) 2. Acquisition (a)typique et linguistique formelle (AALF)

Annexe I - PASS - Année 2026-27							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	9	Total	74 h	6 h		80 h
			Physiologie humaine	35 h			35 h
			Biophysique appliquée aux méthodes d'exploration	19 h	3 h		22 h
			Initiation aux médicaments	20 h	3 h		23 h
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	9		70 h	12 h		82 h
			Chimie	27 h	4 h 30		31 h 30
			Biochimie	30 h	3 h		33 h
			Biophysique du milieu intérieur	13 h	4 h 30		17 h 30
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discrétion des options du PASS (Max 12h ED)			
PASS - Option Chimie			Chimie 1				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 1				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 1				
PASS - Option Physique			Physique 1				
PASS - Option Sciences de la Vie			Sciences de la vie 1				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 1				
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	4	Total	27 h	8 h en e-learning		35 h
			Anglais	1h	8 h en e-learning		9 h
			Santé Publique	17 h			17 h
			Découverte des métiers de la santé	6 h			6 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total S1	30	30		251 h	26 h		277 h

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 2 (S2)							
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9	9	Total	78 h			78 h
	4	4	EP 1 Tronc commun :	50 h			50 h
			Embryologie	8 h			8 h
			Anatomie générale	22 h			22 h
			Psychologie médicale et éthique	14 h			14 h
			Initiation à l'imagerie médicale	6 h			6 h
	5	5	EP 2 Spécificité de filière au choix de l'étudiant :	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Module 6 - La cellule et les tissus	9	9	Total	67 h			67 h
			Biologie cellulaire	37 h			37 h
			Histologie	15 h			15 h
			Biologie de la reproduction	7 h			7 h
			Génétique humaine	8 h			8 h
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8	8		maximum 80 h CM +/- ED à la discrétion des options du PASS (Max 12h ED)			
PASS - Option Chimie			Chimie 2				
PASS - Option Economie			Macroéconomie et Microéconomie 2				
PASS - Option Mathématiques			Mathématiques 2				
PASS - Option Physique			Physique 2				
PASS - Option Sciences de la Vie			Sciences de la Vie 2				
PASS - Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			STAPS 2				
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	4	Total	34 h	4 h 30		38 h 30
			Biostatistiques	24 h	4 h 30		28 h 30
			Philosophie des Sciences	10 h			10 h
Total S2	30	30		259 h	4 h 30		263 h 30
Total année (S1+S2)	60	60		510 h	30 h 30		540 h 30

Annexe II - Modalité de contrôle des connaissances et compétences PASS - ADMISSION - Année 2026-27

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve - E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présenciel - QD : quitus distanciel

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient					
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage							
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuv e	Type contrôle	Epreuves	Durée	Type d'épreuv e	Type d'épreuv e	Durée	Type d'épreuv e	Durée	Médecine	Maleutiqu e	Odontologi e	Pharmaci e	Kinésisthé apie	
Semestre 1	30																		
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
Physiologie humaine																			
Biophysique appliquée aux méthodes d'exploration																			
Initiation aux médicaments																			
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
Chimie																			
Biochimie																			
Biophysique du milieu intérieur																			
Module 3 - Module de l'option disciplinaire	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8	
Cours des UFR partenaires - cours en distanciel																			
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4	
Anglais																			
Santé Publique																			
Découverte des métiers de la santé																			
Semestre 2	30																		
Module 5 - Filière(s) MMOPK	9																		
EP 1 Tronc commun	4	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4	
Embryologie / Anatomie générale / Psychologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale																			
EP 2 Spécificité(s) de filière au choix de l'étudiant	5																		
Médecine		ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Maleutique		ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Odontologie		ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Pharmacie		ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Kinésithérapie		ET		45 min	E	ET		45 min	E	E	45 min	E	45 min	5	5	5	5	5	
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9	
Biologie cellulaire																			
Histologie																			
Biologie de la reproduction																			
Génétique humaine																			
Module 7 - Module de l'option disciplinaire	8			1h30				1h30			1h30		1h30	8	8	8	8	8	
Cours des UFR partenaires - cours en distanciel																			
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	ET		2h30	E	ET		2h30	E	E	2h30	E	2h30	4	4	4	4	4	
Biostatistiques																			
Philosophie des Sciences																			

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences PASS - ADMISSIBILITE

MODULES	Type d'épreuve	Epreuve	Durée	Coefficient
Oral	O			
Préparation aux oraux				
Score des oraux			0h20	0,3
Ecrit	E			
Score des écrits				0,7

Annexe I - Modules santé pour les L.AS 1 - Année 2026-27							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 1 (S1)							
Option santé - L.AS 1 Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie -Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>	8	8	Total	81 h			81 h
			Initiation aux médicaments	20 h			20h
			Physiologie humaine	35 h			35 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Option santé - L.AS 1 Hors Biologie <i>Etudiants en LAS1</i> <i>Mathématiques / Economie -</i> <i>Etudiants en LAS1 Chimie - Tours</i> <i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit - Orléans</i>	8	8	Total	83 h			83 h
			Biologie Cellulaire / Histologie / Biologie de la reproduction / Génétique humaine	20 h			20 h
			Biochimie / Biophysique / Chimie	20 h			20 h
			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h			17 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total S1	8 / 8	8 / 8		83 h			83 h
Semestre 2 (S2)							
Option santé - L.AS 1 Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la vie -Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i>	8	8	Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
	5	5	EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maieutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Option santé - L.AS 1 Hors Biologie <i>Etudiants en LAS1</i> <i>Mathématiques / Economie -</i> <i>Etudiants en LAS1 Chimie -</i> <i>Etudiants en LAS1 Physique / STAPS /Géographie / Droit -</i>	3	3	EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h			50 h
	5	5	EP2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maieutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Total S2	8 / 8	8 / 8		78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)	16/16	16		Min 161 h / Max 211 h			Min 161 h / Max 211 h

Annexe I - Modules santé pour les L.AS 2/ 3 - Année 2026-27							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
Semestre 3 ou 5							
Option santé - L.AS 2/3 Biologie <i>Etudiants en L.AS 2 SV</i> <i>Etudiants en L.AS 3 SV</i>	8	0	Total	81 h			81 h
			Initiation aux médicaments	20 h			20 h
			Physiologie humaine	35 h			35 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Options santé - L.AS 2/3 Hors Biologie <i>Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Géographie/ STAPS</i> <i>Etudiants en L.AS 3 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Géographie / STAPS</i>	8	0	Total	83 h			83 h
			Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20 h			20 h
			Biochimie / Biophysique / Chimie	20 h			20 h
			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h			17 h
			Santé publique & Présentation des métiers de la santé	23 h			23 h
			Préparation aux oraux 1	3 h			3 h
Total semestre impair		8 / 8		83 h			83 h
Semestre 4 ou 6				CM	TD	TP	Durée totale
Option Santé pour les étudiants : <i>1e tentative : L.AS 2/3 Biologie</i> <i>1e tentative : L.AS 2/3 Hors Biologie</i>	8	0	Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	3		EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique)	50 h			50 h
	5		EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
			Kinésithérapie	25 h			25 h
			Préparation aux oraux 2	3 h			3 h
Option Santé pour les étudiants : <i>2e tentative : L.AS 2/3 Biologie</i> <i>2e tentative : L.AS 2/3 Hors Biologie</i>	5	0	Total	78 h à 128 h			78 h à 128 h
	QD#		EP 1 - Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique)	50 h			50 h
	5		EP 2 - Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h			25 h
			Médecine	25 h			25 h
			Maïeutique	25 h			25 h
			Odontologie	25 h			25 h
			Pharmacie	25 h			25 h
	Kinésithérapie	25 h			25 h		
	Préparation aux oraux 2	3 h			3 h		
Total semestre pair		8 / 5		78 h à 128 h			78 h à 128 h
Total année (S1+S2)		16 / 13		Min 161 h / Max 211 h			Min 161 h / Max 211 h

Annexe II - Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - option Santé - Année 2026-27 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QD : quitus distanciél

MODULES Détailler éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient				
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage						
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Mateutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
Semestre 1																		
Option santé - L.AS Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Sciences de la Vie -Tours et Orléans</i> <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie - Orléans</i> <i>Initiation aux médicaments</i> <i>Physiologie humaine</i> <i>Santé Publique / Présentation aux métiers de la santé</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Option santé - L.AS Hors Biologie <i>Etudiants en L.AS 1 Chimie Tours/Economie/Mathématiques/ Géographie /Physique/ Droit/ STAPS</i> <i>Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique</i> <i>Biochimie / Biophysique / Chimie</i> <i>Initiation aux médicaments / Physiologie</i> <i>Santé Publique / Présentation aux métiers de la santé</i>	8	ET		1h30	E	ET		1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Semestre 2																		
Option santé pour toutes les L.AS <i>EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)</i> <i>EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant</i>	8 3 5	 ET ET	 	 1h30 45 min	 E E	 ET ET	 	 1h30 45 min	 E E	 E E	 1h30 45 min	 E E	 1h30 45 min	8 3 5	8 3 5	8 3 5	8 3 5	8 3 5

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL								REGIME SPECIAL D'ETUDES				Coefficient pour l'admissibilité en 2e année MMOPK (en supplément des maquettes L2 et L3)				
		Session 1				Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage						
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Maieutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
Semestre 3 ou 5																		
Option santé - L.AS BiologieEtudiants en L.AS 2/3 Sciences de la vie	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8
Initiation aux médicaments																		
Physiologie humaine																		
Présentation aux métiers de la santé*/Santé publique																		
Option santé - L.AS Hors Biologie	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8
Etudiants en L.AS 2/3 Chimie/Economie/Géographie/Droit/ STAPS																		
Etudiants en L.AS 2/3 Physique/Maths/Informatique																		
Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique																		
Biochimie / Biophysique / Chimie																		
Initiation aux médicaments / Physiologie																		
Semestre 4 ou 6																		
Option santé pour les L.AS 2/3 Biologie et Hors Biologie - 1e tentative	0	ET		1h30	E					E	1h30			8	8	8	8	8
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)																		
EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant																		
		ET		45 min	E					E	45 min			5	5	5	5	5
Option santé pour les L.AS 2/3 Biologie et Hors Biologie - 2e tentative	0	QD			QD					QD				5	5	5	5	5
EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)																		
EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant																		
		ET		45 min	E					E	45 min			5	5	5	5	5

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences L.AS - ADMISSIBILITE

MODULES		Type d'épreuv e	Epre uve	Duré e	Coeffici ent
Oral		0		0h20	0.3
Préparation aux oraux					
Score des oraux					
Ecrit					0.7
Score des écrits					

Capacités d'Accueil en Santé (CAS) pour l'entrée en 2e année santé à la rentrée universitaire 2027

								Pour information			
Médecine*				Maïeutique*	Odontologie*	Pharmacie*	Total MMOP	Kiné**			Total MMOPK
CAS 2027	480			40	50	128	698	153			851
	Tours	Orléans	Total					Orléans	Tours	Total	
	330	150	480					115	38	153	
PASS	163	74	237	19	22	58	336	55	20	75	411
LAS 1	48	22	70	7	9	22	108	23	6	29	137
LAS 2/3	99	46	145	12	15	38	210	31	8	39	249
Passerelles	17	8	25	2	3	8	38	5	2	7	45
Sportif haut niveau	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	3
Candidats hors UE	3	0	3	0	1	2	6	0	0	0	6
Total	330	150	480	40	50	128	698	115	38	153	851

Pour
information

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE
MAQUETTES ET/OU MCC**

POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

CFVU DU 17 septembre 2026

CA DU 28 septembre 2026

UFR ASH				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence de philosophie	Généralisation du contrôle continu sur l'ensemble des éléments pédagogiques de la première session.		. Il s'agit de répondre en particulier à un taux de réussite en baisse corrélée également à un absentéisme important.	

UFR DESS				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence science politique	S5 EP 5.4.7, « Enquête de terrain » Régime général : CC intégral RSE - 1ère session 2 : ET (E+0) S6 Mémoire de recherche + projets collectifs Régime général : CC intégral RSE - 1ère session 2 : ET (E+0) Tous les EP spécifiques Licence science politique 2ème session Régime général +RSE : ET/E → ETO	S6 Introduction d'un stage long de 4 à 6 mois (mémoire +soutenance)	Oubli maquette et obligation d'évaluation du fait de l'attribution d'ECTS	10/09/2026
Licence Parcours Droit privé (DPR) et droit public (DPU)+ Sciences politique	S5+S6 – EP 5.1.1 + EP 6.1.1 (DPR)- 5.2.2 + 6.2.2 (DPU 1ère session Régime général : ET/E → CC		Harmoniser les MCC des enseignements fondamentaux de Droit entre les filières Droit et Droit-Science politique en L3	10/09/2026
Master Droit européen parcours affaires européennes	S8 Ep 8.2.2. Initiation à la recherche : méthodologie et mémoire : VAL→ Ecrit session unique		Erreur matérielle L'évaluation était prévue initialement mais a été effacée par inadvertance dans la version finale de la maquette	10/09/2026

Master 1 droit de la santé	S7+S8 EP7.1.b.2 Droit de la commande publique + EP8.1.b.2 Droit et gestion des services publics 2 ^{ème} session : RG+RSE : ET/E 3h → 0		Erreur matérielle (cours mutualisé)	10/09/2026
Master justice et procédures parcours conseil et contentieux	S8 EP8.3.1.a Stage et mémoire de stage 1 ^{ère} session ET/E → ET/E : 4h 2 ^{ème} session : Oral	S8 EP8.3.1.a Stage et mémoire de stage → EP8.3.1.a Stage et note de synthèse	Adaptation des modalités d'évaluation du rapport de stage face à l'utilisation de l'IA → Note de synthèse personnalisée Travail préparatoire l'étudiant dégage une problématique	10/09/2026
Master droit de l'environnement	S7 M7.2 Enseignements de spécialisation EP 7.2.1 Agriculture et transition agroécologique Session 1 et 2 : ET/Ecrit 2H → Session 1 : contrôle continu Session 2 : oral			

UFR IAE				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence Science de gestion et international management	S2 EP2.2.3_6_GI : Histoire de la pensée économique 1 ^{ère} session ET/E 1h → CC		Adaptation à la méthode pédagogique du nouvel enseignant.	03/09/2026
Master Marketing, vente parcours Marketing stratégique et digital		S7 Modification d'intitulés EP71.3 Développement d'outils digitaux → EP71.3 Développement d'outils digitaux et IA S10 EP02.2 Pilotage d'études avancées en marketing Retrait : 1 coefficient et 1 ECTS EP04.2 Projet marketing appliqué Ajout : 1 coefficient et 1 ECTS	Intégrer un volet consacré à l'IA au vu des besoins des entreprises et des apprenants dans ce domaine. Reconnaître l'importance de l'investissement des étudiants dans la réalisation des projets marketing appliqués (passage d'1 à 2 ECTS), et de rééquilibrer ainsi avec les études avancées en marketing.	03/09/2026

UFR LL				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Lettres	S1 EP1.1.2 Littérature française du XIXe siècle 1ère session Régime général : ET/E 3h → CC EP1.2.2 LM Littérature comparée 2ème session - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP1.1.3. Lettres modernes Littérature française du XIXe siècle Histoire littéraire 1ère et 2ème session Régime général/RSE : E/E : /1h ET/E 2h S3 EP3.1.3 ' : Éloquence par la pratique. Techniques oratoires 2ème session Régime général+ RSE : ET/E 2h → Oral/1h30		EP 1.1.2 : harmonisation des régimes avec les autres TD comparables de la licence EP 1.1.3 : harmonisation des durées des épreuves avec les autres CM de la licence EP3.1.3 : harmonisation des modalités d'évaluation entre la session 1 et la session	24/09/2026

UFR Odontologie				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
DFGSO 2^{eme} année		UE 6 – Sémiologie générale 20 h CM → 6 h CM	Mutualisée avec DFGSM2	

FR Sciences et techniques				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence Chimie	L1 EP1.2.1, EP1.2.2, EP1.3.1, EP1.4.2, EP2.1.2, EP2.2.1, EP2.2.2, EP2.2.3, EP2.3.1, EP2.4.2. Session2 - ET → 1h30 pour pouvoir mutualiser les examens : L2 EP3.1.2, EP3.4.2, EP4.1.1, EP4.4.2, Session2 - ET → 1h30 pour pouvoir mutualiser les examens : - EP3.2.1 et EP3.2.2 : CC+ET au lieu de ET. - EP4.4.3 : Session unique CC (écrit et oral) - EP4.1.1 : ET Session 1 ET/ E 1h00 → 1h30 L3 EP6.2.2, EP6.3.2c, EP6.4.2 Session 2 - ET → 1h30 pour pouvoir mutualiser les examens :		Pouvoir mutualiser les examens de la session 2.	
CPES parcours SHS	EP 543b Transition des services urbains : acteurs, techniques, territoires (parcours SHS) : passage en CC intégral.			

Licence sciences de la terre et de l'environnement	L1 -EP142 Calculus 1 Régime général session 1 : CC+ ET, Ecrit, 1h; session 2 : ET, écrit, 1h - EP242 Calculus 2 Régime général session 1 : CC+ ET, Ecrit, 1h; session 2 : ET, écrit, 1h L2 Régime général - EP432 Agriculture et Environnement: session 1 ET, Oral, 20min; session 2 ET, écrit, 1h L3 Régime général - EP543 Tableurs et statistiques: CC intégral, pas de session 2.			
Licence sciences de la vie	L1SV, L2SV, L3SV : Modification des durées des examens de session 2, cf maquette -L1SV EP2.3.2b Processus de surface et Evolution de la biosphère, mutualisé avec la L1 STE : Régime général Session 1 C+ET, Ecrit, durée 1h30 M4 EP Outils de communication : Quitus de présence → Validé-Non validé -L1SV M1.2 EP 2 Démarche expérimentale : session 1 Régime général+RSE ET/E /1h00 → ET/E : 1h30 - L3SV BSA : M5.4 EP1 Biologie cellulaire et moléculaire : Session 1 Régime général ET/E → CC + ET /E : 2h30			

Licence Informatique Tours	EP5.4.4b Mémoire de licence EP6.4.2 Projet technique EP6.4.4 Stage Session Unique – Pas de CCI (vo			
Licence informatique Blois	L1 EP 1.2.1 Logique pour l'informatique EP 2.4.3 Ergonomie des applications interactives L2 EP 3.1.1. Algorithmique et programmation 3 Passage en CC intégral		Maquette changée sur UT box (erreur de saisie)	
Master BEE parcours insecte et environnement durable	M1 S7 P7.1.2 SIG Session1 → CC EP7.1.4 Insertion professionnelle et projet tutoré Suppression de l'évaluation → Ajout validation EP7.2.1 Relations inter-organismes Régime général Ajout CC : oral EP7.3.1 Écologie comportementale 1 Suppression du CC EP7.3.2 Génétique des populations1 Régime général 1^{ère} session Ajout CC : oral EP7.5.1 Stage de terrain Régime général 1^{ère} session Ajout CC : oral	M1 EP7.1.1 Anglais : Modification du volume horaire : 25h →24h EP8.1.1 Anglais Modification du volume horaire : 24h →25h		

Master BEE Plantes et Société	M1 S7 P7.1.2 SIG Session1 → CC EP7.2.1 Relations inter-organismes Régime général Ajout CC : oral EP7.3.2 Génétique des populations1 Régime général 1^{ère} session Ajout CC : oral	M1 EP7.1.1 Anglais : Modification du volume horaire : 25h →24h EP8.1.1 Anglais Modification du volume horaire : 24h →25h		
Master Physique fondamentale appliquée	EP9.3.1 Advanced Quantum Physics Session 2 : Régime général+RSE ET/E : 2 h			
Master_informatique_Artificial Intelligence & Social Robotics applied to Global Health – Neolaia		Changement de deux intitulés EP8.4.n.1 Computer Vision → M8.4.n Advanced Neural Architectures EP8.5.n.1 Graphical User Interface and Dataviz → M8.5.n User-Centric AI M10.2B "internship" → "master thesis"	Alignement avec les autres partenaires et faire écho au Multiple Degree Agreement ;	



RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DES ÉTUDES ET DES EXAMENS 2026-2027

PRÉAMBULE

Les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent à l'ensemble des étudiants.

Les professionnels et personnes présentes dans l'enceinte de l'École Régionale de Sages-Femmes (ERSF) sont soumis au règlement intérieur du CHRU de Tours en vigueur.

Aucune disposition du règlement intérieur de l'ERSF ne peut être contraire à la réglementation en vigueur, mais apporte des précisions quant aux modalités d'application.

Il a pour objet de fixer le cadre dans lequel chacun peut exercer ses droits et libertés, dans le respect de ses obligations, afin de garantir l'ordre et le bon fonctionnement de l'ERSF.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant lors de son inscription dans la filière maïeutique et en cas de révision. Une lecture explicative est effectuée au début de chaque année universitaire.

L'étudiant accepte le règlement dans sa totalité.

Il est mis à disposition dans la Bibliothèque numérique de l'ERSF.

Les révisions du règlement intérieur sont validées par le Conseil technique de l'ERSF, le Conseil de faculté de l'UFR et les instances universitaires.

TITRE I : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Article 1 - L'ERSF de TOURS est un établissement public lié par convention à l'Université de Tours. Elle participe au développement de la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses locaux sont considérés comme espace public. Elle dispense les enseignements théoriques, cliniques et pratiques en vue de l'obtention :

- du Diplôme de Formation Générale en Sciences maïeutiques (DFGSMa 2 et 3), 1^{er} cycle
- du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences maïeutiques (FASMa 1 et 2), 2^{ème} cycle

Ces diplômes sont délivrés par l'UFR de Médecine de l'Université de Tours. Les étudiants prennent inscription à l'UFR de Médecine de l'Université de Tours et sont étudiants de l'Université.

Article 2 - L'école est administrée par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU). La coordination est assurée par Mme M.LACROIX, sage-femme Coordinatrice en maïeutique. La Direction Technique et d'Enseignement est assurée par Monsieur le Professeur F. PERROTIN, gynécologue-obstétricien nommé conformément à l'article D.4151-10 du Code de la Santé Publique.

Article 3 – Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion élisent leurs représentants pour une durée d'un an renouvelable au scrutin secret et au suffrage direct. L'élection des représentants des étudiants s'effectue au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le candidat ayant obtenu le plus de suffrages est élu titulaire. Les deuxième et troisième candidats ayant obtenu le plus de suffrages sont respectivement élus premier et second suppléants. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Tout étudiant régulièrement inscrit à l'ERSF est électeur et éligible.

La Coordinatrice en maïeutique arrête le calendrier électoral et les modalités opérationnelles d'organisation du scrutin, dans le respect des articles D. 719-1 et suivants du code de l'éducation.

Tout étudiant a droit de demander des informations à ses représentants. Ils représentent la promotion auprès de la coordination de l'école, du Département Pédagogique de Maïeutique, du conseil technique, des commissions pédagogiques DFGSM / DFGSMa de l'Université et du Conseil des Études et de la Vie en Maïeutique (CEVIMa), du Conseil de Faculté de l'UFR de médecine.

Article 4 - Le Conseil des Études et de la Vie en Maïeutique (CEVIMa) est consulté sur les questions relatives aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, ainsi que sur les questions relatives aux conditions de vie et de travail des étudiants, aux enseignements en formation initiale et continue au sein de l'ERSF.

Ce dernier est composé par :

- huit des douze élus étudiants (le délégué titulaire et le premier suppléant de chaque promotion),
- la sage-femme Coordinatrice en maïeutique,
- un membre enseignant permanent par promotion désigné par la Coordinatrice en maïeutique,
- une des assistantes pédagogiques désignée par la Coordinatrice en maïeutique.

Les membres siègent pour une année universitaire complète.

Ce conseil est un organe consultatif. Il est présidé par la Coordinatrice en maïeutique.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, la Coordinatrice en maïeutique peut inviter toute personne susceptible d'éclairer les travaux du CEVIMa. En cas de vote, seul le titulaire étudiant ou, en cas d'absence de ce dernier, son suppléant, a une voix délibérative pour chaque promotion et chaque membre désigné ou de droit, une voix. Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, la voix de la Présidente prévaut.

Un compte rendu des décisions est présenté au conseil technique et mis à disposition des étudiants et de l'équipe pédagogique et administrative de l'ERSF. Le CEVIMa se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

Article 5 – En vertu des articles 9 et 10 de l'arrêté du 15 juillet 1986 relatif modifié à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes,

- Le conseil technique est composé:

- Du Directeur général de l'ARS ou son représentant, Président,
- Du Directeur de l'UFR de médecine ou son représentant, Vice-président,
- Du Directeur de l'établissement gestionnaire ou son représentant,
- Du médecin Directeur technique et d'enseignement,
- De la sage-femme Coordinatrice en maïeutique
- De deux représentants des enseignants à l'école, désignés par le Conseil Technique
- De 4 sages-femmes de l'équipe permanente de l'ERSF, désignées annuellement par la Coordinatrice à hauteur d'une par promotion.
- D'un étudiant par année d'étude, désigné dans les conditions prévues à l'article 3.

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées ou tout autre membre du personnel de l'école peuvent être appelés, avec l'accord du Président, à participer à titre consultatif aux réunions du conseil technique.

A l'initiative du président, du vice-président ou du médecin directeur technique et d'enseignement de l'école, le conseil technique se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'ERSF.

Le conseil technique est appelé à donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement ;
- La désignation des professeurs chargés de dispenser les enseignements ;
- La nomination des sages-femmes directeurs (ou directrices) dont la situation n'est pas réglementée par un statut public particulier ;
- L'avant-projet du budget de l'école : le conseil technique peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement ;
- Le règlement intérieur de l'école ;
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants ;
- Les demandes de reprise des études formulées par les étudiants en césure qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité,
- Le cas des étudiants présentant des inaptitudes pratiques ou théoriques est soumis au conseil technique qui donne son avis sur leur exclusion éventuelle de la formation.

Les représentants des étudiants ne participent pas au conseil technique lors de la désignation des professeurs enseignants.

Les avis sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 6 - Dispositions concernant les locaux et les abords

I. Maintien de l'ordre dans les locaux et les abords

La Coordinatrice en maïeutique est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à l'ERSF. Toute personne présente à l'ERSF doit être en mesure de justifier sa présence en montrant sa carte d'étudiant, sa carte professionnelle ou toute autre autorisation spécifique. En cas d'absence ou d'insuffisance de justification, la Coordinatrice en maïeutique ou son représentant est habilitée à demander aux personnes présentes de quitter les lieux sans délai. Elle est compétente pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension des enseignements...

II. Interdiction de fumer et vapoter, de consommer de l'alcool, des substances illicites et de détenir des matériels dangereux

Sur l'ensemble du site de l'ERSF : Il est interdit de fumer ou de vapoter suite à l'adhésion du CHRU de Tours à la charte « hôpital sans tabac ». Il est interdit de vendre, consommer ou détenir de l'alcool. Cependant, des autorisations exceptionnelles pour la consommation d'alcool peu titré peuvent être accordées lors d'événements particuliers organisés par l'ERSF (remise de DE...). Il est interdit de détenir, vendre ou consommer des substances illicites, notamment des stupéfiants. Il est interdit de détenir ou d'user de tout matériel dangereux (notamment tout type d'arme).

III. Utilisation des locaux – Développement durable et environnement

Il est demandé de respecter l'état des locaux, du mobilier et la propreté intérieure et extérieure du site de l'ERSF. Il est interdit de boire et de manger dans les locaux d'enseignement. Les salles de travail ne doivent pas être utilisées à des fins de détente. La propreté de l'espace détente des étudiants est sous leur seule responsabilité hormis les sols.

Les locaux peuvent accueillir des réunions ou des manifestations. La mise à disposition des locaux est soumise à autorisation préalable de la Coordinatrice en maïeutique de l'ESF et de la Direction Générale du CHRU si nécessaire.

Dans le but de réduire les coûts inutiles, les étudiants doivent remettre quotidiennement en place le mobilier des salles selon l'implantation définie et affichée dans chaque salle et mettre les chaises sur les tables, éteindre les lumières, le vidéoprojecteur et l'ordinateur et fermer les fenêtres après le dernier cours de chaque journée.

Dans le but de préserver l'environnement, les déchets (dont les mégots de cigarettes) doivent être triés et déposés dans les contenants disposés à cet effet (cendriers à l'extérieur de l'ERSF, biodéchets, verre, cartons/plastiques/papier : poubelle dédiée, autres déchets : tout-venant). La reproduction de documents doit être rationalisée.

IV. *Respect des consignes de sécurité*

Toute personne doit impérativement connaître et respecter :

- les consignes générales de sécurité en vigueur, notamment les consignes du plan de sécurité d'établissement, intégrant la menace terroriste, le plan particulier de mise en sécurité « attentat-intrusion » et les consignes d'évacuation en cas d'incendie,
- les consignes particulières de sécurité et notamment celles relatives à la détention ou à la manipulation des produits dangereux au sein des salles de travaux pratiques et utiliser les équipements de protection individuelle si nécessaire,
- les circulations et issues de secours.

Il convient de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein du site.

Il est nécessaire de localiser et utiliser les moyens de secours (extincteurs, défibrillateur).

De même, les étudiants devront se soumettre aux exercices d'alerte et/ou d'évacuation des locaux qui pourraient être organisés.

Il est interdit d'utiliser les extincteurs et les boutons d'évacuation d'urgence à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont destinés.

Tout contrevenant à ces consignes s'expose à des sanctions.

V. *Mise à disposition des matériels*

Chaque étudiant est responsable des matériels pédagogiques, informatiques, audiovisuels et biomédicaux qui lui sont confiés. La direction du CHRU de Tours se réserve le droit de fixer le montant des sommes à verser que devra rembourser l'étudiant ayant détérioré ou mis hors d'usage le matériel laissé à disposition. Il est vivement conseillé aux étudiants d'adhérer à une assurance responsabilité civile dans le cadre de leur formation pour se prémunir à l'égard de ce risque.

Les auteurs de dégradations volontaires causés aux biens et matériels mis à disposition peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires, de poursuites civiles et pénales.

VI. *Mise à disposition des Centres de Ressources Documentaires*

Tout étudiant utilisant les moyens et locaux mis à disposition par le Centre de Ressources Documentaires doit obligatoirement être signataire de sa Charte d'organisation et de fonctionnement.

Tout étudiant utilisant les moyens et locaux mis à disposition par les Bibliothèques Universitaires de l'Université de Tours doit obligatoirement y être inscrit et devra se faire remettre un quitus de bibliothèque avant son départ définitif en fin de formation pour obtenir son attestation de Diplôme d'Etat.

Article 7 - Droits des étudiants

I. *Etudiants en situation de handicap*

Les étudiants de l'ERSF en situation de handicap comme définie à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles, peuvent bénéficier d'aménagements des examens, du parcours d'études et des cours après avis obligatoire du Service de Santé Etudiant (SSE) Les aménagements peuvent être proposés pour une durée maximale d'une année universitaire. La reconduite des mesures nécessite un entretien annuel avec un médecin du SSE. Le rendez-vous

auprès du SSE doit être pris le plus tôt possible et en tout état de cause avant le 15 novembre de l'année pour le 1^{er} semestre et le 15 mars pour le 2nd semestre (sauf en cas de handicap temporaire ou d'aggravation brutale d'une pathologie clinique).

II. Aménagements de scolarité

Les étudiants en maïeutique ne peuvent pas bénéficier du régime spécial d'études.

Un « contrat de réussite pédagogique » est rédigé de façon concertée entre l'étudiant et la Coordinatrice en maïeutique, après avis du SSE. Il permet à un étudiant qui en fait la demande, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et de structurer son projet personnel.

III. Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Peuvent être reconnues comme association étudiante, les associations qui répondent aux exigences du label « association étudiante ». La domiciliation et /ou l'hébergement d'une association au sein de l'ESF est soumis à autorisation préalable de la Coordinatrice en maïeutique et de la Direction Générale du CHRU de Tours, après remise d'une copie des statuts de l'association. Une convention d'occupation précaire est conclue entre le CHRU et l'association. Le non-respect des termes de la convention par l'association entraînera la remise à disposition des biens et locaux occupés par l'association. Les associations hébergées s'engagent à communiquer chaque année à la Coordinatrice en Maïeutique un rapport d'activités et les coordonnées des membres du bureau.

Ces associations ne peuvent en aucun cas avoir un objet ou une activité de caractère politique, religieux ou commercial. Elles doivent s'interdire de véhiculer tout prosélytisme et toute propagande.

Les membres de ces associations répondent de leurs actes devant la loi, la responsabilité du CHRU de Tours ne pouvant en aucun cas être recherchée.

Les étudiants bénéficiant d'un mandat électif lié à leur qualité d'étudiant au sein de l'ERSF ou de l'Université de Tours ou dans des instances départementales ou régionales (Délégués de promotion, Élus à la Commission de Formation et Vie Universitaire, Élus Association des étudiants sages-femmes de Tours (AESFT...), représentants à la Commission Médicale de l'Établissement, où ils représentent les étudiants, peuvent bénéficier de 20 heures annuelles pour assurer les activités liées à leur mandat. Les heures accordées à ces étudiants sont considérées comme des absences justifiées. Si ce sont des heures de stage, elles ne seront pas récupérées dans la limite de 10h par année universitaire.

Les étudiants bénéficiant d'un mandat électif au sein de l'Association Nationale des Étudiants Sages-femmes (ANESF) peuvent bénéficier d'une année de césure pour assurer leurs fonctions.

IV. Tracts et affichages

Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard de problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document et les affichages par les étudiants sont autorisés au sein de l'ERSF, sous condition. La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'ERSF est interdite, sauf autorisation expresse par la Coordinatrice en maïeutique.

Affichages et distributions doivent :

- ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'ERSF,
- ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'ERSF,
- ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'ERSF,
- être respectueux de l'environnement.

Toute personne ou groupement de personnes est responsable du contenu des documents qu'il distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'ERSF.

V. Liberté de réunion

Les étudiants ont la possibilité de se réunir au sein de l'ERSF sous réserve, au préalable, que la réunion soit portée à la connaissance de la Coordinatrice en maïeutique et de réservation d'une salle. Les réunions se déroulent dans le respect de l'organisation des activités d'enseignement et d'administration. Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'ERSF et les organisateurs des réunions ou manifestations, qui restent responsables du contenu de leurs interventions.

VI. Droit à l'information

Tout doit concourir à informer les étudiants aussi bien sur les missions de l'ERSF de Tours que sur son fonctionnement dans les délais leur permettant de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés... Les textes réglementaires relatifs à la formation, au diplôme et à l'exercice de la profession sont mis à la disposition des étudiants par la Coordinatrice en maïeutique en charge de l'ESF.

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.

Le comportement des personnes ne doit pas être de nature à :

- porter atteinte au bon fonctionnement du site du CHRU Bretonneau ou de l'Université de Tours, et plus particulièrement à celui de l'ERSF ou de l'UFR de Médecine,
- créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement,
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

VII. Droit à la protection des données personnelles

Les écoles du CHRU de Tours et l'Université de Tours disposent d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des étudiants et à réaliser le cas échéant des travaux statistiques. Les informations recueillies pendant la formation feront l'objet, sauf opposition justifiée, d'un enregistrement informatique (selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur). Ces informations sont réservées à l'équipe pédagogique et administrative qui suit les apprenants.

Les personnes désireuses d'avoir accès aux informations les concernant et/ou souhaitant les modifier (changement d'adresse par exemple ou de n° de téléphone) ou les supprimer devront adresser un courrier de demande à la Coordinatrice en maïeutique ou à défaut directement via le délégué à la protection des données du CHRU ou de l'Université de Tours dans le respect des droits au regard de la Loi informatique et liberté et du Règlement Général européen pour la Protection des Données personnelles (RGPD).

Dans le cadre de leurs études, les étudiants ont à disposition une salle informatique équipée de postes informatiques et d'une imprimante. Ils devront respecter scrupuleusement la charte d'utilisation des matériels informatiques mis à disposition par la région Centre-Val de Loire.

VIII. Suggestions et réclamations

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité certifiée par Qualiopi, toute personne peut formuler une suggestion ou une réclamation auprès des Ecoles du CHRU de Tours via le lien mis à disposition sur le site internet des Ecoles du CHRU de Tours ou via le QR Code affiché au sein de l'établissement.

Article 8 - Obligations des étudiants

I. Ponctualité et assiduité

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements et respect des intervenants. Elle concerne toutes les activités pédagogiques (théoriques et pratiques) et cliniques en stages. En cas de non-respect des horaires au sein de l'ERSF, les étudiants concernés seront invités à se rendre à la bibliothèque jusqu'à l'horaire du cours suivant.

II. Laïcité et neutralité

En vertu des principes de neutralité et de laïcité, sont strictement interdits les actes de prosélytisme, les manifestations de discriminations, les incitations à la haine et toute forme de pression physique ou psychologique visant à imposer un courant de pensée religieux, philosophique, politique qui s'opposerait au principe de laïcité. Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe ne pourra être invoquée pour refuser le suivi régulier de certains enseignements, contester les conditions et sujets d'examen, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs (cf. charte de la laïcité dans les services publics). Par ailleurs, les étudiants sont soumis aux exigences de la loi du 11 octobre 2010 qui interdit la dissimulation du visage dans les espaces publics, dont l'ERSF fait partie.

III. Tenue vestimentaire au sein de l'ERSF et en stage

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités d'enseignement, notamment au cours des travaux pratiques.

Lorsqu'un étudiant en formation au sein de l'ERSF de Tours est placé en situation similaire à l'exercice professionnel, l'expression de son appartenance religieuse est limitée par les règles applicables aux conditions d'exercice professionnel. La tenue exigée en travaux pratiques est identique à celle exigée en stage, à savoir (recommandations REPIAS 2008) :

- Hygiène corporelle de base quotidienne,
- Cheveux propres, courts ou attachés et relevés,
- Ongles courts, propres et sans vernis, même incolore. Absence de faux-ongles,
- Absence de bijoux sur les mains et les poignets (ni alliance, ni montre),
- Les effets personnels tels foulards, cagoules, sous vêtements à manches longues ou avec col, gilets de laine... sont interdits,
- Les dispositifs médicaux non stériles sont tolérés en quantité limitée. Les stylos doivent être dans la pochette prévue à cet effet,
- Les chaussures sont spécifiques à l'activité. Elles sont silencieuses, antidérapantes, fermées sur le dessus et au bout, facilement nettoyables.

Les étudiants doivent, pendant les stages, observer les instructions des responsables des structures d'accueil. Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de laïcité et neutralité.

Le non-respect de ces règles est passible de sanctions disciplinaires.

En référence à l'instruction DGOS/RH1/2020/155 du 09 septembre 2020, relative à la mise à disposition des étudiants en santé, de tenues professionnelles, « les structures d'accueil des stages portent une attention particulière à la fourniture, la gestion et l'entretien des tenues professionnelles. Elles assurent gratuitement la fourniture et le blanchissage des tenues dès le premier jour de stage. Une caution peut être demandée par la structure d'accueil. Les apprenants, élèves et apprentis en santé doivent prendre soin du matériel prêté et le restituer en fin de stage. En cas d'impossibilité de fournir ou d'entretenir les tenues, les étudiants pourront utiliser le jeu de trois tenues fournies par le CHRU de Tours. L'entretien de ces tenues professionnelles est assuré par la blanchisserie du CHRU. Toutefois il leur sera possible d'entretenir eux-mêmes leurs tenues de stage en respectant un protocole strict d'hygiène qui leur sera présenté en début de formation. ». Les tenues professionnelles sont mises à disposition gratuitement pour les étudiants de l'ERSF. Les coûts afférents à l'entretien des blouses sont pris en charge par l'ERSF.

IV. Secret et discrétion professionnels

Les étudiants sages-femmes ont envers les patients les devoirs communs à tous les professionnels, notamment le secret et la discrétion professionnels, et ceux spécifiques aux étudiants. Ils s'engagent à respecter la « charte du patient hospitalisé » et les règles de fonctionnement de l'établissement ou de la structure qui les accueille en stage.

TITRE II : ORGANISATION DES ÉTUDES DE SAGES-FEMMES

Article 9 - Les études de sages-femmes sont organisées en cycles Licence-Master-Doctorat. En vertu de l'arrêté du 3 juillet 2024, et pour les étudiants en relevant, aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions en vue du DFGSMa. La 2^{ème} et la 3^{ème} année de la formation conduisant au DFGSMa ne peut faire l'objet de plus de 3 inscriptions. Ces dispositions sont applicables pour les étudiants ayant débuté leur 2^{ème} année du 1^{er} cycle à compter de l'année universitaire 2024-25 et suivantes. Ces limitations s'étendent hors période de césure. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de la structure de formation.

En vertu de l'arrêté du 11 mars 2013, aucun étudiant ne peut être autorisé à effectuer le second cycle (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques – DFASMa) en plus de cinq ans. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.

Article 10 - Aucun étudiant ne peut être admis en Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (Master) s'il n'a pas validé les 6 semestres de formation théorique, ainsi que tous les stages afférents au Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, soit l'obtention de 180 crédits européens. Aucun étudiant relevant de l'arrêté du 3 juillet 2024 ne peut être admis en 3^{ème} cycle s'il n'a pas validé les 4 semestres complémentaires du DFASMa.

Article 11 - Les mutations d'une structure de formation à une autre peuvent être accordées pour un motif exceptionnel. Elles ont lieu à la fin de l'année universitaire de la dernière année d'un cycle, dans la limite des places disponibles et après accord des deux directeurs des structures concernées.

Article 12 - Les étudiants doivent acquitter :

- Le montant de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Le montant des frais annuels de scolarité (montant du droit annuel de scolarité des universités) fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé des Universités et du Ministre chargé de la Santé.

Un étudiant n'ayant pas acquitté ces frais et n'ayant pas validé son inscription universitaire pour l'année en cours ne pourra pas être accepté en cours, ni disposé en stage ou évalué de quelque manière que ce soit.

Toutes les dépenses personnelles inhérentes à la formation sont à la charge des étudiants, y compris les dépenses éventuelles liées à l'hébergement sur les lieux de stages et à la réalisation des unités d'enseignement théoriques et aux frais de transport.

Article 13 - L'enseignement donné à l'école est conforme au programme fixé par les arrêtés interministériels du 19/07/2011 et du 11/03/2013 modifiés et par l'arrêté du 03/07/2024.

Article 14 - L'enseignement comprend des unités d'enseignement théorique et clinique et des stages.

La présence est obligatoire en stages, aux travaux pratiques (TP) et aux enseignements dirigés (ED) ainsi qu'aux cours magistraux (CM) dispensés au sein de l'ERSF (arrêté du 02/08/2011, article 7).

Pour les CM, TP et ED dispensés à l'Université de Tours, la présence est soumise au règlement de l'Université de Tours.

En cas d'absence justifiée d'un étudiant aux TP, ED et CM, seuls les ED et TP seront reprogrammés, à raison d'une seule fois, à une date ultérieure choisie par l'équipe pédagogique. En cas d'absence injustifiée, aucun ED ou TP ne sera reprogrammé. Les absences justifiées et injustifiées peuvent servir à motiver une décision prise en jury d'examen.

Article 15 - En cas d'absence d'un intervenant extérieur, les sages-femmes attachées à l'ERSF peuvent proposer une séance de travail en remplacement de l'enseignement.

Article 16 - Tout au long de la formation, le contrôle des compétences et connaissances est organisé au cours de chaque semestre d'enseignement. La validation des acquis est appréciée chaque semestre soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces modalités combinées sous le contrôle de l'unité de formation et de recherche de médecine à laquelle est rattachée l'ERSF. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées afin de garantir à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. L'école ne fournit pas les annales des examens des années précédentes.

L'aptitude clinique et les UE correspondantes sont évaluées au décours des stages ou au sein de l'école tout au long de l'année universitaire. L'étudiant doit remettre à l'école les appréciations et la proposition de validation du stage dans la semaine suivant la fin de celui-ci (~~cf. procédure de stage~~) **soit 5 jours ouvrés**. La validation du stage est prononcée par la Coordinatrice en maïeutique de l'École de Sages-Femmes ou son représentant, au vu du rapport de stage et des remarques notifiées par les professionnels ayant contribué à l'encadrement au cours du stage et sur avis du responsable de stage. En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectuera obligatoirement un nouveau stage dans le cycle correspondant.

Pour des raisons exceptionnelles inhérentes à une maladie grave avérée ou à une incapacité de travail temporaire liée à un accident, le dossier de l'étudiant sera étudié, à la demande de l'intéressé. Au vu de ce dossier, la Coordinatrice en maïeutique de l'École de Sages-Femmes se prononcera sur l'opportunité d'un report de la période de récupération de ce stage dans le cursus universitaire.

La participation aux sessions d'examens et aux contrôles continus est obligatoire pour tous les étudiants.

Lors des examens, les épreuves écrites sont anonymes.

En cas d'absence justifiée ou non, ou de retard à un examen ou à un contrôle continu, la note zéro sera appliquée. L'absence ou le retard à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves d'une session d'examen est comptée comme un échec à cette session.

Les étudiants qui échouent à l'une des premières sessions d'examens sont autorisés à se présenter à la session de rattrapage des enseignements théoriques.

Les travaux personnels inclus dans le contrôle continu doivent être rendus à la date fixée par l'École de Sages-Femmes. En cas de non-réception du travail à cette date, la note zéro est appliquée.

Le mémoire de fin d'étude doit être rendu selon les modalités de contrôle de connaissances et compétences en vigueur.

Article 17 - Au cours de leurs études, les étudiants reçoivent, conformément au programme fixé par arrêtés interministériels, une formation clinique minimale qui fait l'objet pour chacun d'un relevé à l'issue de la formation.

Les stages sont préférentiellement effectués dans la région administrative de l'école mais peuvent être réalisés sur l'ensemble du territoire métropolitain français.

En FASMa, des stages hors métropole peuvent être réalisés :

- les stages optionnels
- les stages en Salle de naissances en C.H. dans les DOM TOM

(cf. procédure des demandes de stages optionnels et des stages en SDN dans les CH des DOM TOM)

Article 18 - La Coordinatrice en maïeutique fait connaître par voie d'affichage à la rentrée universitaire le calendrier prévisionnel des périodes d'enseignement et de stages dont les modalités précises sont communiquées en temps utile et au fur et à mesure du déroulement de l'année universitaire.

Article 19 - Lors des stages, les étudiants bénéficient d'un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives minimum. Le nombre de jours de repos est fixé à 4 pour 2 semaines, 2 d'entre eux, au moins, devant être consécutifs sauf contrainte organisationnelle. Un roulement JJN ou JNN est toléré une fois toutes les 3 semaines suivi de 3 jours de repos consécutifs. Après une garde isolée, l'étudiant bénéficie d'au moins un jour de repos, après deux gardes consécutives, 2 jours de repos.

Les étudiants sont dispensés de stage et de cours les jours fériés à l'exclusion des stages où les étudiants sont en roulement de 12 heures. Les jours fériés qui coïncident avec le repos hebdomadaire ne sont pas récupérés.

Pour l'année universitaire 2025-2026, l'ensemble des étudiants sont mis en stage sur la base de 35h par semaine (1 ECTS de stage valorise 30h de stage en DFGSMa (R1C) et 35h de stage en FASMa (arrêtés 2011 et 2013).

Article 20 - Les étudiants peuvent bénéficier des vacances suivantes :

- Noël / Nouvel An : 2 semaines
- Hiver/ Printemps : 1 semaine
- Été : 4 à **6 7** semaines selon les promotions

L'ensemble des semaines de vacances attribuées à chaque étudiant doit au minimum être de 5 semaines sur une année universitaire complète (12 mois), dont au moins 2 semaines consécutives sur une période.

Article 21 - Les étudiants sages-femmes pratiquent les actes relevant de leurs compétences professionnelles sous la direction des sages-femmes et des responsables ou tuteurs de stages. Les étudiants assurent des gardes de jour et de nuit. Les gardes de nuit peuvent être transformées en gardes de jour pour les étudiants enceintes.

Article 22 - Pour chaque étudiant, il est tenu un livret universitaire et un carnet de stages remis à l'obtention des Diplômes.

TITRE III : PRÉSENCE ET ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS

Article 23 - L'assiduité en cours et en stage est un des principes de la formation. Toutes les absences doivent être justifiées par un document officiel (certificat médical ou arrêt de travail ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements et stages).

Les motifs d'absences reconnues justifiées sur présentation d'une pièce justificative sont les suivants :

- maladie ou accident,
- décès d'un parent au premier ou deuxième degré,
- mariage ou PACS,
- naissance ou adoption d'un enfant,
- journée défense et citoyenneté
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- réserviste de réserve opérationnelle
- **enfant malade dans la limite de 6 jours par an**

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant ou sa famille est tenu d'avertir aussitôt :

1. la sage-femme Coordinatrice en maïeutique de l'école du motif et de la durée approximative de l'absence par mail adressé à la Coordinatrice en maïeutique,
2. copie au secrétariat
3. et à au moins une des sages-femmes enseignantes référentes de sa promotion et par téléphone par l'intermédiaire du secrétariat.
4. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu.

Le justificatif d'absence devra être fourni au secrétariat de l'ERSF dans les 48 heures suivant l'arrêt et indiquant la durée du congé.

En cas de reprise anticipée avant le terme de l'arrêt, un certificat médical de reprise est obligatoire.

En cas de prolongation de la maladie, le certificat médical doit être renouvelé par le médecin traitant à la date prévue pour la reprise des études. La reprise des études est soumise à une visite médicale avec le médecin du Service de Prévention et Santé au Travail ou du SSE lorsque l'absence est supérieure à 3 semaines dans l'année universitaire en cours.

Durant la période d'un congé pour maladie, les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

Les autorisations d'absences pouvant être accordées, par la Coordinatrice en maïeutique de l'École de Sages-Femmes, sur demande écrite motivée accompagnée d'une pièce justificative fournie 2 semaines auparavant, reconnues comme absences justifiées sont les suivantes :

- fêtes religieuses (dates publiées au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- participation à des manifestations en lien avec le statut d'étudiant ou la filière maïeutique.

Ces autorisations d'absences sont comptabilisées comme absences justifiées.

Toute absence justifiée ou non est décomptée, à l'exception d'absences autorisées par la Coordinatrice en maïeutique de l'École de Sages-Femmes en cas de circonstances exceptionnelles **ou de cas particuliers**.

Les cas particuliers pourront faire l'objet d'aménagements de la formation théorique et/ou d'autorisation d'absence exceptionnelle qui seront soumis à la commission pédagogique ad'hoc. Les stages et les modalités de contrôle de connaissances et de compétences ne feront pas l'objet d'aménagement.

Liste des cas particuliers éligibles :

- étudiants salariés
- étudiants engagés dans un service civique
- étudiants auto-entrepreneurs
- étudiants inscrits en double cursus à l'Université de Tours
- étudiants chargés de famille
- étudiants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante
- étudiantes enceintes
- étudiants sportifs de haut et de bon niveau
- étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau
- étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et / ou labellisée « association étudiante de l'Université de Tours »
- étudiants élus
- étudiants aidants
- étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Article 24 – Les étudiants relevant de l'arrêté du 3 juillet 2024 doivent récupérer les heures afférentes à leurs absences en stage quel qu'en soit le motif et selon les possibilités du service au-delà de 7% d'absence annuelle (3 gardes de 12h en DFGSMa2 et 4 gardes de 12h en DFGSMa3). En cas d'impossibilité de rattrapage des heures non faites au cours d'un même stage, le stage pourra être validé sous réserve de ne pas dépasser la quotité d'absence annuelle tolérée. La réserve sera levée à l'issue de la réalisation de l'ensemble des stages de l'année universitaire en cours.

Si la quotité d'absence annuelle dépasse les 7%, les heures de stages non faites au-delà des 7% seront récupérées par l'organisation d'heures de stage ou d'un stage complémentaire sur une autre période de l'année, y compris sur des périodes initialement prévues comme période de vacances. Toute absence injustifiée en stage sera susceptible de sanction disciplinaire.

Article 25 – Pour les étudiants relevant de l'arrêté 2013, la validation d'un stage étant dépendante d'un temps minimum nécessaire à l'atteinte des objectifs de stage, la récupération des absences sera négociée avec les responsables de stage et l'école. Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant sage-femme doit être au minimum de 80%. Sur l'ensemble du cycle de formation clinique de l'étudiant (FASMa1 : « cycle master 1 », et FASMa2 : « cycle master 2 »), les absences ne peuvent dépasser 10% de la durée totale des stages. Au-delà, l'étudiant devra récupérer ce temps par l'organisation d'heures de stage ou d'un stage complémentaire.

Aucun étudiant n'est autorisé à modifier ses horaires et jours de stage sans l'aval du cadre du service et de l'ERSF. En cas d'acceptation de changement, l'étudiant est chargé de prévenir les équipes de soins concernées.

Toute absence injustifiée en stage sera récupérée et susceptible de sanction disciplinaire en cas d'absences injustifiées répétées.

Article 26 – Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure. En cas d'impossibilité de rattrapage des stages au cours d'une même année universitaire, le redoublement doit donc s'appliquer. L'étudiant peut alors demander par courrier à surseoir à l'accomplissement des stages non encore effectués. L'autorisation de suspension de stage est soumise à l'approbation de la Coordinatrice en maïeutique et en fonction de la pertinence pédagogique.

Article 27 - En cas d'absence justifiée à une évaluation de stage ou à une mise en situation professionnelle relevant du tutorat, celle-ci peut être reportée à une date ultérieure, dans la limite d'une seule fois, et avant la fin de l'année universitaire considérée. Cette possibilité ne fait pas obstacle à la présentation de l'étudiant à l'épreuve de rattrapage lorsque celle-ci est prévue. En tout état de cause, aucun étudiant ne peut se présenter au Certificat de Synthèse Clinique et Théorique (CSCT) du Diplôme d'État s'il ne s'est présenté à l'ensemble des épreuves fixées pour l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes et pour les examens.

Article 28 - En cas d'absences répétées et/ou injustifiées, quelle que soit l'UE, la sage-femme Coordinatrice en maïeutique ou le médecin Directeur technique et d'enseignement soumettent la situation de l'étudiant au jury d'examen et au conseil technique en vue d'examiner la poursuite de sa formation.

Article 29 - En cas de maternité, les étudiantes sages-femmes doivent interrompre leur formation pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à la durée légale du congé de maternité prévu par le code du travail. Durant la période du congé de maternité, les étudiantes peuvent, si elles le souhaitent participer aux évaluations théoriques de contrôle de connaissances et aux sessions d'examens sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

Les étudiants peuvent bénéficier d'un congé paternité d'une durée égale à celle prévue par le code du travail avec l'accord de la Coordinatrice en maïeutique de l'École de Sages-Femmes quant à la période du congé.

Les étudiants devront alors, conformément aux dispositions ci-dessus, compenser leur absence.

TITRE IV : SURVEILLANCE MÉDICALE DES ÉTUDIANTS

Article 30 - Les étudiants sages-femmes sont affiliées en leur nom propre à la CPAM d'Indre-et-Loire ou la MSA depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur d'Indre-et-Loire.

En FASMa1, du fait de leur rémunération (arrêté du 6 juillet 2023 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études de maïeutique) les étudiants sont affiliés au régime des cotisations sociales lié à leur statut.

Les étudiants âgés de plus de vingt-huit ans doivent contracter une assurance personnelle.

Article 31 - Dès l'entrée à l'école, le médecin du SSE s'assure que le dossier médical exigé de chaque étudiant, pour l'admission à l'ERSF est complet. Au cours de leurs années d'études au sein de l'ERSF, les étudiants sont soumis à un examen de santé une fois par cycle conformément à la législation en vigueur.

Le maintien des étudiants en scolarité est subordonné aux résultats de ces visites médicales.

Les examens médicaux sont consignés sur le dossier médical de l'étudiant (qui comprend obligatoirement le carnet de vaccination), conservé dans les services du SSE et/ou du SPST (second cycle uniquement) dont relève l'étudiant.

Article 32 - En cas d'accident de trajet ou d'accident de travail, l'étudiant fait procéder au constat du dommage conformément à la réglementation en vigueur. La déclaration administrative est effectuée selon les modalités fixées par l'établissement de rattachement de l'ERSF, qui sont communiquées aux étudiants à la rentrée.

TITRE V : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 33 - Relève du régime disciplinaire prévu aux articles R. 811-10 à R. 811-42 tout usager de l'université lorsqu'il est auteur ou complice, notamment :

1° D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'une épreuve clinique.

2° De tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Toute décision prise par la Commission de discipline peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans.

Article 34 - L'utilisation de téléphones mobiles est prohibée pendant la durée des cours, des stages et des examens. Les calculatrices peuvent être autorisées par la personne référente du cours, stage ou examen en fonction des nécessités. Lors des épreuves cliniques réalisées en stage, les étudiants ne conservent avec eux que le matériel nécessaire à la réalisation de l'épreuve. Les notes, fiches personnelles, livres, mémento...ne sont pas autorisés durant la totalité de l'épreuve. Les téléphones portables ne sont pas autorisés même en qualité d'horloge. Les communications entre étudiants lors des épreuves cliniques sont interdites.

Article 35 – Les étudiants sont convoqués aux examens par voie d'affichage au sein de l'ERSF.

I. Les étudiants émargent leur présence à chaque examen. Ils doivent être présents au sein de l'ERSF au moins un quart d'heure avant l'épreuve et au moins une demi-heure avant l'épreuve

lorsque cette épreuve se déroule à l'Université. Durant toute épreuve écrite, aucun étudiant n'est autorisé à quitter définitivement une épreuve tant que la moitié de la durée prévue de l'épreuve ne s'est pas écoulée, et même s'il rend copie blanche.

Aucune sortie temporaire n'est autorisée, sauf raison médicale ou impérative, pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à 2 heures. Pour les épreuves d'une durée supérieure à 2 heures, les étudiants ne sont autorisés à sortir temporairement que 2 heures après le début de l'épreuve. Il n'est toléré la sortie que d'une seule personne à la fois, accompagnée d'une personne désignée à cet effet, afin d'éviter toute tentative de fraude.

II. Les étudiants composent à la place qui leur a été éventuellement assignée. Toutefois, les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

Les étudiants ne conservent avec eux que le matériel autorisé pour l'épreuve. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, trousse, etc. sont déposés à l'entrée de la salle. Les téléphones portables ne sont pas autorisés même en qualité d'horloge.

III. Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition : copies d'examen anonymisables, documents éventuels, feuilles de brouillon fournis par l'ERSF ou par l'UFR de Médecine. Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur le document rendu. Les étudiants doivent utiliser des crayons à encre indélébile.

IV. À l'issue du temps de composition et dans le respect du temps minimum de présence imposé dans le lieu d'examen, les candidats remettent leur copie avant de quitter la salle en silence, afin de ne pas perturber les étudiants qui composent encore.

La remise d'un document est obligatoire ainsi que l'émargement par l'étudiant signifiant la remise de ce document, même s'il s'agit d'un document vierge.

V. La fraude est interdite conformément à la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics et aux articles R. 811-10 à R.811-42 du Code de l'éducation. Selon l'article R.811-12 du Code de l'éducation, en cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement.

La section disciplinaire est saisie dans les conditions prévues aux articles R. 811-25 et R. 811-26.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le jury délibère sur les résultats du candidat ayant fait l'objet du procès-verbal mentionné ci-dessus, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat.

Si l'examen comporte un second groupe d'épreuves, le candidat est admis à y participer si ses résultats le permettent.

Aucun certificat de réussite ni relevé de notes ne peut être délivré avant que la commission de discipline ait statué.

Il en est de même lorsque le jury décide de saisir l'une des autorités mentionnées à l'article R. 811-25 des cas de fraude présumée. En cas de nullité de l'épreuve ou du groupe d'épreuves correspondant résultant d'une sanction prononcée en application de l'article R. 811-36, l'autorité

administrative saisit le jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

VI. La falsification ou la tentative de falsification de certificat médical, arrêt de travail et autres documents administratifs (rapport de stage, fiche d'évaluation, etc.) constitue une faute entraînant la saisine de la section disciplinaire dans les mêmes conditions que celles prévues au point V.

Article 36 - L'ERSF et l'Université de Tours rappellent que tout plagiat est interdit conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Cette réglementation concerne tout type de travail : préparation de travaux dirigés, examens, contrôles continus, devoirs individuels ou collectifs, écrits ou oraux, rapports de stages, mémoires, portfolios.

Conformément à l'article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit, faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales (cf. charte anti-plagiat).

Article 37 – « Toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction » (Cass. Civ. 1ère, 27 février 2007, n° 06-10393). En vertu de l'article 9 du Code Civil, est considéré comme une faute immédiatement sanctionnée, la captation, l'enregistrement ou la transmission, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées lors des séquences d'enseignement au sein de l'ERSF ou en stage et la fixation, l'enregistrement ou la transmission, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant au sein des lieux d'enseignement ou de stage

Article 38 - La Coordinatrice en maïeutique peut suspendre immédiatement la formation d'un étudiant mettant en danger la sécurité des patients ou la sienne. La Coordinatrice en maïeutique prend toute disposition propre à garantir la sécurité des patients et /ou de l'étudiant après avoir sollicité l'avis du SSE de l'Université de Tours et le cas échéant, celui du Conseil Technique de l'école et du Service de Prévention et Santé au Travail du C.H.R.U de Tours.

L'étudiant, qui a accès à son dossier et au rapport motivé, doit être convoqué dans un délai de quinze jours précédant la réunion d'un Conseil Technique extraordinaire en vue d'être entendu par celui-ci.

Un avis d'exclusion d'un étudiant peut être pris à la majorité absolue des membres composant le Conseil Technique.

Article 39 - Tout étudiant qui manquerait à ses obligations concernant la tenue, le travail ou la discipline générale pourra entraîner une saisine de la section disciplinaire selon les modalités énoncées à l'article 35, V du présent règlement intérieur.

TITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 40 - Le Centre Hospitalier gestionnaire souscrit auprès de la compagnie d'assurance de son choix une police d'assurance de responsabilité civile après transmission de la liste nominative des étudiants.

Article 41 - Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sont soumis aux obligations suivantes : inscription et assiduité aux cours, travaux pratiques ou enseignements dirigés et aux stages obligatoires, remise des devoirs auprès de l'établissement, présence à tous les examens et

contrôles continus. Une absence non justifiée aux cours obligatoires ou aux examens entraîne la suspension du versement de la bourse.

En cas de redoublement, l'étudiant peut être admis au bénéfice de la bourse, sous réserve d'en réunir les conditions d'attribution.

■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Présentation de la maquette d'enseignement :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Domaine A								
	4	4		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	20	50		70
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique	15	20		35
Domaine B								
	6	6		UE B1 Sc. Biomédicales	84	21		105
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	3	3		UE B3 Pratiques et interventions infirmières	31	21		52
	2	2		EP B3.S1 Pratiques et interventions infirmières	31	21		52
	1	1		EP B3.S1 Réalisation d'une prescription médicale avec calculs de dose				
Domaine D								
	2	2		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	6	29		35
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	3	3		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	14	29		43
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	/	/		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/	9		9
Total enseignement		24			200	220		420
Total stage		6				210		

Semestre 2 (S2)								
Domaine A								
	3	3		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	5	47		52
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique	10	25		35
Domaine B								
	5	5		UE B1 Sc. Biomédicales	70	17		87
	3	3		EP B1.S2 Sc. Biomédicales	70	17		87
	2	2		EP B1.S2 Développement de l'enfant et de l'adolescent, pathologies infantiles				
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	5	5		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (dont AFGSU)	35	52		87
	3	3		EP B3.S2 Pratiques et interventions infirmières	35	52		87
	2	2		EP B3.S2 Prise en soins spécifiques en pédiatrie				
Domaine C								
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	20	15		35
Domaine D								
	1	1		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	9	9		18
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	11	15		26
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la	/	9		9

				réussite				
Total enseignement		24			190	230		420
Total heures stage		6				210		
Total année (S1+S2)		60				420 (stage)		840 (théorie)

Modalité de contrôle des connaissances L1 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence - MSS : Mise en situation Simulée - PAE : Participation Active de l'Etudiant

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	4	ET	Ecrit (4h)	4	ET	Ecrit (4h)	4	Ecrit (4h)	4	Ecrit (4h)	4
UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine B											
UE B1 Sc. Biomédicales	6	CC	Ecrit	6	ET	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S1 Pratiques et interventions infirmières	2	CC	Ecrit	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S1 Réalisation d'une prescription médicale avec calculs de dose	1	ET	MSS	1	ET	MSS	1	MSS	1	MSS	1
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	3	ET	Ecrit (4h)	3	ET	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3
UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Stage	6										
Semestre 2	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	3	ET	Oral (45 min)	3	ET	Oral (45 min)	3	Oral (45 min)	3	Oral (45 min)	3
UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
Domaine B											
EP B1.S2 Sc. Biomédicales	3	CC	Ecrit	3	ET	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3
EP B1.S2 Développement de l'enfant et de l'adolescent, pathologies infantiles	2		Ecrit	2		Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S2 Pratiques et interventions infirmières	3	CC	Ecrit	3	ET	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3
EP B3.S2 Prise en soins spécifiques en pédiatrie	2		Ecrit	2		Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine C											
UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	2	CC + ET	Ecrit (2x30 min) + Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	1	ET	Oral	1	ET	Oral	1	Oral	1	Oral	1
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	1	ET	Ecrit (6h)	1	ET	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1

UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	1	CC	PAE	1	ET	Oral	1	PAE	1	Oral	1
Stage	6										

LICENCE 2^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Domaine A								
	2	2		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique				25
Domaine B								
	2	2		UE B1 Sc. Biomédicales				25
	2	2		UE B2 SHS (Consolidation)				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
Domaine C								
	3	3		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				37
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				12
	1	1		UE E2 Langue vivante				6
				UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		

Semestre 4 (S4)								
Domaine B								
	2	2		UE B1 Sc. Biomédicales				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières				25
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR				12
Domaine C								
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				24
	4	4		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Education Thérapeutique)				50
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine D								
	1	1		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership (Consolidation)				12
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				12
	1	1		UE E2 Langue vivante				18
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		
Total année (S3+S4)		60				910 (stage)		420 (théorie)

LICENCE 3^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre
A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								
Domaine A								
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique (Consolidation)				25
Domaine B								
	3	3		UE B1 Sc. Biomédicales (Consolidation)				37
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR				12
Domaine D								
	2	2		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership (Consolidation)				24
	1	1		UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct.				12
	1	1		UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct. (UE libre)				12
	1	1		UE D3 formation et dvlpt compétences APP				12
	1	1		UE D3 formation et dvlpt compétences APP (Consolidation)				12
Domaine E								
	2	2		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				25
	1	1		UE E2 Langue vivante (Consolidation)				12
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		

Semestre 6 (S6)								
Domaine B								
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				20
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR (Consolidation)				10
Domaine C								
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco.				10
	3	3		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (TEDS)				30
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (Consolidation)				10
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (UE libre)				10
Domaine E								
	4	4		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				40
	1	1		UE E2 Langue vivante (UE libre)				10
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite (Consolidation)				10
Total enseignement		15						150
Total stage		15				525		
Total année (S5+S6)		60				980 (stage)		360 (théorie)
TOTAL LICENCE		180				2310 (stage)		1620 (théorie)

Mention																					
Orthophonie																					
Parcours	Orthophonie		Poids		Heures				Volume Heure Etu					Ch Enseign.		Régime général					
			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	Stages	CM	TD	TP	Stages	Total	Heure	Heure en EqtD	Session 1			Session 2		
Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve														Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve			
Semestre 1				30	217,5	77,5	0	7,5	217,5	77,5	0	7,5	302,5	300	394,75						
	M1.1 UE 1.1.1 Sciences du Langage 1		1	5	54	8	0		54	8	0		62	62	89						
		UE 1.1.1 Sciences du Langage 1			54	8	0		54	8	0		62	62	89	CC & ET	E	01:00	ET	E	02:30
	M1.2 UE 1.2.1 Psychologie du développement		1	4	29	11	0		29	11	0		40	51	65,5						
		UE 1.2.1 Psychologie du développement			29	11	0		29	11	0		40	51	65,5	CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M1.3 UE 1.4 Sciences de l'éducation		1	4	25	15	0		25	15	0		40								
		UE 1.4 Sciences de l'éducation			25	15	0		25	15	0		40	55	67,5	CC & ET	O		ET	O	
	M1.4 UE 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique		1	3	30	0	0		30	0	0		30	30	45						
	Mutualisation Orthoptie	UE 2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique			30	0	0		30	0	0		30	30	45	CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M1.UE 2.2 Audition		1	4	27	8	0	7,5	27	8	0	7,5	42,5	43	56,5						
		UE 2.2 EP1 Audition : anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins			27	8	0		27	8	0		35	43	56,5	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		UE 2.2 EP2 Stage en audiométrie						7,5				7,5	7,5	0	0	QP & Grille			QP & Grille		
	M1.6 UE 2.4.1 Neurosciences 1		1	4	33,5	1,5	0		33,5	1,5			35	36,5	53,25						
	UE 2.4.1 Neurosciences 1			33,5	1,5	0		33,5	1,5			35	36,5	53,25	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
M1.7 UE 3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste		1	4	14	19	0	0	14	19	0	0	33	42,5	49							
	UE 3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste			14	19	0		14	19	0	0	33	42,5	49	CC & ET	E	02:00	ET	E	02:00	
M1.8 UE 3.1.2 Compétences professionnelles socles		1	2	5	15	0	0	5	15	0	0	20	35	36,5							
	UE 3.1.2 EP1 Maîtrise de la langue			4	4	0		4	4	0	0	8	12	14	ET	E	02:00	ET	E	02:00	
	UE 3.1.2 EP2 Maîtrise des mathématiques			0	4	0		0	4	0	0	4	8	8	ET	E	01:00	ET	E	01:00	
	UE 3.1.2 EP3 Méthodologie universitaire			1	7			1	7	0	0	8	15	14,5	QP			ET	O		
Semestre 2				30	215	106	0	48	215	106	0	48	369	386	493,5						
	M2.1 UE 1.1.2 Sciences du Langage 2		1	5	67	11	0		67	11	0		78	78	111,5						
		UE 1.1.2 EP1 Phonétique perceptive et acoustique			20	0	0		20	0	0		20	20	30	ET	E	01:00	ET	E	01:00
		UE 1.1.2 EP2 Linguistique fondamentale			47	11	0		47	11	0		58	58	81,5	CC & ET	E	02:00	ET	E	03:00
	M2.2 UE 1.3 Sciences sociales		1	3	21	10	0		21	10	0		31	31	41,5						
	Mutalisation Ergothérapie	UE 1.3 Sciences sociales			21	10	0		21	10	0		31	31	41,5	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M2.3 UE 1.5 Stages Développement 1		1	2	0	10	0	48	0	10	0	48	58								
		UE 1.5 EP1 Stages GSM & CP				4		48	0	4	0	48	52	4	4	QP & Grille			QP & Grille		
		UE 1.5 EP2 Présentation orale du stage				6			0	6	0	0	6	6	12	ET	O		ET	O	
	M2.4 UE 2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées		1	4	25	10	0		25	10	0		35	45	57,5						
		UE 2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées			25	10	0		25	10	0		35	45	57,5	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	M2.4 UE 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans)		1	3	25	8	0		25	8	0	0	33	41	53,5						
		UE 2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans)			25	8	0		25	8	0	0	33	41	53,5	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M2.5 UE 4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives		1	4	25	15	0		25	15	0	0	40	55	67,5							
	UE 4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives			25	15	0		25	15	0	0	40	55	67,5	ET	E	02:00	ET	E	02:00	
M2.6 UE 5.2.1 Anglais 1		1	2	0	20	0		0	20	0	0	20	40	40							
	UE 5.2.1 Anglais 1			0	20	0		0	20	0	0	20	40	40	CC			ET	E	01:00	
M2.7 UE 5.3.1 Santé publique et santé environnementale		1	5	35	15	0	0	35	15	0	0	50	65	82,5							
	UE 5.3.1 Santé publique et santé environnementale			35	15	0	0	35	15	0	0	50	65	82,5	ET	E	02:00	ET	E	02:00	
M2.8 UE 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie		1	2	17	7	0	0	17	7	0	0	24	31	39,5							
Mutualisation Orthoptie	UE 5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie			17	7	0	0	17	7	0	0		31	39,5	CC & ET	E	01:00	ET	E	01:00	

Parcours	Orthophonie		Poids		Heures				Volume Heure Etu					Ch Enseign.		Régime général					
			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	Stages	CM	TD	TP	Stages	Total	Heure	Heure en EqTD	Session 1			Session 2		
																Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 3				30									300								
	M3.1 UE 1.1.3 Sciences du Langage 3		1	8									80								
	M3.2 UE 1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie		1	5									50								
	M3.3 UE 1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)		1	3									30								
	M3.4 UE 2.4.2 Neurosciences 2		1	4									40								
	M3.5 UE 2.7 Santé de l'adulte âgé		1	2									20								
	M3.6 UE 2.8 Stages Développement 2		1	3									30								
	M3.7 UE 3.1.3 Posture professionnelle soignante		1	5									50								
Semestre 4				30									300								
	M4.1 UE 2.5 Santé mentale		1	4									40								
	M4.2 UE 3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1		1	4									40								
	M4.3 UE 3.2.5 Troubles du langage écrit 1		1	5									50								
	M4.3 UE 3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1		1	5									50								
	M4.4 UE 3.6.1 Stages cliniques 1		1	3									30								
	M4.5 UE 4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles		1	4									40								
	M4.6 UE 5.1 Numérique en santé		1	2									20								
	M4.7 UE 5.2.2 Anglais 2		1	2									20								
	M4.8 UE 5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence		1	1									10								

Parcours Orthophonie			Poids		Heures				Volume Heure Etu					Ch Enseign.		Régime général					
			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	Stages	CM	TD	TP	Stages	Total	Heure	Heure en EqTD	Session 1			Session 2		
																Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 5				30									300								
	M5.1 UE 3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1		1	4									40								
	M5.2 UE 3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1		1	4									40								
	M5.3 UE 3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1		1	4									40								
	M5.4 UE 3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1		1	4									40								
	M5.5 UE 3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1		1	4									40								
	M5.6 UE 3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1		1	5									50								
	M5.7 UE 3.6.2 Stages cliniques 2		1	5									50								
Semestre 6				30									300								
	M6.1 UE 3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2		1	5									50								
	M6.2 UE 3.2.6 Troubles du langage écrit 2		1	5									50								
	M6.3 UE 3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2		1	4									40								
	M6.4 UE 3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2		1	4									40								
	M6.5 UE 3.6.3 Stages cliniques 3		1	5									50								
	M6.6 UE 4.3 Méthodologie de la recherche : applications		1	4									40								
	M6.7 UE 4.5 Stage de sensibilisation à la recherche		1	3									30								

Parcours Orthophonie			Poids		Heures				Volume Heure Etu					Ch Enseign.		Régime général					
			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	Stages	CM	TD	TP	Stages	Total	Heure	Heure en EqTD	Session 1			Session 2		
																Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 7				30									300								
	M7.1 UE 3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2		1	5									50								
	M7.2 UE 3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2		1	5									50								
	M7.3 UE 3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2		1	3									30								
	M7.4 UE 3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2		1	5									50								
	M7.5 UE 3.6.4 Stages cliniques 4		1	6									60								
	M7.6 UE 4.4.1 Mémoire 1		1	4									40								
	M7.7 UE 6.1 UE Optionnelle 1		1	2									20								
Semestre 8				30									300								
	M8.1 UE 3.1.4 Communication professionnelle		1	2									20								
	M8.2 UE 3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2		1	5									50								
	M8.3 UE 3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2		1	4									40								
	M8.4 UE 3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2		1	5									50								
	M8.5 UE 3.6.5 Stages cliniques 5		1	6									60								
	M8.6 UE 4.4.2 Mémoire 2		1	6									60								
	M8.7 UE 6.2 UE Optionnelle 2		1	2									20								

Parcours	Orthophonie		Poids		Heures				Volume Heure Etu					Ch Enseign.		Régime général					
			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP	Stages	CM	TD	TP	Stages	Total	Heure	Heure en EqTD	Session 1			Session 2		
																Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Semestre 9				10									300								
	M9.1 UE 3.1.5 Intervention en orthophonie 1		1	7									70								
	M9.2 UE 3.6.6 Stages cliniques 6		1	10									100								
	M9.3 UE 4.4.3 Mémoire 3		1	6									60								
	M9.4 UE 5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie		1	3									30								
	M9.5 UE 5.6 Education thérapeutique du patient		1	2									20								
	M9.6 UE 6.3 UE Optionnelle 3		1	2									20								
Semestre 10				10									300								
	M10.1 UE 3.1.6 Intervention en orthophonie 2		1	5									50								
	M10.2 UE 3.6.6 Stages cliniques 6		1	10									100								
	M10.3 UE 4.4.4 Mémoire 4		1	6									60								
	M10.4 UE 5.2.3 Anglais 3		1	2									20								
	M10.5 UE 5.7 Exercice professionnel		1	3									30								
	M10.6 UE 5.8 Séminaires professionnels		1	2									20								
	M10.7 UE 6.4 UE Optionnelle 4		1	2									20								
Total général				300									3072								

Créations et modifications DU/DIU Médecine – septembre 2026

Intitulé du DU/DIU	Modification(s) apportée(s)
DIU Cardiologie pédiatrique et congénitale (Gestion FOCAL)	A supprimer : - À noter que ce DIU sera proposé uniquement au sein de deux universités et s'adressera à un public de professionnels experts dans le domaine.
DIU Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale (Gestion FOCAL)	Création : - DIU porté par l'université de Tours destiné à un public plus large : Cardiologues, pédiatres, anesthésistes-réanimateurs, chirurgiens, médecins d'urgences, médecins impliqués dans le suivi de patients porteurs de cardiopathies congénitales Paramédicaux impliqués dans le suivi de patients porteurs de cardiopathies congénitales : IDE - IADE - IBODE - IPA - Kiné - MERM - Psychologue - Internes.
DIU Prévenir et prendre en charges les addictions : généralisés – spécificité du trouble de l'usage de l'alcool Au lieu de DIU Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool (Gestion FOCAL)	Modifications suite à l'inscription du DIU au RS : - Changement d'intitulé du DIU en lien avec la demande de certification au répertoire spécifique, - Identification des enseignements permettant la validation des compétences visées par la certification - Modification des modalités de diplomation : Pour être admis à la certification, les étudiants ou les stagiaires doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne soit 12 10 sur 20 points à l'épreuve écrite,

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Renouvellement avec modifications	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme-inter-universitaire	2026-2027

Intitulé	PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES ADDICTIONS : GÉNÉRALITÉS - SPÉCIFICITÉS DU TROUBLE DE L'USAGE DE L'ALCOOL
----------	--

Niveau du diplôme (entrée=sortie)	Bac
Composante porteuse	UFR Médecine
Composante associée le cas échéant	Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

- 1 Université de Nantes
- 2
- 3
- 4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Les deux universités proposent ensemble un tronc commun de deux modules permettant d'aborder des généralités concernant les troubles addictifs en lien avec les compétences attestées de la certification professionnelle du DU Prévenir et prendre en charges les addictions (RS 7561) et ensuite chaque université organise des cours plus spécifiques permettant d'approfondir les connaissances sur les généralités liées aux troubles addictifs mais aussi de décrire les spécificités de certaines addictions (3 modules complémentaires à Tours pour les spécificités du troubles de l'usage de l'alcool" ou à Nantes, modules complémentaires pour les spécificités des troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales"). Ces deux parcours ont un nombre d'heures d'enseignement identique, les mêmes modalités de contrôle de connaissances et des tarifs similaires.

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Nicolas BALLON	02 18 37 05 81	nicolas.ballon@univ-tours.fr
2	Paul BRUNAUT	02 18 37 05 81	paul.brunaut@univ-tours.fr
3	Servane BARRAUT	02 47 47 91 91	servane.barrault@univ-tours.fr
4			

Diplôme ouvert en	Formation initiale 100 % en présentiel	☐	Effectifs attendus pour l'Université de Tours	
	Formation initiale 100 % en distanciel	☐	minimum	maximum
	Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☒	8 dont 1FI	40
	Formation continue 100 % en présentiel*	☐		
	Formation continue 100 % en distanciel*	☐		
	Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☒		

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription

Gestion	FOCAL
---------	-------

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS	oui		type	Numéro	
		Si oui, code à préciser	RS	7561	30/04/2029
		Si non, l'envisagez-vous ?	NON		

Nom du certificateur	Université de Tours	Si autre, préciser le nom du certificateur	Nature de l'habilitation	à former et certifier
----------------------	---------------------	--	--------------------------	-----------------------

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

La certification « Prévention et prise en charge des addictions » a pour objectif de préparer aux compétences générales d'addictologie, communes et transverses à plusieurs métiers de la santé, du médico-social et du travail social, à destination des professionnels ayant besoin de compléter leurs compétences et se spécialiser dans le champ de l'addictologie. Ce dernier étant relativement récent parmi les disciplines scientifiques, et en constante évolution grâce aux résultats réguliers de la recherche scientifique, l'acquisition de compétences à jour est indispensable aux professionnels.

Cette certification répond ainsi aux attentes et préconisations formulées par les représentants des acteurs professionnels nationaux de l'addictologie, le Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie (CUNEA), le Conseil National Professionnel d'Addictologie, et bénéficie du parrainage de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) de la Branche professionnelle du secteur Sanitaire, Social et Médico-social à but non lucratif.

Enfin, elle est en alignement avec les objectifs de l'État français pour poursuivre la lutte contre les addictions via le renouvellement de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027. -

Cette certification a été enregistrée le 30 avril 2026 par France compétences pour une durée de 3 ans, avec une date limite de la dernière délivrance possible de la certification au 30 octobre 2029.

Le DIU de Tours permet d'obtenir la certification professionnelle RS7561 et la validation au DIU Généralités - Spécificités du trouble de l'usage de l'alcool, toutefois il est également possible de valider uniquement la certification professionnelle sans le DIU de Tours.

Public visé concerné par la formation :

Patients experts

Principaux métiers concernés qui correspondent aux compétences de cette certification :

- Secteur médical & paramédical : médecins (généralistes, du travail, scolaires), Infirmier(e)s (D.E., de santé au travail, scolaires), pharmaciens, sages-femmes.
- Secteur psychologique & rééducation : psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes.
- Secteur social & éducatif : assistants de service social (ASS), éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale familiale (CESF).
- Secteur Prévention & RH : Responsables de prévention, Préventeurs en santé au travail, Référents handicap / addictologie en entreprise.

Objectifs pédagogiques :

Approfondir l'étude des conduites addictives en les envisageant dans leur complexité biopsychosociale et selon leur contexte spécifique,

Permettre aux différents professionnels concernés au titre des soins ou de la prévention, de parfaire leurs compétences et de se rencontrer.

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Les DIU d'Addictologie sont souvent des pré-requis (pour les professionnels en cours de recrutement) ou des attendus (pour les professionnels déjà en poste) pour les professionnels travaillant dans la filière hospitalière ou la filière médico-sociale des services d'addictologie (ELSA, CSAPA, unité hospitalière d'addictologie, tabacologie, SMR-Addictologie, ...)

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

Compétences attendues (compétences en lien avec la référentiel de compétences et d'évaluations certificatives portée par le réseau FCU et le CUNEA dans le cadre de la certification professionnelle RS7561 "Prévenir et prendre en charge les addictions (DU)

C1. Repérer une conduite addictive chez tout patient, en utilisant des outils standardisés, afin d'apprécier leur niveau de risque

C2. Evaluer de façon biopsychosociale une situation clinique en addictologie, en réalisant des analyses individuelles afin d'établir un diagnostic fonctionnel

C3. Informer et éduquer le patient et son entourage sur les enjeux de santé et de rétablissement, en organisant des entretiens individuels, afin de leur permettre de définir leurs objectifs personnalisés

C4. Gérer une situation d'urgence par une évaluation, une action ou une orientation adéquate des publics, afin d'éviter des dommages graves ou irréversibles pour eux ou leur environnement

C5. Réaliser des interventions thérapeutiques et socio-éducatives spécifiques à l'addictologie (en lien avec sa profession) en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de mener à bien le projet personnalisé

C6. Réaliser des interventions de prévention et réduction des risques et des dommages liés à l'usage (RdRD), en appliquant les techniques et recommandations à jour, afin de réduire les risques liés aux conduites addictives

C7. Coopérer avec les différents acteurs par le partage et la transmission d'informations, ainsi qu'avec des relais vers les autres partenaires et réseaux, afin d'assurer un accompagnement plus complet des publics

C8. Contribuer à l'évaluation des pratiques en addictologie, en appliquant les pratiques cliniques validées, et en garantissant la traçabilité des informations, pour favoriser l'amélioration continue des services aux patients

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Être titulaire du baccalauréat (ou diplôme niveau 4), ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade, en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes
Ou
Être titulaire d'un diplôme d'État ou d'un titre professionnel d'un métier en santé, médico-social, ou travail social (niveau bac+3 ou équivalent)
La formation est accessible aux étudiants inscrits en DES.
Les stagiaires ou les étudiants diplômés du DIU "Prévenir et prendre en charge les addictions" : généralités ; spécificités des troubles de l'usage de substances (hors alcool) et des addictions comportementales" (université de Nantes) pourront s'inscrire à ce diplôme DIU en ne suivant que les trois modules de la mention spécifique de l'université de Tours. Ils seront dispensés du tronc commun pour une période de trois années universitaires après l'obtention du DIU de Nantes et devront se présenter aux examens selon les mêmes modalités que le parcours complet. Ils bénéficieront d'un tarif de parcours partiel, calculé au prorata des heures suivies.

Documents demandés pour l'examen du dossier

Sur dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes,

Procédure de recrutement

Etude du dossier et sur entretien si la commission de recrutement l'estime nécessaire.

Critères de sélection

Niveau et pertinence du parcours de formation - cohérence du projet...

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Déroulé de la formation

- 93 heures
- 89 h 30 heures en présentiel (alternance d'apports théoriques et de mises en situation) réparties en 5 modules de formation de 3 jours (2 modules de tronc commun et 3 modules spécifiques),
- 2 heures d'enseignement en distanciel asynchrone par vidéo-capsules (QCM non noté),
- 1 h 30 examen,
- 40 heures de pratique professionnelle d'observation (une semaine) dans une structure sanitaire ou médico-sociale d'addictologie en France (comptant uniquement pour la validation du DIU de Tours)

Méthodes mobilisées

Blended / hybridation
Mises en situation pratique/jeux de rôle,
Etudes de cas, brainstorming,

Durée :

☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans

Stage* :

☐

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) :

Pratique professionnelle :

☒

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle : 40h

Conditions de validation du diplôme

L'examen comprend une épreuve écrite d'une durée d'une 1h30 notée sur 20 points,

Cette épreuve se base sur :

- (1) un cas pratique simulé (sur la base d'une consigne de cas écrit) via un Dossier progressif incluant des mises en situation simulées,
- (2) des Questions à Réponse Ouvertes Courtes qui évaluent la maîtrise des compétences au travers de mises en situations professionnelles,
- (3) Un cas pratique simulé court sur la base d'une vignette clinique (verbatim d'entretien) incluant une situation problématique au plan déontologique, éthique, et/ou de qualité de soin, avec réponse écrite.

Ces épreuves permettent de répondre spécifiquement au référentiel de compétences déposé sur www.francecompetences.fr pour la certification professionnelle RS7561 (critères d'évaluation du référentiel de compétences et d'évaluations certificatives CUNEA / FCU ; compétences C1 à C8).

- **Pour être admis à la certification**, les étudiants ou les stagiaires doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne soit 12 sur 20 points à l'épreuve écrite. -

- **Pour être admis au DIU**, les étudiants ou les stagiaires devront être admis à la certification et avoir validé le stage de 40 heures dans une structure d'addictologie en France.

☐ session unique ☒ 2 sessions* ☐ redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

La deuxième session est ouverte aux étudiants et aux stagiaires ajournés à la première session ou n'ayant pas pu s'y présenter. Les conditions de validation de cette 2ème session seront similaires à la 1ère session, à savoir une épreuve écrite d'une durée de 1h30 notée sur 20 points.
Pas de redoublement possible.

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : UFR Médecine

Filière : Addictologie

Diplôme : **PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES ADDICTIONS :
GÉNÉRALITÉS - SPÉCIFICITÉS DU TROUBLE DE
L'USAGE DE L'ALCOOL**

Nom du responsable : **Nicolas BALLON
Paul BRUNAUT
Servane BARRAUT**

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
Tronc commun : 3 modules												
Module 1 Tours 18 h - Généralités	Accueil, présentation de la formation et du suivi méthodologique	Présentiel			0,5			Q.P.				
	Le concept d'addiction ; Rappels historiques ; Conditions de la rencontre avec le patient				2,5							
	La rencontre avec un sujet ayant un trouble de l'usage de l'alcool – évaluation globale				1							
	Politiques de santé publique. Missions des agences gouvernementales (notamment MILDECA) et des relais régionaux.				1,5							
	Prévention – réduction des risques et des dommages / concept d'éducation à la santé				2							
	Repérage précoce des addictions et principes de l'intervention brève (dont addictologie de liaison)				2							
	Neurobiologie des addictions				1,5							
	Approche sociale				2							
	TDAH et addictions				1,5							
	L'entretien motivationnel : théorie et ateliers pratiques				1,5							
	L'entretien motivationnel : ateliers pratiques				2							
Module 2 Nantes : 22h30 - Approches thérapeutiques	Approche neurocognitive	Présentiel			2			Q.P.				
	Approche systémique et solutionniste				3							
	Approche comportementale, cognitive et émotionnelle				3							
	La remédiation cognitive en addictologie : données de la recherche et application clinique				2							
	Adaptation des programmes de rémédiation cognitive au patient addict				2							
	Approche familiale				3							
	Approche corporelle : place de la psychomotricité				2							
	Approche psychanalytique				2							
	Approche corporelle : place de l'activité physique adaptée				2							
	Pratique de la pleine conscience en addictologie - Programme MBRP				1,5							
Capsules en distanciel asynchrone : 2 h	Fondamentaux d'addictologie : bilan minimal, système de soins, principes d'orientation et de prise en charge par TOURS	Distanciel asynchrone			0,5			Q.P.				
	Addictologie de liaison par TOURS				0,5							
	Information et psychoéducation en addictologie par NANTES				0,5							
	Gestion des situations d'urgence en addictologie (Dr B. Schreck) par NANTES				0,5							

Modules spécifiques Tours : 3 modules											
Module 3 Tours : 16h30 - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 1	Troubles de l'humeur (trouble bipolaire, dépression), troubles anxieux et alcool	Présentiel			2			QP			
	Complications cardiovasculaires (aigues et chroniques) de l'alcool				1						
	Organisation des soins en France/prise en charge en CSAPA : rôle et missions				2						
	Place de la contrainte chez les patients ayant un trouble de l'usage d'alcool : hospitalisation en psychiatrie et soins pénalement ordonnés				2						
	Travail avec les associations et prise en charge de l'entourage				2,5						
	Travail en liaison et en réseau				2						
	Évaluation et grandes lignes de la prise en charge du patient souffrant d'addiction : illustration à partir de cas clinique				3						
	Corps, émotions et addictions				2						
Module 4 Tours: 16h - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 2	L'alcool en service d'urgences (dont binge drinking) ; alcool et adolescence	Présentiel			2			QP			
	Activités physiques adaptées en SMR addictologie				1						
	Réduction de la consommation ou abstinence ? Traitements médicamenteux				2						
	Thérapies comportementales et cognitives et alcool, et application sur le modèle de l'hôpital de jour				2						
	Alcool et travail				2						
	Art thérapie				1,5						
	Psychotraumatismes et troubles de l'usage d'alcool				2						
	Alcool et tabac				1,5						
	Aspects pharmacologiques de l'alcool				2						
Module 5 Tours : 16h30 - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 3	Alcool et grossesse	Présentiel			1,5			QP			
	Femmes et alcool				1						
	Prise en charge en SMR et SMR-A ; Traitement du sevrage en substances				2						
	Troubles cognitifs, personnalité et alcool				2						
	Affections médicales générales et alcool : place du médecin généraliste				2						
	Nutrition et alcool				2						
	Analyse sensorielle au cours d'une consommation contrôlée de vin				3						
	Aspects généraux sur le vin et l'alcool : culture, imaginaires et discours				3						
Evaluation	Epreuve écrite				1,5			ET/E	ET/E	ET/E	ET/E
Pratique professionnelle	Comptant uniquement pour la validation du DIU de Tours					40					
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP								Préciser : CC : contrôle continu			
93 dont 1h30 d'évaluation				0	93	0		ET : examen terminal			
								O : oral – E : écrit			
								QP : quitus de présence			

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : UFR Médecine

Filière : Addictologie

Diplôme : **PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES ADDICTIONS :
GÉNÉRALITÉS - SPÉCIFICITÉS DU TROUBLE DE
L'USAGE DE L'ALCOOL**

Nom du responsable : **Nicolas BALLON
Paul BRUNAUT
Servane BARRAUT**

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
Tronc commun : 3 modules												
Module 1 Tours 18 h - Généralités (C1-C2-C3-C5-C6-C7-C8)	Accueil, présentation de la formation et du suivi méthodologique	Présentiel			0,5			Q.P.				
	Le concept d'addiction ; Rappels historiques ; Conditions de la rencontre avec le patient				2,5							
	La rencontre avec un sujet ayant un trouble de l'usage de l'alcool – évaluation globale				1							
	Politiques de santé publique. Missions des agences gouvernementales (notamment MILDECA) et des relais régionaux.				1,5							
	Prévention – réduction des risques et des dommages / concept d'éducation à la santé				2							
	Repérage précoce des addictions et principes de l'intervention brève (dont addictologie de liaison)				2							
	Neurobiologie des addictions				1,5							
	Approche sociale				2							
	TDAH et addictions				1,5							
	L'entretien motivationnel : théorie et ateliers pratiques				1,5							
	L'entretien motivationnel : ateliers pratiques				2							
Module 2 Nantes : 22h30 - Approches thérapeutiques	Approche neurocognitive	Présentiel			2			Q.P.				
	Approche systémique et solutionniste				3							
	Approche comportementale, cognitive et émotionnelle				3							
	La remédiation cognitive en addictologie : données de la recherche et application clinique				2							
	Adaptation des programmes de rémédiation cognitive au patient addict				2							
	Approche familiale				3							
	Approche corporelle : place de la psychomotricité				2							
	Approche psychanalytique				2							
	Approche corporelle : place de l'activité physique adaptée				2							
	Pratique de la pleine conscience en addictologie - Programme MBRP				1,5							
Capsules en distanciel asynchrone : 2 h (C3-C4)	Fondamentaux d'addictologie : bilan minimal, système de soins, principes d'orientation et de prise en charge par TOURS	Distanciel asynchrone			0,5			Q.P.				
	Addictologie de liaison par TOURS				0,5							
	Information et psychoéducation en addictologie par NANTES				0,5							
	Gestion des situations d'urgence en addictologie (Dr B. Schreck) par NANTES				0,5							

Modules spécifiques Tours : 3 modules											
Module 3 Tours : 16h30 - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 1 (C1-C2-C3-C4-C5-C6-C7)	Troubles de l'humeur (trouble bipolaire, dépression), troubles anxieux et alcool	Présentiel			2			QP			
	Complications cardiovasculaires (aigues et chroniques) de l'alcool				1						
	Organisation des soins en France/prise en charge en CSAPA : Rôle et missions				2						
	Place de la contrainte chez les patients ayant un trouble de l'usage d'alcool : hospitalisation en psychiatrie et soins pénalement ordonnés				2						
	Travail avec les associations et prise en charge de l'entourage				2,5						
	Travail en liaison et en réseau				2						
	Évaluation et grandes lignes de la prise en charge du patient souffrant d'addiction : illustration à partir de cas clinique				3						
	Corps, émotions et addictions				2						
Module 4 Tours : 16h - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 2 (C1-C2-C3-C4-C5-C6)	L'alcool en service d'urgences (dont binge drinking) ; alcool et adolescence	Présentiel			2			QP			
	Activités physiques adaptées en SMR addictologie				1						
	Réduction de la consommation ou abstinence ? Traitements médicamenteux				2						
	Thérapies comportementales et cognitives et alcool, et application sur le modèle de l'hôpital de jour				2						
	Alcool et travail				2						
	Art thérapie				1,5						
	Psychotraumatismes et troubles de l'usage d'alcool				2						
	Alcool et tabac				1,5						
	Aspects pharmacologiques de l'alcool				2						
Module 5 Tours : 16h30 - Savoir repérer, évaluer, aborder, orienter et prendre en charge 3	Alcool et grossesse	Présentiel			1,5			QP			
	Femmes et alcool				1						
	Prise en charge en SMR et SMR-A ; Traitement du sevrage en substances				2						
	Troubles cognitifs, personnalité et alcool				2						
	Affections médicales générales et alcool : place du médecin généraliste				2						
	Nutrition et alcool				2						
	Analyse sensorielle au cours d'une consommation contrôlée de vin				3						
	Aspects généraux sur le vin et l'alcool : culture, imaginaires et discours				3						
Evaluation	Epreuve écrite				1,5			ET/E	ET/E	ET/E	ET/E
Pratique professionnelle											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP								Préciser : CC : contrôle continu			
93 dont 1h30 d'évaluation								ET : examen terminal			
								O : oral – E : écrit			
								QP : quitus de présence			
* cf déroulé pédagogique											

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
Enseignants de Tours				
Nicolas BALLON	Titulaire	PUPH Psychiatrie Addictologie CHRU de Tours	UFR Médecine	nicolas.ballon@univ-tours.fr
Paul BRUNAUT	Titulaire	PU-PH Psychiatrie addictologie CHRU de Tours	UFR Médecine	paul.brunault@univ-tours.fr
Servane BARRAULT	Titulaire	MCF HDR Psychologie ; CHRU de Tours	UFR Arts et sciences humaines	servane.barrault@univ-tours.fr
Aurélié GANDOUIN	Vacataire	PH en pneumologie et en tabacologie ; CHRU de Tours		a.gandouin@chu-tours.fr
Aurélien RIBADIER	Titulaire	MCU en psychologie clinique	UFR Arts et sciences humaines	aurelien.ribadier@univ-tours.fr
Kilien STENGEL	Vacataire	Doctorat en Sciences de la communication		kilien.stengel@univ-tours.fr
Corinne DANO	Vacataire	PH en addictologie ; CHU d'Angers		CoDano@chu-angers.fr
Damien MAUGE	Vacataire	PH en addictologie ; CHRU de Tours		d.mauge@chu-tours.fr
Delphine KOLUCH	Vacataire	Adjoint des cadres hospitaliers ; CHRU de Tours		d.koluch@chu-tours.fr
Denis ANGOUHVANT	Titulaire	PU-PH en cardiologie ; Doyen de la Faculté de Médecine de Tours, CHRU de Tours	UFR Médecine	denis.angoulvant@univ-tours.fr
Emilie Arnault	Vacataire	Service de santé Universitaire	UFR Médecine	emilie.arnault@univ-tours.fr
Pierre TARAUD	Vacataire	PH en addictologie ; CHRU de Tours		p.taraud@chu-tours.fr
Gilles DEMIGNEUX	Vacataire NF	Médecin addictologue		gillesd@wanadoo.fr
Gilles Poulain	Vacataire NF	Membre du collectif d'addictologie d'Indre et Loire		gilles.poulain@wanadoo.fr
Guillaume GLACON	Vacataire	PH en addictologie		g.glacon@chu-tours.fr
Hélène BARRAUD	Vacataire	Médecin hépatologue et transplantation hépatique, CHRU de Tours		
Romain COSTES	Vacataire	PH en addictologie, CH de Blois		costesr@ch-blois.fr
Isabelle GABRIEL	Vacataire	PH en addictologie ; CH Louis Sevestre		isabelle.gabriel@chls.fr
Jacques Alexis NKODO	Vacataire	PH en psychiatrie de la personne âgée ; CHRU de Tours de la personne âgée		j.nkodo@chu-tours.fr
Jérôme BACHELLIER	Vacataire	PH en psychiatrie et addictologie ; CHRU de Tours		j.bachellier@chu-tours.fr
Julie FRAMMERY	Vacataire	PH en addictologie ; CH Louis Sevestre		julie.frammery@chls.fr
Laure ELKRIEF	Titulaire	PU-PH en hépato-gastroentérologie ; CHRU de Tours		laure.elkrief@univ-tours.fr
Louise TUFFET	Vacataire	IDE et art-thérapeute ; SSR Le Chillon		l.tuffet@laposte.net
Marie BRIERE	Vacataire	PH en psychiatre et addictologie ; CHU d'Angers		mabriere@chu-angers.fr
Manuel GARCIA	Vacataire	PH en addictologie ; CH Louis Sevestre		manuel.garcia@chls.fr
Nathan CINTRAT	Vacataire	IDA en addictologie ; CH Louis Sevestre		nathan.cintrat@chls.fr
Martin BANKHEAD	Vacataire	Assistant social ; CHRU de Tours		m.bankhead@chu-tours.fr
Nadia POULAIN	Vacataire	Membre du collectif d'addictologie d'Indre et Loire		gilles.poulain@wanadoo.fr
Natacha YARKO	Vacataire	PH en addictologie ; CH Louis Sevestre		natacha.yarko@chls.fr
Nathan CINTRAT	Vacataire	Infirmier en addictologie ; CH Louis Sevestre		nathan.cintrat@mailo.com
Pascale MARDON	Vacataire	PH en addictologie ; SSR Malvau		pascale.mardon@elan-retrouve.org
Pierre CHEYROUX	Vacataire	Cadre de santé, CSAPA-37		p.cheyroux@chu-tours.fr

Pierre PEROCHON	Vacataire	Diététicien nutritionniste ; CH Louis Sevestre		pierre.perochon@chls.fr
Stéphane ROLLAND	Vacataire NF	Educateur en activité physique adaptée ; SSR Le Courbat		srolland@lecourbat.fr
Stéphanie BRANGER	Vacataire	Educatrice spécialisée ; CHRU de Tours		s.branger2@chu-tours.fr
Valérie CHORLAY	Vacataire	IDE en addictologie ; CHRU de Tours		V.CHORLAY-CAILLY@chu-tours.fr
Muriel AURADOU	Vacataire	Opératrice départementale des conduites addictives - MILDECA		muriel.auradou-petit@vyv3.fr
Françoise GERAUD	Vacataire	Référente addictions - ARS Centre Val de Loire		francoise.geraud@ars.sante.fr
Raphaël SERREAU	Titulaire	PU-PH Addictologie ; Université d'Orléans et EPSM Georges Daumézou - Fleury les Aubrais	UFR Médecine	raphael.serreau@epsm-loiret.fr
Mégane JOUBERT	Vacataire NF	Psychologue le Courbat		mjoubert@lecourbat.fr

Enseignants de Nantes				
Marie GRALL-BRONNEC	Titulaire	PU-PH en addictologie ; CHU de Nantes	UFR Médecine	marie.bronnec@chu-nantes.fr
Julie CAILLON	Titulaire	Psychologue ; CHU de Nantes, IFAC		julie.caillon@chu-nantes.fr
Arnaud CAVAILLES	Vacataire	PH en pneumologie ; CHU de Nantes		
Benoît SCHRECK	Vacataire	MCU-PH en adictologie ; CHU de Nantes		benoit.schreck@chu-nantes.fr
Bertrand LE GEAY	Vacataire	PH en psychiatrie ; CHU de Nantes		bertrand.legeay@chu-nantes.fr
Bruno ROCHER	Vacataire	PH en addictologie ; CHU de Nantes		
Caroline DE CHARRETTE	Vacataire	Médecin référent CSAPA de Nantes ; CHU de Nantes		
Caroline VICTORRI VIGNE	Titulaire	MCU-PH en pharmacologie ; CHU de Nantes	UFR Médecine	caroline.vigneau@chu-nantes.fr
Christelle ROBERT	Vacataire	Sophrologue ; Libéral		
Corinne DANO	Vacataire	PH en addictologie ; CHU d'Angers		codano@chu-angers.fr
Edouard LAFORGUE	Vacataire	Psychiatre ; CHU de Nantes		
Emeline EYZOP	Vacataire	PH en psychiatrie ; CHU de Nantes		
Equipe du CAARUD	Vacataire	Infirmier ; OPPELIA		
Eva JOLY	Vacataire	Educatrice Spécialisée ; CHU de Nantes		
Frédéric GENEST	Vacataire	Psychologue ; CHU de Nantes		
George BROUSSE	Titulaire	PU-PH en addictologie ; CHU de Clermont Ferrand	UFR Médecine	gbrousse@chu-clermontferrand.fr
Jean-Pierre JAGOT	Vacataire	Musicothérapeute ; Libéral		
Julie CAILLON	Titulaire	Psychologue ; CHU de Nantes, IFAC	UFR Médecine	julie.caillon@chu-nantes.fr
Julien BETBEZE	Vacataire	PH en psychiatrie ; CHS de Blain		
Leslie HUREAU	Vacataire	Psychologue ; CHU de Nantes		
M. MOLHER ou ABESDRIS	Vacataire	Médecin ; OPPELIA		
M. SOULLARD	Vacataire	Patient expert ; CHU de Nantes		
Magali GUILLARD	Vacataire	Psychologue ; CHU de Nantes		
Marie GRALL-BRONNEC	Titulaire	PU-PH en addictologie ; CHU de Nantes	UFR Médecine	marie.bronnec@chu-nantes.fr
Marie-Françoise PEAN	Vacataire	PH en tabacologie ; CHU de Nantes		
Marion ESPILTALIER	Vacataire	PH en psychiatrie ; CHU de Nantes		

Maxime VRILLAUD	Vacataire	Psychomotricien ; CHU de Nantes		
Pascale CHAUVIN-GRELIER	Vacataire	Référente scientifique ; SRAE addictologie des Pays de la Loire, Nantes	UFR Médecine	
Patrick POINT	Vacataire	Responsable du service de médecine polyvalente ; CH de Montaigu	UFR Médecine	
Rodolphe GUILBAUD	Vacataire	Psychologue ; CHU de Nantes	UFR Médecine	
Sarah HABES	Vacataire	PH en Gastro-entérologie et hépatologie ; CHU de Nantes	UFR Médecine	
Servane BARRAULT	Titulaire	Maître de Conférences/Psychologue clinicienne et docteur en psychologie ; Université de Tours & CHU de Tours	UFR Arts et sciences humaines	servane.barrault@univ-tours.fr
Stéphane PRETAGUT	Vacataire	Addictologue ; CHU de Nantes		
Sylvain LAMBERT	Vacataire	PH en psychiatrie ; CHU de Nantes		sylvain.lambert@chu-nantes.fr

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC au tarif normal	9	FC au tarif normal	6	FC au tarif normal	9	FC au tarif normal	8	8
	FC au tarif réduit	11	FC au tarif réduit	8	FC au tarif réduit	8	FC au tarif réduit	13	10
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	2021-2022	2022-2023	2023-2024*	2024-2025*	Total
Total des recettes (le facturé)	24 660,00 €	14 110,00 €	19 950,00 €	26 150,00 €	84 870,00 €
Montant des aides accordées					- €
Total des dépenses directes	2 834,00 €	1 663,00 €	11 072,00 €	10 325,00 €	25 894,00 €
Résultat recettes-dépenses	21 826 €	12 447 €	8 878 €	15 825 €	58 976 €

A partir de 2023 application de la grille P2CA

Méthode de calcul des dépenses directes : coûts de personnel + coûts additionnels de personnel de la DO + coûts spécifiques facturés

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme	Prise en charge des additions : généralités, spécificités du trouble de l'usage de l'alcool				
Type de formation	Diplôme Inter-Universitaire				
	Paramètres	Valeur			
Formation sur une année complète (oui/non)	Non				
Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT					
Pourcentage minimum de coût de support	5%				
Coûts directs spécifiques uniquement	Spé				
Type de diplôme	DIU				
Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)	Non				

Tarifs	Montant (€)	Nbre de stagiaires	Marge totale
normal FC	1 700 €	7	+7 871 €
réduit	950 €	7	+2 664 €
FI	778 €	1	+202 €
			+ €
Total			+10 694 €

Indicateurs	Valeur
Nbre total stagiaires	15
Tarif moyen	1 289 €
Marge moyenne	+713 €

Légende

à renseigner

renseigné

calculé

subvention (€)	
----------------	--

	Total	Par stagiaire
Chiffre d'affaires prévisionnel	19 328 €	1 289 €
Coûts directs formation	5 970 €	398 €
Marge sur coûts directs	+13 358 €	+891 €
Coûts indirects formation	2 664 €	178 €
Coûts complets	8 634 €	576 €
Marge sur coûts complets	+10 694 €	+713 €

Coûts directs formation	5 970 €	398 €
-------------------------	---------	-------

Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Heures de formation	Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM TD/TP ETD			
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		413 €	- €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire	14,0 h	14,0 h	46 €	644 €
Maîtres de conférences et assimilés		246 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire	5,0 h	5,0 h	46 €	230 €
Professeurs agrégés et assimilés		275 €	- €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		212 €	- €	- €
Doctorants contractuels	3,0 h	3,0 h	97 €	291 €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		127 €	- €	- €
Vacataires non fonctionnaires	4,0 h	4,0 h	61 €	244 €
Vacataires fonctionnaires	42,5 h	42,5 h	46 €	1 955 €
Autres (honoraires de formation...)			- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)		246 €	- €	- €
Sous total coûts de personnel EEC formation	0,0 h 68,5 h 68,5 h		3 364 €	224 €

Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)	Heures de formation	Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM TD/TP ETD			
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH		413 €	- €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire		46 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés dont MCU/PH		246 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire		46 €	- €	- €
Professeurs agrégés et assimilés		275 €	- €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		212 €	- €	- €
Doctorants contractuels		97 €	- €	- €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		127 €	- €	- €
Vacataires non fonctionnaires	2,0 h	2,0 h	61 €	122 €
Vacataires fonctionnaires	10,0 h	10,0 h	46 €	460 €
Autres (honoraires de formation...)			- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)		246 €	- €	- €
Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation	0,0 h 12,0 h 12,0 h		582 €	39 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DIU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Heures de formation	
	CM TD/TP ETD	
nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		0,00 h
nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement	22,5 h	22,5 h
autre	2,0 h	2,0 h
Total	0,0 h 24,5 h 24,5 h	

Heures totales	Heures de formation	
	CM TD/TP Hrs totales ETD	
nb heures de formation (pour l'apprenant)	0,0 h 93,0 h	93,0 h
nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	0,0 h 80,5 h	80,5 h
nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	0,0 h 105,0 h	105,0 h

Primes et indemnités (décisions stratégiques)	Montant	Montant
Primes de responsabilité pédagogique en formation continue	FAUX	- €
Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)		- €
Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)		- €
Total	- €	- €

Autres coûts directs de formation	Heures de formation	Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM TD/TP ETD			
coût de personnel Biatts		8 €	550 €	37 €
coût de fonctionnement	0,0 h 68,5 h 68,5 h	15 €	- €	- €
coût d'amortissement, provision et dépréciation		3 €	224 €	15 €
Sous total autres coûts directs de formation			774 €	52 €

Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)	4 720 €	315 €
---	----------------	-------

Coûts spécifiques	Montant	Montant
Kit pédagogique		- €
Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	200 €	13 €
Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	450 €	30 €
Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	600 €	40 €
Reversement partenaire		- €
Total des coûts spécifiques	1250 €	83 €

Marge sur coûts directs	+13 358 €	+891 €
-------------------------	------------------	---------------

Coûts de soutien	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
Appui à la formation	373 €	- €	28 €	2 233 €	149 €
Documentation	- €	- €	- €	- €	- €
Valorisation et appui à la recherche	- €	- €	- €	- €	- €
Vie étudiante	- €	- €	- €	- €	- €
Sous total coût de soutien	- €	- €		2 233 €	149 €

Coûts de support	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
gouvernance, pilotage, gestion	50 €	- €	4 €	301 €	20 €
patrimoine immobilier	17 €	- €	1 €	101 €	7 €
système d'information et numérique	5 €	- €	0 €	29 €	2 €
Sous total coût de support		- €		431 €	29 €

Coûts indirects formation	2 664 €	178 €
Coûts complets	8 634 €	576 €
Marge sur coûts complets	+10 694 €	+713 €

55,3%

Chiffres clés / stagiaire	Remarques
Coûts complets	576 €
dont coûts directs	398 €
dont coûts indirects	178 €
Coûts complets de l'heure de formation	93 €
Marge sur coûts directs	891 €
en % du tarif de vente	69%
Marge sur coûts complets	713 €
en % du tarif de vente	55%
Nombre minimum de stagiaires	7
Tarification minimum	576 €

coût par heure ETD de formation de l'apprenant

fonctionne si la proportion de stagiaires par tarif reste identique

correspond au coût complet

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES ADDICTIONS : GÉNÉRALITÉS - SPÉCIFICITÉS DU TROUBLE DE L'USAGE DE L'ALCOOL

Année d'ouverture :

2012

	Années antérieures					2026-2027	Prévisionnel		
Tarifs annuels	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
	Formation continue								
Stagiaire Tarif Normal	1 500,00 €	1 500,00 €	1 560,00 €	1 560,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Formation initiale								
Droits de base*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	580,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	755,00 €	778,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :	09/03/2026	Favorable
Avis de la CFVU	Date :	19/03/2026	Favorable
Avis de la commission des moyens	Date :	03/04/2026	Favorable
Décision du CA	Date :	13/04/2026	Favorable

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :	07/09/2026	Favorable
Avis de la CFVU	Date :	17/09/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	/	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	28/09/2026	Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Création	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme-inter-universitaire	2026-2027

Intitulé **INITIATION À LA CARDIOLOGIE PÉDIATRIQUE ET CONGÉNITALE**

Niveau du diplôme (entrée=sortie) Bac+3

Composante porteuse UFR Médecine
Composante associée le cas échéant Sélectionner la composante

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

- 1 Universités : Paris-Saclay, Bordeaux, Aix-Marseille, Toulouse, Claude Bernard Lyon 1, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Lille , Paris Cité
- 2
- 3
- 4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

La session 2 est organisée par l'Université Paris-Saclay. Les autres universités partenaires assurent, à tour de rôle, l'organisation de l'une des deux autres sessions (sessions 1 et 3) chaque année. Les inscriptions peuvent être effectuées auprès de chacune des universités partenaires. En revanche, les frais de déplacement demeurent à la charge de l'université dont relève l'enseignant participant. Pour 2026-2027, Toulouse, Lyon et Paris organisent le DIU

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Pr Bruno LEFORT	02 47 47 47 64	lefort81@gmail.com
2	Pr Jean Benoit THAMBO (Bordeaux)		
3	Pr Damien BONNET (Paris-Cité)		
4	Pr Sébastien HASCOET (Paris Saclay)		
5	Pr Alban BARUTEAU (Nantes)		
6	Dr Clément KARSENTY, coordinateur national (Toulouse)		
7	Pr Francis BESSIERE, co coordinateur national (Lyon)		
8	Pr Laurent BONNEMAINS (Strasbourg)		laurent.bonnemains@chru-strasbourg.fr
9	Pr Caroline OVAERT (Marseille)		caroline.ovaert@ap-hm.fr
10	Pr François GODART (Lille)		
10	Dr Sophie GUILLAUMONT (Montpellier)		

Diplôme ouvert en	Formation initiale 100 % en présentiel	☒	Effectifs attendus pour l'Université de Tours	
	Formation initiale 100 % en distanciel	☐		
	Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☐		
	Formation continue 100 % en présentiel*	☒		
	Formation continue 100 % en distanciel*	☐		
	Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☐		
			minimum	maximum
			2	10

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription

Gestion FOCAL

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS	non		type	Numéro	date d'échéance
		Si oui, code à préciser			
		Si non, l'envisagez-vous ?	NON		

Nom du certificateur	Si autre, préciser le nom du certificateur	Nature de l'habilitation
	Sélectionner le certificateur	

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Les cardiopathies congénitales sont les plus fréquentes des malformations congénitales avec une incidence d'environ 0.8/1000. Les progrès dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique permettent désormais à plus de 95% des nouveau-nés atteints de vivre jusqu'à l'âge adulte. Les cardiopathies congénitales nécessitent une prise en charge spécialisée depuis la vie fœtale jusqu'à l'âge adulte en tenant compte des particularités anatomiques et physiopathologiques. Ce DIU est le fruit d'une collaboration entre les différents centres / universités ayant une compétence dans ce domaine.

Public visé concerné par la formation :

Cardiologues, pédiatres, anesthésistes-réanimateurs, chirurgiens, médecins d'urgences, médecins impliqués dans le suivi de patients porteurs de cardiopathies congénitales
Paramédicaux impliqués dans le suivi de patients porteurs de cardiopathies congénitales : IDE - IADE - IBODE - IPA - Kiné - MERM
Psychologue
Internes (DES de cardiologie ou pédiatrie ou chirurgie), statut de Faisant Fonction d'Interne FFI (Fournir une convention FFI)
Praticiens à diplôme hors UE (PADHUE) candidats à l'autorisation d'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants devront être capables de :

- Reconnaître les signes d'alerte d'une cardiopathie congénitale chez le fœtus, le nouveau-né, l'enfant et l'adulte
- Comprendre la physiopathologie des principales cardiopathies congénitales
- Identifier les complications aiguës et chroniques
- Assurer le suivi de base des patients
- Connaître les indications d'orientation vers un centre spécialisé
- Comprendre les enjeux de la transition enfant-adulte et du suivi à long terme
- Identifier les situations d'urgence nécessitant une prise en charge spécialisée

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Répondre à des besoins de formation de professionnels de santé non couverts par les diplômes nationaux. Renforcer les bases indispensables à la compréhension, au dépistage et au suivi des cardiopathies congénitales et des pathologies cardiovasculaires de l'enfant et de l'adulte porteur de cardiopathie congénitale.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

Exemple : interpréter les résultats des traitements

1. Repérer les signes cliniques et paracliniques évocateurs de cardiopathies congénitales à tous les âges de la vie fœtus, le nouveau-né, l'enfant et l'adulte
2. Analyser les mécanismes physiopathologiques des principales cardiopathies congénitales afin d'en comprendre les conséquences hémodynamiques
3. Identifier les complications aiguës et chroniques et en évaluer la gravité
4. Mettre en œuvre un suivi clinique de premier niveau adapté aux patients porteurs de cardiopathie congénitale
5. Adapter leur prise en charge en fonction du contexte (urgence, suivi, transition)
6. Orienter de manière pertinente les patients vers des structures spécialisées en fonction des indications
7. Reconnaître les situations d'urgence et initier les premières mesures de prise en charge
8. Intégrer les enjeux du parcours de soins, notamment la transition enfant-adulte et le suivi à long terme
9. Collaborer avec les différents acteurs du parcours de soins dans une approche pluridisciplinaire
10. Communiquer de façon claire et adaptée avec les patients, les familles et les équipes médicales
- 11.
- 12.

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Etre titulaire d'un niveau Bac+3 au minimum ou équivalent et faire partie des publics visés.

L'inscription à ce DIU, comprenant une pratique professionnelle, n'est accessible aux étudiants et professionnels médicaux étrangers hors Union européenne que dans la mesure où ils suivent une formation en France, assortie d'un visa et d'un statut de recrutement dans un établissement de santé, conformément à la circulaire interministérielle DGOS/RH1/RH4/DDI/BIP n° 2012-330 du 31 août 2012

Documents demandés pour l'examen du dossier

Dossier + lettre de motivation + copie des diplômes

Procédure de recrutement

Etude du dossier

Critères de sélection

Niveau et pertinence du parcours de formation - cohérence du projet

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Déroulement de la formation :

Les cours seront organisés en présentiel sous la forme de 3 sessions d'une semaine sous la responsabilité d'un des directeurs de l'enseignement et approuvées par le comité pédagogique soit 90 heures

Méthodes pédagogiques :

Présentiel
Cours magistaux
Travaux dirigés
Participation au Congrès JESFC

Durée :

☒ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans

Stage* :

☐

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) :

Pratique professionnelle :

☒

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle : 15 jours

Conditions de validation du diplôme

Assiduité de présence en formation et lors de la pratique professionnelle
Examen terminal écrit type QCM d'1h30 sur 20 points
Si <8/20 -> Elimatoire
Entre 8 et 10/20 -> 2ème session
Validation du diplôme : obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen terminal

☐ session unique ☒ 2 sessions* ☐ redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

2ème session possible
Examen final écrit type QCM en distanciel d'1h sur 20 points
Validation du diplôme : obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à l'examen final

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sélectionner la composante

Filière :

Diplôme : FIATION À LA CARDIOLOGIE PÉDIATRIQUE ET CONGÉNIT

Nom du responsable :

Pr Bruno LEFORT

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
Session 1 - Cardiologie congénitale et pédiatrique 31H		Présentiel						QP				
Jour 1 - Bases fondamentales et période fœtale	Embryologie cardiaque et anatomie segmentaire		3									
	Physiologie fœtale et adaptation néonatale		2									
	Dépistage et cardiologie fœtale		2									
Jour 2 – Shunts gauche-droite et pathologies du cœur gauche	Communication interauriculaire et retours veineux pulmonaires anormaux		1									
	Communication interventriculaire		1									
	Canal atrioventriculaire		1,5									
	Canal artériel (dont prématuré)		0,5									
	Obstacles gauches (sténose aortique, coarctation, hypoplasie)		2									
Jour 3 – Pathologies du cœur droit et cardiopathies complexes	Tétralogie de Fallot et variantes		2									
	Obstacles droits à septum intact		1									
	Transposition des gros vaisseaux		1									
	Circulations univentriculaires et hypoplasie du cœur gauche		2									
Jour 4 – Pathologies pédiatriques et urgences néonatales	Insuffisance cardiaque, cardiomyopathies, myocardites		2									
	Maladies coronaires de l'enfant – Kawasaki		1									
	Urgences néonatales en cardiologie congénitale		3									
Jour 5 – Rythmologie pédiatrique	Anatomie et développement du tissu nodal		0,5									
	Troubles du rythme et de conduction néonataux		1									
	Troubles du rythme chez l'enfant		1,5									
	Canalopathies et troubles du rythme héréditaires		1									
	Session de cas cliniques interactifs				2							
Session 2 – Cardiopathies congénitales à l'âge adulte (Janvier à Paris) 33H		Présentiel						QP				
Jour 1 – Généralités	Épidémiologie et organisation des soins		1									
	Contraception et grossesse chez les patientes CHD		2									
	Imagerie en coupe : scanner et IRM		1									
Jour 2 – Insuffisance cardiaque et rythmologie	Insuffisance cardiaque du patient congénital : - Ventricule droit systémique - Échec de circulation de Fontan - Traitements médicamenteux, assistance, transplantation		2									
	Arythmies chez l'adulte congénital : - Arythmies atriales - Arythmies ventriculaires - Risque de mort subite		4									
Jours 3–4	Participation au Congrès JESFC		17									
Jour 5 – Complications vasculaires et révision	HTAP associée aux cardiopathies congénitales, syndrome d'Eisenmenger		1,5									
	Aortopathies congénitales et syndromiques		1,5									
	Cas cliniques adultes				3							

Session 3 – Complications, thérapeutiques et suivi (Avril)26H												
Jour 1 – Complications et traitements médicaux	Endocardite infectieuse en cardiopathie congénitale	Présentiel		2			QP					
	Troubles neurodéveloppementaux et qualité de vie			1								
	Pharmacologie spécifique : - Insuffisance cardiaque pédiatrique - HTAP - Anticoagulation - Thérapies innovantes			2								
	Jour 2 – Prise en charge invasive		Cathétérisme interventionnel : - Fermetures percutanées - Stents - Implantation valvulaire percutanée (PPVI)		3							
Chirurgie congénitale : principes et re-interventions				2								
Assistance circulatoire et transplantation				1								
Jour 3 – Vivre avec une cardiopathie congénitale	Organisation du suivi à long terme			2								
	Activité physique, VO ₂ et sport			2								
	Transition enfant–adulte et parcours de soins			1								
Jour 4 – Quand et où adresser ?	Urgences pédiatriques et fœtal			2								
	Urgences chez l'adulte congénital			2								
	Organisation des filières de recours et centres de référence			1								
Jour 5 – Révision et cas cliniques	Cas cliniques transversaux				5							
	Synthèse des messages clés											
	Préparation à l'examen											
Pratique professionnelle						70						
Examen final écrit hors temps de formation (QCM - 1h30)		D			1,5			ET/E	ET/E		ET/E	ET/E
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP				80	10		Préciser : CC : contrôle continu					
90 plus 1h30 d'évaluation écrite							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
KARSENTY Clément	Vacataires fonctionnaires	MCUPH - Coordonnateur universitaire national (Toulouse)		karsenty.cl@chu-toulouse.fr
BESSIERES Francis	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Co-Coordinateur national (Lyon)		
BONNET Damien	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Paris-Cité		
OVAERT Caroline	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Marseille		
THAMBO Jean-Benoît	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Bordeaux		
GODART François	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Lille		
BARUTEAU Alban-Elouen	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Nantes		
BONNEMAINS Laurent	Vacataires fonctionnaires	PU-PH Université : Strasbourg		
GUILLAUMONT Sophie	Vacataires fonctionnaires	PH Université : Montpellier		
HASCOET Sebastien	Vacataires fonctionnaires	PUPH Université : Paris Saclay		
LEFORT Bruno	Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés	PUPH Université : Tours	UFR Médecine	lefort81@gmail.com

*Si autre, préciser le statut :

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	0	0
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	0
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Total des recettes (le facturé)					- €
Montant des aides accordées					- €
Total des dépenses directes					- €
Résultat recettes-dépenses	- €	- €	- €	- €	- €

	Total	Par stagiaire
Chiffre d'affaires prévisionnel	2 028 €	1 014 €
Coûts directs formation	700 €	350 €
Marge sur coûts directs	+1 328 €	+664 €
Coûts indirects formation	889 €	445 €
Coûts complets	1 589 €	795 €
Marge sur coûts complets	+439 €	+219 €

2005 total sales to preferred customers:	2/2/17	2/2/17	2/2/17	2	
--	--------	--------	--------	---	--

[illegible]

[illegible]

21,6%

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme	Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale				
Type de formation	Diplôme Inter-Universitaire				
	Paramètres	Valeur			
Formation sur une année complète (ou/non)	Oui				
Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT	25%				
Pourcentage minimum de coût de support	5%				
Coûts directs spécifiques uniquement	Spé				
Type de diplôme	DIU				
Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)	Non				
	Tarifs	Montant (€)	Nbre de stagiaires	Marge totale	
	normal FC	1 500 €	5	+1 258 €	
	réduit	900 €		+ €	
	FI	528 €	1	-720 €	
				+ €	
	Total			+538 €	
	subvention (€)				
			Total	Par stagiaire	
	Chiffre d'affaires prévisionnel		8 028 €	1 338 €	
	Coûts directs formation		2 741 €	457 €	
	Marge sur coûts directs		+5 287 €	+881 €	
	Coûts indirects formation		4 749 €	792 €	
	Coûts complets		7 490 €	1 248 €	
	Marge sur coûts complets		+538 €	+90 €	
Coûts directs formation			2 741 €	457 €	
Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)					
	Heures de formation			Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation
	CM	TD/TP	ETD		
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés				413 €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire	21,0 h	5,0 h	36,5 h	46 €	1 679 €
Maîtres de conférences et assimilés				246 €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €
Professeurs agrégés et assimilés				275 €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés				212 €	- €
Doctorants contractuels				97 €	- €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires				127 €	- €
Vacataires non fonctionnaires				61 €	- €
Vacataires fonctionnaires				46 €	- €
Autres (honoraires de formation...)				- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)				246 €	- €
Sous total coûts de personnel EEC formation	21,0 h	5,0 h	36,5 h		1 679 €
					280 €
Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)					
	CM	TD/TP	ETD	Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH				413 €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €
Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH				246 €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €
Professeurs agrégés et assimilés				275 €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés				212 €	- €
Doctorants contractuels				97 €	- €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires				127 €	- €
Vacataires non fonctionnaires				61 €	- €
Vacataires fonctionnaires				46 €	- €
Autres (honoraires de formation...)				- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)				246 €	- €
Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation	0,0 h	0,0 h	0,00 h		- €
					- €
Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DIU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)					
	CM	TD/TP	ETD		
nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI					0,00 h
nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement	59,0 h	5,0 h			93,5 h
autre					0,00 h
Total	59,0 h	5,0 h			93,5 h
Heures totales					
	CM	TD/TP	Hrs totales	ETD	
nb heures de formation (pour l'apprenant)	80,0 h	10,0 h		90,0 h	130,0 h
nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	21,0 h	5,0 h		26,0 h	36,5 h
nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	80,0 h	10,0 h		90,0 h	130,0 h
Primes et indemnités (décisions stratégiques)				Montant	Montant
	Primes de responsabilité pédagogique en formation continue			- €	- €
	Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)			- €	- €
	Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)			- €	- €
Total				- €	- €
Autres coûts directs de formation					
	CM	TD/TP	ETD	Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation
coût de personnel Biats				8 €	293 €
coût de fonctionnement	21,0 h	5,0 h	36,5 h	15 €	- €
coût d'amortissement, provision et dépréciation				3 €	119 €
Sous total autres coûts directs de formation					412 €
					69 €
Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)					2 091 €
					349 €
Coûts spécifiques				Montant	Montant
	Kit pédagogique			- €	- €
	Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			150 €	25 €
	Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			350 €	58 €
	Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			150 €	25 €
	Reversement partenaire			- €	- €
Total des coûts spécifiques				650 €	108 €
Marge sur coûts directs				+5 287 €	+881 €
				65,9%	
Coûts de soutien					
	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
Appui à la formation	373 €	2 237 €	28 €	- €	373 €
Documentation	34 €	204 €	3 €	- €	34 €
Valorisation et appui à la recherche	- €	- €	- €	- €	- €
Vie étudiante	25 €	150 €	2 €	- €	25 €
Sous total coût de soutien		2 591 €		- €	432 €
Coûts de support					
	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
gouvernance, pilotage, gestion	251 €	1 507 €	19 €	- €	251 €
patrimoine immobilier	85 €	508 €	6 €	- €	85 €
système d'information et numérique	24 €	143 €	2 €	- €	24 €
Sous total coût de support		2 158 €		- €	360 €
Coûts indirects formation				4 749 €	792 €
				7 490 €	1 248 €
				+538 €	+90 €
				6,7%	
Chiffres clés / stagiaire					
	Coûts complets	1 248 €			
	dont coûts directs	457 €			
	dont coûts indirects	792 €			
	Coûts complets de l'heure de formation	58 €			
	Marge sur coûts directs	881 €			
	en % du tarif de vente	66%			
	Marge sur coûts complets	90 €			
	en % du tarif de vente	7%			
	Nombre minimum de stagiaires	6			
	Tarification minimum	1 248 €			
Remarques					
coût par heure ETD de formation de l'apprenant					
fonctionne si la proportion de stagiaires par tarif reste identique					
correspond au coût complet					

Grille de calcul du coût complet d'une action de formation à l'université de Tours

Intitulé du diplôme	Initiation à la cardiologie pédiatrique et congénitale		
Type de formation	Diplôme Inter-Universitaire		
	Paramètres	Valeur	
Formation sur une année complète (oui/non)	Oui		
Pourcentage de formation dans les locaux de l'UT	25%		
Pourcentage minimum de coût de support	5%		
Coûts directs spécifiques uniquement	Spé		
Type de diplôme	DIU		
Application de la prime pédagogique par l'UT (oui/non)	Non		

Tarifs	Montant (€)	Nbre de stagiaires	Marge totale
normal FC	1 500 €	5	+1 216 €
réduit	900 €	1	-357 €
FI	528 €	1	-729 €
			+ €
Total			+130 €

Indicateurs	Valeur	Légende
Nbre total stagiaires	7	à renseigner
Tarif moyen	1 275 €	renseigné
Marge moyenne	+19 €	calculé

subvention (€)		Total	Par stagiaire
Chiffre d'affaires prévisionnel	8 928 €	1 275 €	
Coûts directs formation	3 257 €	465 €	
Marge sur coûts directs	+5 671 €	+810 €	
Coûts indirects formation	5 541 €	792 €	
Coûts complets	8 798 €	1 257 €	
Marge sur coûts complets	+130 €	+19 €	

Coûts directs formation	3 257 €	465 €
-------------------------	---------	-------

Coûts de personnel EEC formation (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Heures de formation			Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM	TD/TP	ETD			
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés				413 €	- €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire	29,0 h	2,0 h	45,5 h	46 €	2 093 €	299 €
Maîtres de conférences et assimilés				246 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €	- €
Professeurs agrégés et assimilés				275 €	- €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés				212 €	- €	- €
Doctorants contractuels				97 €	- €	- €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires				127 €	- €	- €
Vacataires non fonctionnaires				61 €	- €	- €
Vacataires fonctionnaires				46 €	- €	- €
Autres (honoraires de formation...)					- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)				246 €	- €	- €
Sous total coûts de personnel EEC formation	29,0 h	2,0 h	45,5 h		2 093 €	299 €

Coûts additionnels de personnel formation (heures co-animées ou des options)	Heures de formation			Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM	TD/TP	ETD			
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés dont PU-PH				413 €	- €	- €
Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés dont MCU-PH				246 €	- €	- €
Maîtres de conférences et assimilés au-delà du service statutaire				46 €	- €	- €
Professeurs agrégés et assimilés				275 €	- €	- €
Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés				212 €	- €	- €
Doctorants contractuels				97 €	- €	- €
Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires				127 €	- €	- €
Vacataires non fonctionnaires				61 €	- €	- €
Vacataires fonctionnaires				46 €	- €	- €
Autres (honoraires de formation...)					- €	- €
Si statut inconnu (Coût moyen)				246 €	- €	- €
Sous total coûts additionnels de personnel EEC formation	0,0 h	0,0 h	0,00 h		- €	- €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DIU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Heures de formation		
	CM	TD/TP	ETD
nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI			0,00 h
nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement	51,0 h	8,0 h	84,5 h
autre			0,00 h
Total	51,0 h	8,0 h	84,5 h

Heures totales	Heures de formation			ETD
	CM	TD/TP	Hrs totales	
nb heures de formation (pour l'apprenant)	80,0 h	10,0 h	90,0 h	130,0 h
nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	29,0 h	2,0 h	31,0 h	45,5 h
nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	80,0 h	10,0 h	90,0 h	130,0 h

Primes et indemnités (décisions stratégiques)	Montant	Montant
Primes de responsabilité pédagogique en formation continue	- €	- €
Majoration de la prime à la création d'une formation diplômante (montant de référence : 600€)	- €	- €
Indemnité de suivi des stagiaires (montant proportionnel au nombre de stagiaires)	- €	- €
Total	- €	- €

Autres coûts directs de formation	Heures de formation			Coût de l'heure ETD de formation	Coût total des heures de formation	Coût total des heures de formation
	CM	TD/TP	ETD			
coût de personnel Biats				8 €	365 €	52 €
coût de fonctionnement	29,0 h	2,0 h	45,5 h	15 €	- €	- €
coût d'amortissement, provision et dépréciation				3 €	149 €	21 €
Sous total autres coûts directs de formation					514 €	73 €

Coût total des heures de formation pour l'UT (EEC, additionnels, primes et indemnités et autres coûts directs de formation)	2 607 €	372 €
---	---------	-------

Coûts spécifiques	Montant	Montant
Kit pédagogique	- €	- €
Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	150 €	21 €
Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	350 €	50 €
Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	150 €	21 €
Reversement partenaire	- €	- €
Total des coûts spécifiques	650 €	93 €

Marge sur coûts directs	+5 671 €	+810 €
	63,5%	

Coûts de soutien	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
Appui à la formation	373 €	2 610 €	28 €	- €	373 €
Documentation	34 €	238 €	3 €	- €	34 €
Valorisation et appui à la recherche	- €	- €	- €	- €	- €
Vie étudiante	25 €	175 €	2 €	- €	25 €
Sous total coût de soutien		3 023 €		- €	432 €

Coûts de support	Coût par étudiant	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût de l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)	Coût total
gouvernance, pilotage, gestion	251 €	1 758 €	19 €	- €	251 €
patrimoine immobilier	85 €	592 €	6 €	- €	85 €
système d'information et numérique	24 €	167 €	2 €	- €	24 €
Sous total coût de support		2 517 €		- €	360 €

Coûts indirects formation	5 541 €	792 €
Coûts complets	8 798 €	1 257 €
Marge sur coûts complets	+130 €	+19 €
	1,5%	

Chiffres clés / stagiaire	Remarques
Coûts complets	1 275 €
dont coûts directs	465 €
dont coûts indirects	792 €
Coûts complets de l'heure de formation	68 €
Marge sur coûts directs	810 €
en % du tarif de vente	64%
Marge sur coûts complets	19 €
en % du tarif de vente	1%
Nombre minimum de stagiaires	7
Tarification minimum	1 257 €

coût par heure ETD de formation de l'apprenant

fonctionne si la proportion de stagiaires par tarif reste identique

correspond au coût complet

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

INITIATION À LA CARDIOLOGIE PÉDIATRIQUE ET CONGÉNITALE

Année d'ouverture :

2026-2027

	Années antérieures				2026-2027	Prévisionnel		
Tarifs annuels	N-4	N-3	N-2	N-1	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
	Formation continue							
Stagiaire Tarif Normal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Formation initiale							
Droits de base*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	528,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :	07/09/2026	Favorable
Avis de la CFVU	Date :	17/09/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	18/09/2026	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	28/09/2026	Sélectionner...

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

Note à l'attention de la CFVU

Objet : Demande de validation de corrections apportées aux maquettes de formation du CUEFEE DUEF et DUP

Lors de la vérification de nos maquettes de formation, pourtant validées par nos soins en mars 2026, nous avons constaté plusieurs erreurs nécessitant des corrections.

Je sollicite donc un vote de la CFVU pour les corrections suivantes :

1. Niveau A2

Une erreur a été identifiée concernant le coefficient de l'**UE3 – Production écrite**.

Correction apportée :

- Coefficient de l'UE3 « Production écrite » porté à **5**.

2. Niveau C1.1

- Modification du coefficient de l'UE méthodologie porté à **4**.

3. Niveau C1.2

Lors de la constitution de la maquette, une erreur de copier-coller a conduit à la reprise des éléments du **niveau C1.1** à la place de ceux du **niveau C1.2**.

Correction apportée :

- Modification des unités d'enseignement du niveau C1.2 afin de rétablir la progression pédagogique attendue et d'assurer la cohérence avec la suite logique du niveau C1.1.
- Modification du coefficient de l'UE méthodologie porté à **4**.

4. Étudiants en mobilité d'échange

Une information relative à l'attribution des crédits ECTS n'avait pas été intégrée dans la maquette.

Correction apportée :

- Ajout de la mention suivante :

Pour les étudiants en mobilité d'échange, chaque UE validée donnera lieu à l'attribution de 4 crédits ECTS, ce qui représente un total compris entre 4 et 12 ECTS selon le parcours suivi.

Au regard de ces corrections, je demande à la CFVU de bien vouloir valider les modifications présentées ci-dessus afin de permettre la mise en conformité des maquettes de formation concernées.

5. Modification des coefficients DUEF et DUP

Afin de supprimer les coefficients comportant des décimales, tous les coefficients des DUEF et DUP ont été multipliés par 2, ce qui conserve strictement les mêmes proportions entre les enseignements.

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Renouvellement avec modifications	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme universitaire	2026-2027

Intitulé **DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES FRANÇAISES (DUEF A1 à C1)**

Niveau du diplôme (entrée=sortie)

Bac

Composante porteuse

CUEFEE

Composante associée le cas échéant

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

1
2
3
4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU		
2			
3			
4			

Diplôme ouvert en

Formation initiale 100 % en présentiel	☒
Formation initiale 100 % en distanciel	☐
Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☐
Formation continue 100 % en présentiel*	☒
Formation continue 100 % en distanciel*	☐
Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☐

Effectifs attendus pour l'Université de Tours
minimum maximum

8

20

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Gestion

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS

Si oui, code à préciser
Si non, l'envisagez-vous ?

type	Numéro	date d'échéance

Nom du certificateur

Sélectionner le certificateur

Si autre, préciser le nom du certificateur

Nature de l'habilitation

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Les formations semestrielles du CUEFEE s'adressent à des publics allophones souhaitant apprendre le français. Elles poursuivent deux objectifs majeurs :

1. Insertion universitaire
 - Acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour suivre des études en France.
 - Développer les méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur (prise de notes, compréhension de cours, production universitaire).
 - Préparer une intégration réussie dans les filières universitaires.
2. Insertion sociale et professionnelle
 - Maîtriser le français pour s'intégrer pleinement dans la vie quotidienne.
 - Accéder plus facilement aux démarches administratives, à la vie citoyenne, et au marché du travail.
 - Développer l'autonomie linguistique dans des situations sociales et professionnelles variées.

Public visé concerné par la formation :

Public : étudiants allophones : internationaux et échanges.

Objectifs pédagogiques :

Assurer l'apprentissage du français langue étrangère (FLE)
Le CUEFEE propose une progression complète permettant aux apprenants d'acquérir les compétences linguistiques du niveau débutant A1 au niveau avancé C1, conformément aux descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
L'objectif est de garantir une maîtrise progressive de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'expression orale et de l'expression écrite.

Développer un français fonctionnel pour l'autonomie quotidienne
Les enseignements visent à rendre les étudiants capables d'interagir dans la vie quotidienne en France : démarches administratives, mobilité, logement, santé, services publics, échanges en contexte social et culturel.

Renforcer des compétences linguistiques spécifiques à la vie universitaire
Le CUEFEE assure un apprentissage du français sur objectifs universitaires (FOU) afin de préparer les apprenants :

- à comprendre des cours magistraux et des travaux dirigés ;
- à prendre des notes efficacement ;
- à rédiger des productions universitaires (résumés, dossiers, exposés, bibliographies, devoirs) ;
- à interagir dans des situations universitaires authentiques (travail en groupe, échanges avec enseignants).

Favoriser l'insertion et la réussite universitaires
L'accompagnement linguistique vise à permettre une intégration réussie dans une formation diplômante de l'université.
Cela comprend :

- la connaissance des codes académiques français ;
- le développement des compétences méthodologiques attendues dans l'enseignement supérieur ;
- l'acquisition de stratégies d'apprentissage favorisant l'autonomie.

Développer les compétences interculturelles nécessaires à la vie en France
Le CUEFEE accompagne les étudiants dans la compréhension des repères culturels, sociaux et institutionnels du contexte français pour faciliter leur intégration et leur participation à la vie universitaire et citoyenne.

Accompagner la progression individuelle
Un suivi pédagogique régulier permet d'identifier les besoins de chaque apprenant et d'ajuster les parcours pour garantir une évolution linguistique cohérente, du niveau A1 jusqu'à l'atteinte du niveau requis pour l'université (souvent B2 ou C1 selon les filières).

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Permettre à un étudiant étranger d'acquérir le niveau B2 pour une insertion universitaire ou professionnelle.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

Exemple : interpréter les résultats des traitements

1. Savoir communiquer en français
2. Acquérir les compétences nécessaires en méthodologie universitaire pour une insertion en filière réussie
3. S'intégrer socialement
4. Découvrir la culture française
5. Réussir une orientation universitaire et professionnelle
- 6.

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

Le CUEFEE est membre de l'ADECUEFEE qui comprend 39 centres universitaires de FLE. Les maquettes DUEF suivent les préconisations de l'ADECUEFEE pour garantir une reconnaissance réciproque des diplômes.
Un centre CUEFEE au sein de l'ADECUEFEE constitue un atout majeur pour les étudiants internationaux. Il garantit un enseignement du français de haute qualité, adossé à des référentiels communs et à des pratiques pédagogiques harmonisées. Les diplômes délivrés bénéficient d'une reconnaissance officielle au sein des 39 universités partenaires du réseau, assurant ainsi une lisibilité nationale des niveaux de compétence en FLE. Cette reconnaissance facilite l'accès à l'enseignement supérieur, renforce la mobilité étudiante et offre aux apprenants une véritable sécurité académique pour poursuivre leurs études dans n'importe quel établissement membre.

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

Niveau équivalent Baccalauréat du pays de scolarisation. Avoir 18 ans et +.

Documents demandés pour l'examen du dossier

dossier + lettre de motivation comportant un projet universitaire cohérent, motivant et en lien avec les formations proposées à l'université de Tours.

Procédure de recrutement

Etude du dossier- Validation du dossier par une commission pédagogique.

Critères de sélection

Niveau Baccalauréat dans leur pays de scolarité. Etudiant qui ont un projet universitaire cohérent, motivant et en lien avec les formations proposées à l'université de Tours seront prioritaires.

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Le CUEFEE propose des formations semestrielles de 240 heures, dispensées sur 12 semaines, aux semestres 1 et 2.

Niveaux proposés et diplomation

Le CUEFEE délivre cinq niveaux diplômants, conformes au CECRL :

A1 – Débutant

A2 – Élémentaire

B1 – Intermédiaire

B2 – Avancé-Université

C1 – Autonomie supérieure

Un niveau peut être obtenu chaque semestre. Soit une formation complète du A1 au C1 dure 3 ans.

Les niveaux intermédiaires B1.1 et C1.1 ne sont pas diplômants.

Les DUEF obtenus dans d'autres centres universitaires de FLE membres de l'ADECUEFEE sont pleinement reconnus par l'Université de Tours, au même titre que ceux délivrés par le CUEFEE.

Dispense des tests d'entrée à l'université:

Les DUEF B2 et C1 permettent une dispense du TCF DAP ou des DELF/DALF pour l'accès en filières universitaires (LMD).

Assiduité et durée maximale

La formation est soumise à une obligation stricte d'assiduité.

La durée maximale pour réaliser un parcours complet au CUEFEE est de trois ans.

Durée :

☐

1 an

☐

2 ans

☒

3 ans

☐

4 ans

☐

5 ans

Stage* :

☒

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) : 20 heures en filière au niveau B2 et découverte de l'entreprise B2/C1.1

Pratique professionnelle :

☐

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle :

Conditions de validation du diplôme

Le **contrôle des connaissances** repose sur deux modalités :

Contrôle continu : évaluations régulières (écrit, oral, compréhension, productions).

Examen terminal : épreuves finales en fin de semestre.

Session d'examens

Une seule session d'examens est organisée à chaque semestre.

Validation du semestre

Pour valider le niveau, l'étudiant doit :

- obtenir une moyenne générale $\geq 10/20$,
- et avoir au moins la moyenne dans chaque module.

Accès anticipé au niveau supérieur

Les étudiants ayant :

- une moyenne générale $\geq 16/20$,
 - et la moyenne dans tous les modules,
- peuvent être autorisés à rejoindre directement le niveau supérieur.

Assiduité

L'assiduité aux cours et aux évaluations est obligatoire ; elle conditionne la participation au contrôle continu et la validation du semestre.

☒

session unique

☐

2 sessions*

☒

redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

Un jury se réunit à la fin de chaque semestre et à l'issue de la session d'examens pour décider du passage au niveau supérieur, du redoublement ou de la validation du diplôme.

Il peut également prononcer un non-renouvellement d'inscription, même en cas de réussite académique, si l'étudiant n'a pas respecté les règles d'assiduité ou a adopté un comportement incompatible avec le cadre universitaire.

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUEF A1

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 1 : LANGUE ECRITE A1	Compréhension écrite				54							
	Evaluation de 30 min		4				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				78							
	Evaluation de 30 min		6				CC/ET E			ET/E		
UE 2 : LANGUE ORALE A1	Compréhension orale				54							
	Evaluation de 20 min		5				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				54							
	Evaluation de 10 min		5				CC ET O			ET/O		
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
240				0	240	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUEF A2

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 3 : LANGUE ECRITE A2	Compréhension écrite				48							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				72							
	Evaluation d'1h00		5				CC/ET E			ET/E		
UE 4 : LANGUE ORALE A2	Compréhension orale				48							
	Evaluation de 30 min		4				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				48							
	Evaluation de 20 min		4				CC/ET O			ET/O		
UE 5 : CULTURE A2	Vie pratique et culture				24							
	Evaluation d'1h00		4				CC/ET E			ET/O		
Durée totale de la formation – Xh/étud CM+TD+TP				0	240	0	Préciser : CC : contrôle continu					
240							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR :	CUEFEE	Filière :	FLE
BAYLOCQ SASSOUBRE Marie-Pierre			
Diplôme :	DUEF B1.1 NON DIPLOMANT	Nom du responsable :	BAYLOCQ SASSOUBRE MARIE-PIERRE

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 6 : LANGUE ECRITE B1.1	Compréhension écrite				42							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				66							
	Evaluation d'1h30		5				CC/ET E			ET/E		
UE 7 : LANGUE ORALE B1.1	Compréhension orale				42							
	Evaluation de 30 min		4				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				42							
	Evaluation de 15 min		4				CC/ET O			ET/O		
UE 8 : CULTURE B1.1	Vie pratique et culture				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E			ET/E		
	1 option au choix : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 (options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E ou O			ET/E ou O		
							Ecrit pour l'ensemble des options sauf celle de théâtre qui sera à l'oral					
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUEF B1.2

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 9 : LANGUE ECRITE B1.2	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				60							
	Evaluation de 2h00		5				CC/ET E			ET/E		
UE 10 : LANGUE ORALE B1.2	Compréhension orale				36							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 15 min		3				CC/ET O			ET/O		
UE 11 : CULTURE B1.2	Vie pratique et culture				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E			ET/E		
	2 options au choix : Option Découverte de l'université (option spécifique obligatoire pour les étudiants ayant un projet d'insertion U) Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 (options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles											
	Evaluation de 2h00		2+2				CC/ET E ou O			ET/E ou O		
		Ecrit pour l'ensemble des options sauf celle de théâtre qui sera à l'oral										
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP				0	240	0	Préciser : CC : contrôle continu					
240							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUEF B2

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 12 : LANGUE ECRITE B2	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h30		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				60							
	Evaluation d'1h30		5				CC/ET E			ET/E		
UE 13 : LANGUE ORALE B2	Compréhension orale				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 20 min		3				CC/ET O			ET/O		
UE 14 : CULTURE B2	Culture et société				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E			ET/E		
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone)												
UE 15 : SECTEUR OPTIONNEL B2	2 options : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				48							
	Evaluation de 2h00		2+2				CC			ET E		
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire)												
UE 16 : INSERTION ET INTÉGRATION B2	Méthodologie universitaire /observation en filière				36							
	Evaluation de 2h00		4				CC/ET E			ET E		
	Stage Découverte de l'entreprise (facultatif)											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP				0	276	0	Préciser : CC : contrôle continu					
276							ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : C1.1 NON DIPLOMANT

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 21 : LANGUE ECRITE C1.1	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h30		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				60							
	Evaluation de 2h00		5				CC/ET E			ET/E		
UE 22 : LANGUE ORALE C1.1	Compréhension orale				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET O			ET/O		
UE 23 : CULTURE C1.1	Culture et société				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E			ET/E		
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone)												
UE 24 : SECTEUR OPTIONNEL C1.1	2 options au choix : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				48							
	Evaluation de 2h00		2+2				CC			ET E		
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire)												
UE 25 : INSERTION ET INTÉGRATION C1.1	Méthodologie universitaire / module 2				36							
	Evaluation de 2h00		4				CC/ET E			ET E		
	Stage découverte de l'entreprise (facultatif)											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP				0	276	0	Préciser : CC : contrôle continu					
276				0	276	0	ET : examen terminal					
			O : oral – E : écrit									
			QP : quitus de présence									

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : C1.2

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 26 : LANGUE ECRITE C1.2	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h30		3				CC/ET E			ET/E		
	Production écrite				60							
	Evaluation de 2h00		5				CC/ET E			ET/E		
UE 27 : LANGUE ORALE C1.2	Compréhension orale				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET/E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET O			ET/O		
UE 28 : CULTURE C1.2	Culture et société				24							
	Evaluation de 2h00		2				CC/ET E			ET/E		
PARCOURS DUEF-C (mention Cultures française et francophone)												
UE 29 : SECTEUR OPTIONNEL C1.2	2 options au choix* : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 (offre commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS) * : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				48							
	Evaluation de 2h00		2+2				CC			ET E		
ou PARCOURS DUEF-U (mention Insertion Universitaire)												
UE 30 : INSERTION ET INTÉGRATION C1.2	Méthodologie Universitaire / module 2				36							
	Evaluation de 2h00		4				CC/ET E			ET E		
	Stage Découverte de l'entreprise (facultatif)											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
276				0	276	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : **Accompagnement linguistique à destination des étudiants d'échanges, étudiants allophones inscrits en filière et publics extérieurs (non diplômant)**

Nom du responsable : Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU

Les étudiants pourront choisir 1 à 3 cours dans l'offre ci-dessus dont 1 cours au moins de l'UE A. Pour les étudiants en mobilité d'échange, chaque UE validée donnera lieu à l'attribution de 4 crédits ECTS, ce qui représente un total compris entre 4 et 12 ECTS selon le parcours suivi.

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE A : LANGUE ECRITE ET ORALE	Langue écrite				24							
	Evaluation 2h00		2				CC			ET/E		
	Langue orale				24							
	Evaluation 2h00		2				CC			ET/E		
UE B : CULTURE	Pour les étudiants de niveau ≤ B1 Options spécifiques : - Culture et société B1 Option 1 Option 2 Option 3		2		24		CC					
	Pour les étudiants de niveau ≥ B1 options commune DUEF B2, C1 et étudiants d'échanges / ERASMUS Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5 Option 6 Option 7 Option 8 Option 9											
	+1 option spécifique : - culture et société B2/C1											
	NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles											
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
72				0	72	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU	Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	Enseignante FLE et coordinatrice pédagogique	CUEFEE	asfg@univ-tours.fr
Amaury THERET	Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	Enseignant FLE et coordinateur pédagogique	CUEFEE	amaury.theret@univ-tours.fr
Sandra BELONDO	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE et chargée de mission insertion universitaire	CUEFEE	sandra.belondo@univ-tours.fr
Carole BIGRAT	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	carole.bigrat@univ-tours.fr
Océane DERDERIAN	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	oceane.derderian@univ-tours.fr
Morgan BARON	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignant FLE	CUEFEE	morgan.baron@univ-tours.fr
Christine JOSSERAND	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	christine.josserand@univ-tours.fr
Delphine SAVALLE	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	delphine.savalle@univ-tours.fr
Claudia GUTIERREZ ROMERO	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	claudia.gutierrez@univ-tours.fr
Elodie PEUROU	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	peurou@univ-tours.fr
Maeva TIBERKANE	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	Enseignante FLE	CUEFEE	tiberkane@univ-tours.fr

*Si autre, préciser le statut :

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	147	FI	202	FI	216	FI	226	197,75
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	40	10
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Droits d'inscription	118 819,00 €	141 017,00 €	166 488,82 €	177 024,95 €	603 349,77 €
Inscriptions TCF et Modules	10 655,00 €	35 957,00 €	24 390,00 €	11 329,19 €	
Autres subventions	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
Recettes perçues	134 074,00 €	176 974,00 €	190 878,82 €	188 354,14 €	
Montant des aides accordées / commissions d'exonération des réfugiés.	700,00 €	80 850,00 €	53 208,00 €	44 742,00 €	
Total des dépenses directes	13 926,78 €	23 593,16 €	25 886,01 €	34 918,55 €	98 324,50 €
Résultat recettes-dépenses	100 292,22 €	117 423,84 €	140 602,81 €	142 106,40 €	505 025,27 €

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

DIPLÔME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES FRANÇAISES (DUEF A1 à C1)

Année d'ouverture :

	Années antérieures				N	Prévisionnel		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
Tarifs annuels	Formation continue - Année							
Stagiaire Tarif normal	3 100,00 €	3 210,00 €	3 210,00 €	3 210,00 €	3 210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	2 825,00 €	2 930,00 €	Suppresion par commission exonération	commission exonération	Commission exonération	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs semestriels	Formation continue - Semestre							
Stagiaire Tarif normal	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	2 070,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stagiaire Tarif réduit	1 790,00 €	1 790,00 €	Suppresion par commission exonération	commission exonération	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs annuels	Formation initiale tarif annuel - Classique							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	2 680,00 €	2 680,00 €	2 675,00 €	2 680,00 €	2 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	2 850,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	2 858,00 €	2 858,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs semestriels	Formation initiale tarif semestre - Classique							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	1 430,00 €	1 430,00 €	1 425,00 €	1 430,00 €	1 430,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 608,00 €	1 608,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs annuels	Formation initiale tarif tnnuel - Etudiants en exil (réfugiés, demandeurs d'asile...)							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	2 230,00 €	2 230,00 €	2 225,00 €	2 230,00 €	2 230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 408,00 €	2 408,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs semestriels	Formation initiale tarif semestre - Etudiants en exil (réfugiés, demandeurs d'asile...)							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	1 030,00 €	1 030,00 €	1 025,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 208,00 €	1 208,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs annuels	Formation initiale tarif annuel - Etudiants échanges PAYANT/programme de coopération							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	2 630,00 €	2 630,00 €	2 625,00 €	2 630,00 €	2 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs semestriels	Formation initiale Tarif Semestre - Etudiants échanges/PAYANT/programme de coopération							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	1 230,00 €	1 230,00 €	1 225,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 408,00 €	1 408,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

Les changements concernent les niveaux B2, C1.1 et C1.2: l'UE16 et l'UE25 se nommeront Insertion et intégration. Nous souhaiterions proposer dans ces 3 UE la possibilité de réaliser un stage en milieu professionnel afin de répondre à un besoin d'insertion professionnelle identifié auprès de nos étudiants en demande. Ce stage serait facultatif. Le nombre d'heures seraient à définir avec l'étudiant selon son projet et sa disponibilité au regard de sa formation linguistique. Autre changement: en B2, nos étudiants doivent réaliser un stage d'observation de 20h en filière: ce stage se nommera Observation en filière afin d'éviter toutes confusions lors de notre communication in situ avec les filières.

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	19/03/2026	Favorable
Avis de la commission des moyens	Date :	03/04/2026	Favorable
Décision du CA	Date :	13/04/2026	Favorable

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	17/09/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	/	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	28/09/2026	Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

I - IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Type de demande	Renouvellement avec modifications	Date prévisionnelle d'ouverture de la formation
Type de diplôme	Diplôme universitaire	2026-2027

Intitulé **DIPLÔME UNIVERSITAIRE PASSERELLE**

Niveau du diplôme (entrée=sortie)

Bac

Composante porteuse

CUEFEE

Composante associée le cas échéant

Etablissement(s) cohabilité(s) le cas échéant :

1
2
3
4

Pour les DIU, préciser les modalités de coopération entre les établissements concernés :

Enseignant.e.s responsable.s :

	Nom Prénom	Téléphone	Mail
1	THERET Amaury	02 47 36 65 87 28	amaury.theret@univ-tours.fr
2			
3			
4			

Diplôme ouvert en

Formation initiale 100 % en présentiel	☒
Formation initiale 100 % en distanciel	☐
Formation initiale hybride (en partie en FOAD)	☐
Formation continue 100 % en présentiel*	☒
Formation continue 100 % en distanciel*	☐
Formation continue hybride (en partie en FOAD)*	☐

Effectifs attendus pour l'Université de Tours
minimum maximum

2

20

*se référer à la charte d'engagement disponible auprès de la FOCAL

Pour les DIU, modalités de répartition d'inscription

Gestion

Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :

Diplôme inscrit au RNCP ou RS

non

Si oui, code à préciser
Si non, l'envisagez-vous ?

type	Numéro	date d'échéance
NON		

Nom du certificateur

Sélectionner le certificateur

Si autre, préciser le nom du certificateur

Nature de l'habilitation

II - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Originalité, contexte, opportunités (par rapport à l'offre de formation existante de l'université), situation locale, nationale :

Le DU Passerelle est un diplôme d'études en langue française. 2 niveaux sont diplômants : B1 et B2. B2 étant le niveau requis pour une entrée à l'université. Le niveau B1, niveau seuil de l'apprentissage de la langue française selon le cadre européen commun de référence pour les langues, est scindé en 2 niveaux B1.1 et B1.2. En effet, ce niveau requiert davantage de temps d'apprentissage, étant un niveau charnière dans l'évolution de l'acquisition de la langue française. Le diplôme d'université Passerelle a pour objectif de permettre à des personnes en exil non francophones de commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France. La formation s'articule autour de l'enseignement intensif du français langue étrangère. Elle comprend aussi des options thématiques où pratiquer la langue (théâtre, culture et société, écriture créative, sport...), des cours de méthodologie universitaire et un accompagnement dans l'orientation et les candidatures (ateliers collectifs et individuels). Conçue et habilitée par le réseau MENs (Migration de l'enseignement supérieur), une maquette type a été créée entre le réseau MENS et l'ADCUEFE (Associations des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes Françaises pour Etrangers) et approuvée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur la base de cette maquette, le réseau MENs a été chargé, par le MESR, de l'habilitation des DU Passerelles au sein des établissements supérieurs. Depuis 2024, l'habilitation est valable pour 4 ans. Le DUP est éligible à une bourse pour les - de 28 ans.

Public visé concerné par la formation :

Etudiants en exil : réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeur d'asile.

Objectifs pédagogiques :

Au-delà des compétences linguistiques, la formation doit permettre aux étudiants d'acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires pour intégrer une formation universitaire et y réussir. Ces compétences sont, entre autres :

- Poursuivre des études dans l'enseignement supérieur français
- Répondre aux exigences du travail personnel universitaire
- Prendre des notes et rédiger en français
- Prendre la parole en français
- S'intégrer dans un groupe de travail
- Préparer leur candidature à l'université (recherche d'informations, rédaction de lettre de motivation et CV)

Par ailleurs, le DUP accompagne les étudiants en exil vers un retour à l'emploi. Un atelier supplémentaire de 12H/semestre a été ajouté à la maquette avec pour objectif l'identification des compétences et l'élaboration du projet universitaire et/ou de retour à l'emploi, la découverte de l'université et du monde de l'entreprise et la création d'un réseau et d'un profil.

Objectifs professionnels et débouchés - Insertion professionnelle - Métiers visés :

Une enseignante spécialiste de l'enseignement du « français sur objectifs universitaires » et responsable du pôle « insertion universitaire » proposera un accompagnement du projet d'insertion universitaire et/ou de retour à l'emploi dont les objectifs reposent sur :

- Réaliser un bilan de compétence individuel
- Découvrir le système universitaire et le monde de l'entreprise
- Apprendre la méthodologie universitaire
- Réaliser un stage ou du bénévolat de découverte du milieu professionnel ou universitaire
- Elaborer les candidatures pour une entrée en formation.

L'atelier de 12 heures favorisera l'insertion professionnelle grâce à une construction du projet individuel de chaque étudiant. Cet atelier sera animé par des outils spécifiques de l'orientation en étroite collaboration avec la MOIP, l'outil Inforizon, et l'appui des chargés de mission ingénierie et orientation de la Région Centre Val de Loire qui propose un service compétent en insertion professionnelle et qui met en relation les étudiants et les entreprises présentes sur le territoire. Il propose des outils qui permettent de découvrir les métiers et les formations en lien. Le CUEFEE envisage une collaboration avec ces chargés de missions pour l'accès aux outils et la mise en relation avec les entreprises selon les profils identifiés dans le DUP, et ce, dans le cadre notamment du premier stage ou bénévolat à réaliser en B1.1.

Compétences visées à l'issue de la formation (utiliser uniquement des verbes d'action) :

Exemple : interpréter les résultats des traitements

1. Savoir communiquer en français
2. Acquérir les compétences nécessaires en méthodologie universitaire pour une insertion en filière réussie
3. S'intégrer socialement
4. Découvrir la culture française
5. Réussir une insertion professionnelle
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.
- 11.
- 12.

Convention/partenariat avec d'autres établissements de formation et/ou milieux professionnels (préciser la nature) :

Le CUEFEE est membre de l'ADECUEFEE qui comprend 39 centres universitaires de FLE. Les maquettes DUEF/DUP suivent les préconisations de l'ADECUEFEE pour garantir une reconnaissance réciproque des diplômes. Le CUEFEE est membre du réseau MENs.

Au sein de l'université :

- La MOIP intervient dans le cadre du cours « méthodologie universitaire » et propose des ateliers collectifs d'informations. Le CUEFEE prévoit des interventions supplémentaires en lien avec les objectifs de l'UE S'orienter pour travailler entre autres le bilan de compétence, le bilan d'orientation en atelier collectif ou individuel.
- La DRI intervient chaque semestre au CUEFEE, lors d'un atelier collectif pour l'ensemble des étudiants, pour présenter les démarches pour candidater à l'université en tant qu'étudiant international résidant en France et les guident dans la constitution de leur dossier avec des entretiens individuels.

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET D'INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Pré-requis nécessaires pour candidater (niveau de formation, expérience professionnelle....)

prérequis linguistique : niveau A2 acquis. Être titulaire d'un diplôme fin d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur (équivalent du baccalauréat français)
Motivation à commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France

Les DUP obtenus dans d'autres centres universitaires de FLE membres de l'ADECUEFEE sont reconnus au sein de l'UT au même titre que les DUP délivrés par le CUEFEE. Le DUP B2 est reconnu en dispense du TCF DAP ou DELF/DALF pour l'accès en filière, soit en LMD. Formation soumise à obligation d'assiduité.

Documents demandés pour l'examen du dossier

dossier + lettre de motivation comportant un projet universitaire + certification ou diplôme A2

Procédure de recrutement

Recrutement: les dossiers sont instruits par la commission ad hoc.

Admission : niveau A2 minimum requis + entretien sur la motivation et le projet universitaire et professionnel

Une commission interne au CUEFEE proposera des entretiens à chaque candidat pour vérifier la pertinence du projet d'insertion universitaire et/ou de formation en lien avec le projet professionnel.

Critères de sélection

Niveau linguistique A2 - projet universitaire cohérent et motivant et/ou projet professionnel.

Méthodes pédagogiques : déroulement et rythme de la formation (préciser le cas échéant la répartition entre le présentiel, le distanciel, synchrone ou asynchrone, méthodes mobilisées et le nombre de regroupements...)

Le CUEFEE propose des formations semestrielles de 240 heures, dispensées sur 12 semaines, aux semestres 1 et 2.

Niveaux proposés et diplomation

Le DUP est proposé selon les niveaux suivants :

B1.1 - non diplômant

B1.2 - diplômant

B2 - diplômant

Les enseignements du DUP sont adossés aux enseignements des DUEF correspondant au niveau. Un atelier de 12H supplémentaire fait partie de la formation DUP. Cet atelier a pour objectif l'insertion universitaire et professionnelle.

Un niveau peut être obtenu chaque semestre. Soit une formation complète en DUP dure un an et demi.

Les DUP obtenus dans d'autres centres universitaires de FLE membres de l'ADECUEFEE sont pleinement reconnus par l'Université de Tours, au même titre que ceux délivrés par le CUEFEE.

Durée :

☐

1 an

☒

2 ans

☐

3 ans

☐

4 ans

☐

5 ans

Stage* :

☒

Le volume pédagogique minimal de la formation doit être de 200h

Durée du stage (≤ 6 mois) : 20 heures en filière au niveau B2 et découverte de l'entreprise B2/C1.1

Pratique professionnelle :

☐

Si la formation a un volume horaire inférieur à 200 h

Durée de la pratique professionnelle :

Conditions de validation du diplôme

Le contrôle des connaissances repose sur deux modalités :

Contrôle continu : évaluations régulières (écrit, oral, compréhension, productions).

Examen terminal : épreuves finales en fin de semestre.

Session d'examens

Une seule session d'examens est organisée à chaque semestre.

Validation du semestre

Pour valider le niveau, l'étudiant doit :

- obtenir une moyenne générale $\geq 10/20$,

- et avoir au moins la moyenne dans chaque module.

Accès anticipé au niveau supérieur

Les étudiants ayant :

- une moyenne générale $\geq 16/20$,

- et la moyenne dans tous les modules,

peuvent être autorisés à rejoindre directement le niveau supérieur.

Assiduité

L'assiduité aux cours et aux évaluations est obligatoire ; elle conditionne la participation au contrôle continu et la validation du semestre.

☒

session unique

☐

2 sessions*

☒

redoublement possible*

*Précision des modalités de passage en session 2 ou du redoublement

Un jury se réunit à la fin de chaque semestre et à l'issue de la session d'examens pour décider du passage au niveau supérieur, du redoublement ou de la validation du diplôme.

Il peut également prononcer un non-renouvellement d'inscription, même en cas de réussite académique, si l'étudiant n'a pas respecté les règles d'assiduité ou a adopté un comportement incompatible avec le cadre universitaire.

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUP B1.1

Nom du responsable : THERET Amaury

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 6 : LANGUE ECRITE B1.1	Compréhension écrite				42							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET E		
	Production écrite				66							
	Evaluation d'1h30		5				CC/ET E			ET E		
UE 7 : LANGUE ORALE B1.1	Compréhension orale				42							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET E			ET E		
	Production orale				42							
	Evaluation de 15 min		3				CC/ET E			ET E		
UE 8 : INTÉGRATION ET CULTURE	Vie pratique et culture				24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
	1 option culture au choix : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Autres options 1 (pratique sportive-natation) Options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 2 NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
UE 9 : S'ORIENTER	Projet individuel : mise en place et suivi du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi		2		12		CC					
Durée totale de la formation – Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
252				0	252	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : CUEFEE

Filière : FLE

Diplôme : DUP B1.2

Nom du responsable : THERET Amaury

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 10 : LANGUE ECRITE B1.2	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET E		
	Production écrite				60							
	Evaluation d'1h30		5				CC/ET E			ET E		
UE 11 : LANGUE ORALE B1.2	Compréhension orale				36							
	Evaluation de 30 min		3				CC/ET E			ET E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 15 min		3				CC/ET E			ET E		
UE 12 : INTÉGRATION ET CULTURE					24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
	1 option culture au choix : Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 - pratique sportive* Autres options (*options mutualisées avec le DUEF B1 niveau 1) NB : le choix et le nombre des options peuvent être modifiés en fonction du nombre d'étudiants et des intervenants disponibles				24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
UE 13 : S'ORIENTER	Découverte de l'université				24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
	Projet individuel : mise en place et suivi du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi Intégration au tissu social ou socio professionnel: stage ou bénévolat (24 heures)		2		12+24		CC					
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
252				0	252	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

IV - MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sélectionner la composante

Filière :

Diplôme :

Diplôme Universitaire d'Etudes Françaises (DUEF A1 à C1) + Accompagnement linguistique à destination des étudiants d'échanges, étudiants allophones inscrits en filière et publics extérieurs (non diplômant)

Nom du responsable :

THERET Amaury

Modules ou unités enseignements	Eléments pédagogiques	Présentiel ou distanciel *	Coefficient	CM	TD	TP	MCC			MCC		
							REGIME GENERAL			REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session unique	Session 1	Session 2	Session unique	Session 1	Session 2
UE 14 : LANGUE ECRITE B2	Compréhension écrite				36							
	Evaluation d'1h30		3				CC/ET E			ET E		
	Production écrite				60							
	Evaluation de 2h00		5				CC/ET E			ET E		
UE 15 : LANGUE ORALE B2	Compréhension orale				36							
	Evaluation d'1h00		3				CC/ET E			ET E		
	Production orale				36							
	Evaluation de 20 min		3				CC/ET E			ET E		
UE 16 : CULTURE B2	Culture et société				24							
	Evaluation d'1h30		2				CC/ET E			ET E		
UE 17 : S'ORIENTER ET S'INTEGRER	Méthodologie universitaire/immersion universitaire Stage en filière ou en milieu professionnel				36 + 20							
	Evaluation de 3h00		2				CC/ET E + QP			ET E		
	Finalisation du projet d'insertion universitaire et de retour à l'emploi		2		12		CC					
Durée totale de la formation - Xh/étud CM+TD+TP							Préciser : CC : contrôle continu					
260				0	260	0	ET : examen terminal					
							O : oral – E : écrit					
							QP : quitus de présence					

* cf déroulé pédagogique

V - FICHE ENSEIGNANTS

Noms et coordonnées des intervenants participant à la formation

Nom Prénom	Statut	Fonction	UFR de rattachement	Adresse mail
Anne-Sophie FRÉMONT GATINEAU	Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	Enseignante FLE et coordinatrice <u>pédagogique</u>	CUEFEE	asfg@univ-tours.fr
Amaury THERET	Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	Enseignant FLE et coordinateur pédagogique et coordinateur du DUP	CUEFEE	amaury.theret@univ-tours.fr
Sandra BELONDO	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE et chargée de mission insertion universitaire	CUEFEE	sandra.belondo@univ-tours.fr
Carole BIGRAT	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	carole.bigrat@univ-tours.fr
Océane DERDERIAN	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	oceane.derderian@univ-tours.fr
Morgan BARON	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignant FLE	CUEFEE	morgan.baron@univ-tours.fr
Christine JOSSERAND	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	christine.josserand@univ-tours.fr
Delphine SAVALLE	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	delphine.savalle@univ-tours.fr
Claudia GUTIERREZ ROMERO	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	claudia.gutierrez@univ-tours.fr
Elodie PEUROU	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignante FLE	CUEFEE	peouro@univ-tours.fr
Maeva TIBERKANE	Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de <u>langue</u>	Enseignannte FLE	CUEFEE	tiberkane@univ-tours.fr

*Si autre, préciser le statut :

VI - BILAN D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	N-4		N-3		N-2		N-1		Moyenne
Nombre d'inscrits	FI	0	FI	0	FI	0	FI	8 au S1 6 au S2	0
	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	FC au tarif normal	0	0
	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	FC au tarif réduit	0	0
	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	FC au tarif mixte	0	0

VII - BILAN FINANCIER

	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Droits d'inscription				16 912,00 €	16 912,00 €
Autres subventions				11 600,00 €	11 600,00 €
Recettes perçues					
Montant des aides accordées / commissions d'exonération des réfugiés.					5 312,00 €
Total des dépenses directes					- €
Résultat recettes-dépenses				5 312 €	16 912 €

Pour remplir la grille de calcul des coûts, suivre le lien suivant :

<https://utnet.univ-tours.fr/fr/services-directions/affaires-financieres/pole-cibc.html>

IX - TARIFS SOUMIS AU VOTE DE LA COMMISSION DES MOYENS

Intitulé du diplôme

DIPLÔME UNIVERSITAIRE PASSERELLE

Année d'ouverture : 2024

	Années antérieures				N	Prévisionnel		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TARIFS SOUMIS AU VOTE (N)	N+1	N+2	N+3
Tarifs annuels	Formation initiale tarif annuel - Etudiants en exil (réfugiés, demandeurs d'asile...)							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	2 230,00 €	2 230,00 €	2 225,00 €	2 230,00 €	2 230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 408,00 €	2 408,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs Semestriels	Formation initiale tarif semestre - Etudiants en exil (réfugiés, demandeurs d'asile...)							
Droits de base*	170,00 €	170,00 €	175,00 €	178,00 €	178,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Droits spécifiques	1 030,00 €	1 030,00 €	1 025,00 €	1 030,00 €	1 030,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FI (DB + DS)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 208,00 €	1 208,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Information tarifs droits de base en Formation initiale

Pour les AU, CU et DU	Droit de base national équivalent licence (2025-2026 : 178 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales
Pour les DIU	Droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires (2025-2026 : 178 € ou 254 €) A actualiser chaque année selon les directives nationales

X - OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

XI - VALIDATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION INITIALE

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	19/03/2026	Favorable
Avis de la commission des moyens	Date :	03/04/2026	Favorable
Décision du CA	Date :	13/04/2026	Favorable

XII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 1

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :	17/09/2026	Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :	/	Sélectionner...
Décision du CA	Date :	28/09/2026	Sélectionner...

XIII - VALIDATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION 2

Avis du conseil d'UFR	Date :		Sélectionner...
Avis de la CFVU	Date :		Sélectionner...
Avis de la commission des moyens	Date :		Sélectionner...
Décision du CA	Date :		Sélectionner...

Délibération 20 janvier 2026 Pédagogie - Erasmus et crédits ECTS

Exposé des motifs :

L'UFR Arts et Sciences Humaines souhaite adopter une politique de crédits ECTS différenciés pour les étudiants d'échange suivant des enseignements inscrits dans les maquettes de formation, conformément à la politique de l'établissement et aux dispositions prises dans d'autres UFR.

Le Code de l'éducation dispose que le nombre de crédits ECTS attribués à un EP dans une maquette conçue pour la délivrance d'un diplôme « est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité ». Considérant qu'un étudiant d'échange suivant les enseignements inscrits dans les maquettes de formation doit le faire dans une langue étrangère et qu'il doit s'adapter à des méthodes de travail et d'évaluation différentes de celles qu'il connaît dans son pays d'origine, il peut être reconnu que la charge de travail qui lui incombe est plus lourde.

Prenant en compte les pratiques en cours dans l'établissement, notamment à l'UFR Lettres et Langues, l'UFR Arts et Sciences Humaines propose à l'approbation de la CFVU le tableau d'équivalence entre le volume horaire du cours et le nombre de crédits ECTS suivant :

VHE	Crédits ECTS
< 10 heures	2
10 – 19 heures	3
20 – 29 heures	4
> 30 heures	5

Ces équivalences s'appliquent uniquement aux étudiants internationaux inscrits à l'université de Tours dans le cadre d'un programme d'échange officiel reconnu et validé par l'établissement.

L'admission aux cours inscrits dans les maquettes de formation se fait dans le respect des conventions organisation l'échange et dans le cadre du contrat pédagogique établi pour l'étudiant d'échange après consultation des responsables pédagogiques de la formation concernée.

Nombre de membres constituant le conseil : 38

Quorum : 19

Nombre de membres participant
à la délibération : 28

Abstentions : 0

Votes exprimés : 28 Pour : 28 Contre : .

Demande création d'un parcours capes pour la licence de musicologie

Exposé des motifs :

Demande de création d'un parcours spécifique capes pour la licence de musicologie dans le but d'harmoniser l'offre de formation M2E au sein de l'établissement et de permettre aux étudiant de pouvoir s'inscrire dans ce parcours en cas d'échec au concours en Licence 3^{ème} année.

Les autres modules 1,2,4 restent inchangés

L3 - Musique et musicologie - Module 3 parcours CAPES							
Module 3							H5CMO324
M5.3e	ÉLÉMENT PÉDAGOGIQUE	hTD	hCM	ETD	dont mut meef	ECTS	Code Apogée
M5.3e1	Écoute et analyse	12		12	12	1	H5CECO24
M5.3e2	Relevé musical	3		3		1	H5CREL24
M5.3e3	Culture musicale et artistique		12	18		2	H5CCUL24
M5.3e4	Harmonie et arrangement	12		12		1	H5CHAR24
M5.3e5	Mise en situation chorale	12		24	24	3	H5CMIS24
			total ETD	69	36		
			Surcoût	33			
Module 3							H6CMO324
M6.3e	ÉLÉMENT PÉDAGOGIQUE	hTD	hCM	ETD	dont mut meef	ECTS	Code Apogée
M6.3e1	Écoute et analyse	9		9	9	1	H6CECO24
M6.3e2	Relevé musical	3		3		1	H6CREL24
M6.3e3	Culture musicale et artistique		12	18		2	H6CCUL24
M6.3e4	Harmonie et arrangement	6		6		1	H6CHAR24
M6.3e5	Mise en situation chorale	24		24	24	3	H6CMIS24
			total ETD	60	33		
			Surcoût	27			

CAHIER DES CHARGES CERCIP

ANNÉE 2026-2027

PRÉSENTATION

L'offre de formation de l'université de Tours prévoit un enseignement d'ouverture intitulé **Compétences, Engagement, Réflexion Citoyenne, Pratiques (CERCIP)**.

Les CERCIP concernent exclusivement les étudiants de licence générale et de master.

Elles correspondent à un volume horaire de **18 heures hors examen**.

Il existe deux types de CERCIP.

1- Les CERCIP Obligatoires

Elles concernent uniquement les étudiants de **L3**.

Sont dispensés de ces CERCIP, les L3 inscrits en double-licence, en PEIP et en mobilité sur le semestre qui comprend leur CERCIP obligatoire, les sportifs de haut niveau et les artistes-étudiants.

Elles sont créditées de **deux ECTS**.

Elles sont placées au module 4 du premier ou second semestre, selon la filière d'inscription de l'étudiant.

Chaque faculté indique dans ses maquettes, par filière et année d'études, le semestre du module 4 qui comprend les CERCIP. Elles s'organisent pour prévoir une égale répartition des effectifs étudiants concernés par les CERCIP entre les deux semestres.

2- Les CERCIP Surnuméraires

Elles s'adressent aux étudiants de **L1, L2, L3, M1 et M2**.

Elles sont **facultatives**.

Du fait du caractère obligatoire des CERCIP pour les étudiants de L3, l'inscription en CERCIP surnuméraire est possible sous réserve de places disponibles.

Elles sont valorisées par des **points bonifiants** dans la moyenne à l'année.

Les étudiants de L1, L2, M1 et M2 peuvent choisir, selon la compatibilité avec leur emploi du temps, une CERCIP surnuméraire au premier ou second semestre.

Une seule CERCIP surnuméraire est possible par année universitaire.

Les étudiants de L3 peuvent choisir une CERCIP surnuméraire uniquement sur le semestre qui ne comporte pas leur CERCIP Obligatoire.

L'offre de formation des CERCIP est principalement centrée sur :

- ✓ Des enseignements de réflexion citoyenne sur les grands sujets de sociétés,
- ✓ Des activités physiques et sportives (SUAPS),
- ✓ Des pratiques artistiques et culturelles (Service culturel),
- ✓ Des cours ou ateliers proposés par la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP), le Service de Santé Etudiante (SSE),
- ✓ L'engagement bénévole (Vie de l'étudiant, composantes),
- ✓ La validation de l'activité salariée (SEF).

- [Les réflexions citoyennes sur les grands sujets de société](#)

Ces enseignements peuvent porter sur de grandes thématiques en lien avec les thèmes suivants :

Thèmes	Quelques sous-thèmes possibles
Démocratie	Laïcité, démocratie numérique, démocratie participative, innovations citoyennes, éducation populaire, ...
Mondialisation	Humanitaire, géopolitique, migrations, découverte des cultures et des continents
Éthique	Bioéthique, différences interculturelles, tolérance, diversité religieuse, enjeux de la désinformation, esprit critique, intégrité scientifique, intelligence artificielle ...
Égalité	Homme femme, discriminations, ...
Environnement	Ecologie, développement durable, transition écologique, ...
Regards sur les sciences dans la société	Numérique dans la société, place de l'art, arts & sciences, formes de militantisme, sciences participatives, ...

- [Les différents types d'engagement possibles](#)

Types d'engagement	
Missions	Catalogue de missions auprès de structures partenaires proposées par le Service de la Vie étudiante.
Engagement bénévole au sein d'une association	Possible auprès d'une association labellisée par l'université ou non partenaire de l'université
Engagement au sein de l'université	Délégué de promotion, élu au sein d'un conseil universitaire, tutorat étudiant, participation à la promotion de l'offre de formation, ...
Réserviste, sapeur-pompier ou volontaire en service civique	

Les CERCIP engagement sont gérées par le service de la vie étudiante, à l'exception du tutorat et de la participation à la promotion de l'offre de formation qui sont gérées en composante.

Le catalogue de CERCIP est susceptible d'être modifié pour chaque année universitaire.

ORGANISATION

Les CERCIP sont dispensées pendant neuf semaines à raison de deux heures hebdomadaires.

Les enseignements ont lieu impérativement **le jeudi entre 14h00 et 16h00**.

Le créneau de 13h30 à 16h30 est banalisé pour tous les étudiants concernés pour permettre leurs déplacements inter-sites.

Les cours débutent **le 4^{ème} jeudi de septembre, soit le 21 septembre 2026** au premier semestre et le **3^{ème} jeudi de janvier, soit le jeudi 21 janvier 2027** au second semestre.

Le calendrier est identique à toutes les CERCIP.

Exception :

Les CERCIP proposées par le SUAPS et le service culturel peuvent être organisées sur des temporalités spécifiques.

Les CERCIP permettant la reconnaissance de l'engagement ou d'une activité salariée ne sont pas soumises à ce cadre, même si les périodes d'inscription sont similaires.

ENSEIGNANTS CHARGES DES CERCIP

Les coordinateurs des CERCIP doivent être des personnels en poste dans l'établissement (*titulaires, contractuels, doctorants, lecteurs, ATER, Contrats d'enseignement*).

Ils interviennent nécessairement dans la CERCIP.

Certaines séances de cours pourront néanmoins être assurées par des intervenants extérieurs. Ces intervenants devront être connus lors de la proposition des CERCIP.

Le nombre maximal d'intervenants dans une CERCIP est fixé à 3. Tout dépassement de ce maximum devra faire l'objet d'une argumentation spécifique.

REMUNERATION

En dehors des CERCIP proposées par la Direction de la Vie Etudiante et Campus, les heures dédiées au CERCIP sont gérées et payées en central par le SEF : saisies des heures d'enseignement et du dossier de chargés de cours, certifications des heures, affectation budgétaire.

APPEL A PROPOSITION

Toute proposition de CERCIP (*Hors DVEC*) doit être soumise via le formulaire annexé (*2 pages maxi*).

Elle doit préciser le titre de la CERCIP, son descriptif, le déroulé prévu ainsi que les modalités d'évaluation envisagées.

Les propositions d'enseignements de Réflexion Citoyenne et sur les grands sujets de Société sont évaluées par la CFVU en fonction des critères suivants :

- Adéquation avec l'objectif des CERCIP (*citoyenneté, engagement, réflexivité, approches des grands enjeux sociaux contemporains*) ;
- Adéquation avec les orientations du projet MINERVE dont l'université est partenaire : sensibilisation à la recherche, éthique de la recherche, sensibilisation à l'intelligence artificielle, à la protection des données, etc.
- Adéquation des formes d'intervention et d'évaluation ;
- Adéquation avec les contraintes d'emplois du temps ;
- Critères du statut et du nombre d'intervenants.

Les propositions devront être validées par les conseils de faculté en amont de la CFVU.

Les propositions seront soumises au vote de la CFVU du 10 décembre 2026.

Les propositions sont à envoyer **au plus tard le 15-11-2026** à sef@univ-tours.fr.

Annexe : fiche de proposition CERCIP

Fiche descriptive CERCIP

Année universitaire 2026-2027 – S2

Les renseignements fournis dans cette fiche serviront à la sélection des propositions puis à la présentation des CERCIP sur le site institutionnel.

Merci de compléter **PRÉCISEMENT** et **ENTIÈREMENT** cette fiche.

TITRE	Titre :
ORGANISATEUR DE L'ACTIVITE	Faculté/Service : _____ Coordinateur (Nom et prénom) : _____ <i>Le coordinateur doit impérativement être un permanent de l'établissement.</i>
THEMATIQUE <i>Cocher la thématique correspondante</i>	☐ Pratiques artistiques et culturelles ☐ Activités physiques et sportives ☐ Engagement bénévole ☐ Insertion professionnelle ☐ Mobilité internationale ☐ Santé ☐ Transition écologique ☐ Réflexions citoyennes
CERCIP OBLIGATOIRE	<u>Rappel</u> : les CERCIP obligatoires concernent les étudiants de L3 sur un semestre par an CERCIP ouverte au ☐ Premier semestre ☐ Second semestre ☐ Premier <u>ET</u> second semestre Si CERCIP non ouverte à certains étudiants ou certaines filières, précisez : _____
CAPACITE D'ACCEUIL	Pour les cours proposés en CM, la capacité d'accueil minimum doit être de 100 étudiants. Indiquer la capacité d'accueil : / ____ /

INSCRIPTION	Sauf exception justifiée, les inscriptions pédagogiques se font en ligne via l'ENT. Si votre CERCIP nécessite une autre modalité d'inscription, précisez laquelle :
DEROULEMENT DES SEANCES	
DESCRIPTIF	

EVALUATION	Merci de préciser, les modalités d'évaluation : L'évaluation peut être un écrit ou un oral, un rendu de dossier, une épreuve finale en temps limité ou non, en conditions d'examens ou non, un QCM, une mise en valeur sous forme originale de l'expérience du CERCIP (<i>vidéos, expo, prestation...</i>).																
CERCIP SURNUMERAIRE	CERCIP ouverte en surnuméraire : ☐ A tous les étudiants de licence et de master ☐ Uniquement aux étudiant de licence ☐ Uniquement aux étudiants de master ☐ Autres – Précisez : ☐ L1 ☐ L2 ☐ L3 ☐ M1 ☐ M2																
INTERVENANTS	Lister les intervenants en précisant leur statut et leur nombre d'heures d'intervention. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th><th>Prénom</th><th>Statut^①</th><th>Nbre d'heures</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr> <td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> <tr> <td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr> </tbody> </table> ^① Titulaire, contractuel, ATER, Lecteur, Contrat d'enseignement, Intervenant extérieur	Nom	Prénom	Statut ^①	Nbre d'heures	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
Nom	Prénom	Statut ^①	Nbre d'heures														
_____	_____	_____	_____														
_____	_____	_____	_____														
_____	_____	_____	_____														
SECRÉTARIAT GESTIONNAIRE <i>Nom et coordonnées du personnel administratif en</i>	Nom : _____ Mèl : _____ Téléphone : ____/____/____/____/____																

Depuis la rentrée universitaire 2018-2019 la démarche d'inscription au régime étudiant de sécurité sociale est supprimée, ainsi que la cotisation annuelle liée à cette démarche.

Les étudiants de nationalité française s'inscrivant pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas- de régime d'assurance maladie. Ils restent affiliés à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autre). Aucune démarche n'est à effectuer.

Les étudiants étrangers ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse restent couverts par le régime de sécurité sociale de leur pays. La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) permet la prise en charge de leurs frais de santé durant leur séjour en France. A ce titre les étudiants qui sont dans ce cas **doivent être en possession de la CEAM** lors de leur venue en France.

Les étudiants étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse s'inscrivant pour la première fois dans un établissement français d'enseignement supérieur doivent s'affilier au régime général français de l'assurance maladie. La démarche est obligatoire et gratuite.

Bornage année universitaire des diplômes de 1er et second cycle

Textes de référence :

Code de l'éducation : `

Décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.

Règlementation

Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances.

L'année **début le 1er septembre et se termine le 31 août. Toutes les activités pédagogiques et administratives être comprises dans cette stricte période de référence.**

Le 1er septembre, l'étudiant en réinscription bascule dans l'année universitaire suivante dès lors qu'ils'est bien réinscrit administrativement et qu'il a acquitté les droits.

Cependant, pour les diplômes de fin de cycle, une exception peut être arrêtée pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants d'effectuer le **stage professionnel** dans la limite du 31 août.

Pour ces derniers, l'année universitaire s'étend sur 13 mois, entre le 1er septembre de l'année N et le 30 septembre de l'année N+1.

Cette mesure dérogatoire n'est aucunement obligatoire et est destinée à répondre aux difficultés liées au fonctionnement des structures d'accueil (fermeture l'été, stage à l'étranger, stage trouvé tardivement). Elle ne peut en revanche, servir à étendre la durée de rédaction du mémoire/stage. L'équipe pédagogique devra s'assurer de garantir l'égalité de traitement des candidats qui bénéficieront de cette mesure (session unique, session 1 ou 2).

Une dérogation est donc possible :

Master et cycle d'ingénieurs :

- pour les étudiants de master 2^{ème} année à finalité professionnelle (exclusivement) et pour les étudiants en 5^{ème} année de cycle d'ingénieurs;
- si le stage excède 4 mois.

Le bornage de l'année universitaire est alors étendu jusqu'au **30 septembre et ne concerne que les activités pédagogiques liées au stage. Les activités pédagogiques liées à la soutenance** devront **quant à elles** être terminées avant le **15 octobre** et les délibérations avoir eu lieu avant **le 31 octobre**.



Diplômes de BUT et de licence professionnelle :

Elle concerne uniquement les dates de soutenance et de délibération des jurys.

Pour ces deux types de diplômes, la date limite de réalisation du stage demeure **le 31 août**.

En BUT 3

- Pour les soutenances : le 5 septembre
- Délibérations des jurys le 10 septembre.

En licence professionnelle

- Date limite pour les soutenances : 25 septembre
- Délibération des jurys : 30 septembre

Cas particulier des groupes spécifiques de formation continue inscrits dans un diplôme national de fin de cycle

Date limite pour les stages et les soutenances : 15 novembre

Jurys de 2^{ème} session le 1^{er} décembre au plus tard

IUT Tours et Blois

Nouveaux noms de spécialités et parcours à la suite des modification des nomenclatures nationales

RENTREE 2027

IUT de Blois

Les départements BUT et parcours associés (2 parcours par BUT) proposés par l'IUT de Blois restent inchangés à la rentrée 2027.

Modification du nom de la spécialité R&T (Réseaux et Télécommunications)

Réseaux et Télécommunications (R&T) => **Réseaux informatiques et Télécommunications (R&T) – ACCREDITATION**

Modification de l'intitulé d'un des parcours proposés en MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet):

Stratégie de communication numérique et design d'expérience => **Communication numérique et production de contenus**

Modification de l'intitulé des 2 parcours proposés en SGM (Science et Génie des Matériaux)

Métiers de l'ingénierie des matériaux et des produits => **Ingénierie des matériaux et des produits**

Métiers de la caractérisation et de l'expertise des matériaux et des produits
=> **Caractérisation et expertise des matériaux et des produits**

Modification des noms de 3 parcours du BUT Techniques de Commercialisation sur 4 dispensés à Tours :

- "Marketing digital, e-business et entrepreneuriat" devient => **"Marketing digital et entrepreneuriat"**
- "Marketing et management du point de vente" devient => **"Expérience client et stratégie de distribution"**
- "Business développement et management de la relation client" devient => **"Développement commercial et management de la relation client"**

Modification du nom du parcours du BUT Carrières sociales :

- "Animation sociale et socioculturelle" devient => **"Animation et coordination de projets socioculturels"**

Modification des noms de 2 parcours du BUT Génie Électrique et Informatique Industrielle sur 3 dispensés à Tours :

- "Automatisme et Informatique Industrielle" devient => "Automatisme et robotique Industrielle"
- "Électricité et maîtrise de l'énergie" devient => "Électrotechnique et gestion de l'énergie"

Pas de modification pour les parcours des BUT de GEA, Information et Communication et Génie Biologique.